

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 OCTOBRE 2013

VOLUME 129

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU
Me DENIS GALLANT

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ RYAN et Me LAURENT THEMENS pour le Fonds
de solidarité
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du
Québec
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me JULIE BOYER et Me PIERRE POULIN pour la FTQ
Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	11
 GAÉTAN MORIN	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	17
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	117
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	150
 BENOIT RINGUETTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	184

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
96E-51 Identification des entreprises dans lesquelles le Fonds Québec-Alberta a investi	73

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
96P-845 : Membres du conseil sectoriel - secteur traditionnel du Fonds de solidarité FTQ	36
96P-846 : Protocole d'entente-cadre concernant les Fonds régionaux de solidarité intervenu le 4 octobre 1995 entre le Gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) ainsi que les conventions d'amendement entrées en vigueur les 24 janvier 1996, 10 septembre 1996 et 26 avril 1999, en liasse	48
96P-847 : Convention de société en commandite modifiée et mise à jour entre les Fonds régionaux de solidarité FTQ inc.	

et le Fonds de solidarité des
travailleurs du Québec (FTQ) du 22
décembre 2006 ainsi que l'amendement
du 14 octobre 2008, en liasse

48

96P-848 : Règlement no 1 pour la Gestion du
Fonds régional de solidarité Bas-
Saint-Laurent inc. entré en vigueur le
11 juin 1997 ; Règlement no 2,
règlement général d'emprunt ;
Règlement no 3, règlement bancaire ;
Extraits certifiés conformes des
résolutions des réunions du conseil
d'administration de gestion du Fonds
régional de solidarité Bas-Saint-
Laurent inc. tenues les 14 novembre
1996, 6 juillet 2004 et 24 septembre
2004 ; Lettre du Fonds de solidarité
FTQ renonçant à son droit de désigner
un membre du conseil d'administration
du Fonds régional de solidarité FTQ
Bas-Saint-Laurent s.e.c. datée du 17
août 2004, en liasse

51

96P-849 :	Convention de gestion des investissements du Fonds régional de solidarité Bas-Saint-Laurent, entrée en vigueur de façon rétroactive le 27 novembre 2003	52
96P-850 :	Liste des administrateurs des 16 fonds régionaux du Fonds de solidarité FTQ.	55
96P-851 :	Liste des membres du comité de direction des Fonds régionaux de solidarité FTQ.	55
96P-852 :	Extrait de la Convention de société en commandite Québec-Alberta Construction, s.e.c. au 21 septembre 2007	68
96P-853 :	Québec-Alberta Construction, s.e.c. - Liste des administrateurs et dirigeants et membres du comité	71
96P-854 :	Extrait convention de société en commandite modifiée et mise à jour entre Gestion Solim inc. et Fonds de	

	solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) du 15 septembre 1993 (Société en commandite immobilière Solim)	93
96P-855 :	Extrait convention de société en commandite modifiée et mise à jour entre Gestion Solim inc. et Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) du 15 avril 1994 (Société en commandite immobilière Solim II)	93
96P-856 :	Organigrammes de la Société en commandite immobilière Solim et de la Société en commandite immobilière Solim II de 1996 à 2012	93
96P-857 :	Organigrammes du Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ inc. de 2002 à 2012	94
96P-858 :	Extrait des règlements généraux du Fonds immobilier du Fonds de solidarité de la FTQ inc. au 11 juin 2002	94

96P-859 :	Résolution écrite tenant lieu de réunion d'organisation du Fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ du 11 juin 2002	94
96P-860 :	Extrait du rapport d'enquête sur les dépassements de coûts et délais du chantier de la société Papiers Gaspésia de Chandler, mai 2005	136
97P-861 :	Déclaration d'immatriculation et déclarations annuelles d'énergie Carboneutre, en liasse	215
97P-862 :	Registre des entreprises du Québec - Énergie Carboneutre	215
97P-863 :	Certificat d'autorisation du 15 mars 2006 d'Énergie Carboneutre	230
97P-864 :	Vente de terrain à ECN Terrain inc. du 20 juillet 2006	231

97P-865 :	Index des immeubles d'ECN Terrain inc. au 9 septembre 2013	232
97P-866 :	Avis d'infraction d'Énergie Carboneutre du 11 juillet 2006 - Exploitation de votre centre de traitement de sols contaminés, situé au 8770, Place Marien à Montréal	252
97P-867 :	Modifications au certificat d'autorisation d'Énergie Carboneutre - Aménagement et exploitation d'un centre de traitement de sols contaminés le 15 mai, 24 août et 9 novembre 2007 et le 8 octobre 2008, en liasse	265
97P-868 :	Avis d'hypothèque légale du 6 décembre 2007 pour Énergie Carboneutre inc.	275
97P-869 :	Convention d'exploitation d'ECN Terrain inc. le 1er février 2008	281

97P-870 : Déclaration d'immatriculation Société
Internationale Carboneutre inc. (SICN)
le 30 janvier 2008

287

97P-871 : Déclaration modificative du 1^{er} août
2008 et Registre des entreprises du
Québec pour la Société International
Carboneutre inc. (SICN)

291

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16e) jour du
2 mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour à tous. Les avocats peuvent-ils
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Bonjour, Madame la Présidente. Cainnech Lussiaà-
11 Berdou pour la Commission. Monsieur le Commissaire
12 aussi.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Bonjour, Madame
15 la Commissaire. André Ryan pour le Fonds de
16 solidarité.

17 Me LAURENT THEMENS :

18 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
19 solidarité.

20 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

21 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
22 général du Québec.

23 Me PIERRE HAMEL :

24 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
25 construction du Québec.

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
6 l'Association des constructeurs de routes et grands
7 travaux du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
14 du Québec.

15 Me GASTON GAUTHIER :

16 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

17 Me JULIE BOYER :

18 Julie Boyer pour la FTQ Construction.

19 Me PIERRE POULIN :

20 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
21 poursuites criminelles et pénales.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Madame la Commissaire, avec votre permission, je
24 prendrai une minute de votre temps pour donner
25 suite à un entretien que nous avons eu hier

1 vérifications qui sont en cours ce matin. Et les
2 données sur lesquelles s'est appuyé le témoin pour
3 parler de la moyenne sur la période visée par
4 l'enquête sont disponibles, elles sont au bureau et
5 je vous reviens là-dessus dans un instant.

6 En ce qui a trait au processus de
7 vérifications des risques réputationnels tant à la
8 SOLIM qu'au Fonds de solidarité, avant deux mille
9 neuf (2009) et après deux mille neuf (2009), les
10 documents sont en voie d'être complétés et me
11 seront transmis dès qu'ils seront complétés. Ce qui
12 me fait dire la chose suivante. Chacun de ces
13 documents-là devra recevoir un minimum de
14 vérifications. En ce qui a trait, par exemple, aux
15 documents financiers, monsieur Morin préférerait
16 avoir une chance de les regarder avant de vous les
17 transmettre, ce qui sous-entend qu'il devra
18 retourner au bureau et le faire. Les autres
19 documents, on se fie sur quelques tierces
20 personnes.

21 Ce dont j'ai discuté avec maître Lussiaà-
22 Berdou ce matin et ce qui nous conviendrait, peut-
23 être qu'il serait le plus équitable possible dans
24 les circonstances, ce serait qu'on vous le
25 transmette en bloc en début de semaine prochaine,

1 et ainsi remplir les engagements. Et si de nouveaux
2 engagements s'ajoutent à la liste aujourd'hui...

3 (09:43:20)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bien, c'est-à-dire que ça a quand même un
6 inconvénient. Qu'est-ce qui empêchait monsieur de
7 se rendre au bureau ou à son bureau hier parce
8 qu'on aurait peut-être quelques questions à lui
9 poser en lien avec les documents?

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Bien, écoutez, moi, c'est le... c'est la façon
12 qu'on a souhaité procéder. Et s'il y a un blâme à
13 donner, je vous dirais de me l'adresser. Je n'ai
14 pas de... je n'ai pas d'autre réponse pour vous. Le
15 témoin n'a pas fait de vérification de ces
16 documents-là hier. Moi, je n'avais pas l'occasion
17 hier soir de préparer les correspondances standards
18 qu'on transmet à la Commission à chaque fois qu'on
19 remet un document. Donc, je m'excuse, mais
20 malheureusement ça n'a pas été fait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, donc je comprends que les documents seront
23 acheminés au plus tard lundi prochain.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Je n'ai pas de problème pour lundi cinq heures

1 (17 h 00).

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Merci.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Peut-être une autre petite question d'intendance.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Un instant, je vais assermenter le témoin, s'il
10 vous plaît.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Ah! C'est pour vous.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Ah! Bon.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Mais, rapidement. La pièce 96P-843 qui a été
17 déposée hier, il y avait une coquille sur la
18 première page, au milieu du bloc des membres du
19 comité exécutif du Fonds de solidarité FTQ, pour
20 l'année dix-neuf cent quatre-vingt-seize (1996), on
21 trouvait une année erronée, donc c'est une version
22 ici corrigée pour dépôt.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Très bien. Voulez-vous vous lever, s'il vous plaît.

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16ième) jour
2 du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 GAÉTAN MORIN,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Monsieur Morin,
12 bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Donc, on va reprendre immédiatement. Hier, on
15 s'était laissé à la fin d'un processus standard
16 d'investissement au Fonds de solidarité et on
17 devait... on passait à ce moment-là à l'examen des
18 instances décisionnelles au fil du temps là depuis
19 la création du Fonds. Donc, je vous laisse un peu
20 expliquer quel était le processus en suivant les
21 diapositives de votre présentation.

22 R. Merci. Donc, hier ce qu'on a vu effectivement,
23 c'était le processus comme tel du montage d'un...
24 d'un dossier. Et ce qu'on va voir à partir de
25 maintenant, c'est par où transite ce dossier

1 d'investissement-là au niveau des instances
2 décisionnelles. On va le voir d'une façon
3 historique.

4 En commençant, donc en mil neuf cent... mil
5 neuf cent quatre-vingt-trois (1983) à quatre-vingt-
6 quinze (95), les dossiers étaient acheminés, en
7 fait, directement via le comité exécutif au conseil
8 d'administration. Par la suite, comme on l'a
9 expliqué hier, il y a eu la création du comité
10 d'orientation du portefeuille minier qui est un...

11 Q. **[3]** Juste...

12 R. Pardon? Oui.

13 Q. **[4]** Oui, je vous interromps. Peut-être que... Parce
14 que, évidemment, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-
15 quinze (83-95), en apparence, c'est hors mandat,
16 mais peut-être juste rapidement expliquer que, si
17 on va à la diapositive suivante, à une précision, à
18 une spécification près, c'est le même processus
19 pour le bloc quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-dix-
20 neuf (95-99). Est-ce que c'est exact?

21 R. C'est, à peu de choses près, c'est le même
22 processus.

23 Q. **[5]** O.K.

24 R. Il faut voir que le comité exécutif, même si on est
25 hors mandat, là, a été créé en mil neuf cent

1 quatre-vingt-cinq (1985). Donc, avant quatre-vingt-
2 cinq (85) les dossiers étaient acheminés
3 directement au conseil d'administration. Quatre-
4 vingt-cinq (85), création du comité exécutif, et, à
5 la page suivante, donc page 37, effectivement, pour
6 la plupart des dossiers c'est le... le même
7 cheminement au niveau des instances décisionnelles.
8 Par contre, comme on expliquait hier, il y avait
9 déjà eu la création, en quatre-vingt-quinze (95),
10 de... du comité d'orientation du portefeuille
11 minier, qui avait la possibilité de, à ce moment-
12 là, d'autoriser les do... les dossiers, pardon,
13 jusqu'à une valeur de cinq cent mille dollars
14 (500 000 \$).

15 Q. **[6]** Parfait. Donc, dans le détail un peu plus, ce
16 cheminement-là, je vous laisse aller. Je vous ai
17 interrompu.

18 R. En fait, bien, peut-être qu'on pourrait aller à la
19 page suivante, là, puis là on a pas mal... on a la
20 création des conseils sectoriels. Je pense qu'on va
21 aller plus rapidement de cette façon-là, si vous me
22 permettez.

23 Q. **[7]** Bien, en fait...

24 R. Non?

25 Q. **[8]** Moi j'aimerais quand même que vous m'expliquiez

1 rapidement, parce qu'on a un bloc, de quatre-vingt-
2 quinze, quatre-vingt-dix-neuf (95-99), qui fait
3 partie du mandat de la Commission...

4 R. Oui.

5 Q. **[9]** ... où on a un processus, qui est celui qui
6 prévalait traditionnellement et qui survit jusqu'à
7 ces années-là. Est-ce que c'est exact?

8 R. Oui. Bien, en fait, dès que le... le dossier
9 d'investissement est complété, passé au travers le
10 processus qu'on a expliqué hier, il était
11 acheminé... Excluons les dossiers du secteur
12 minier, là. Ces dossiers-là étaient acheminés au
13 comité exécutif, et par la suite au conseil
14 d'administration.

15 Q. **[10]** O.K. Le comité exécutif, donc, passe sur les
16 dossiers à cette époque-là? Parce que mon... ma
17 question est la suivante : le comité exécutif, de
18 ce qu'on a pu voir, est formé... a certain des
19 pouvoirs du conseil d'administration?

20 R. Oui.

21 Q. **[11]** Mais est-ce que là c'est une instance
22 décisionnelle au sens où elle approuve certains
23 dossiers jusqu'à un certain plafond, ou est-ce...

24 R. De mémoire, et là je m'avance encore une fois, de
25 mémoire, je pense que le comité exécutif avait

1 déjà, en quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-
2 sept (97), la possibilité d'autoriser les
3 investissements jusqu'à un certain montant, sans
4 faire de vérifications pour être bien certain de ma
5 réponse, là, mais...

6 Q. **[12]** O.K.

7 R. ... logiquement, ça devait être à peu près le
8 même... le même processus.

9 Q. **[13]** Puisqu'il a, normalement, les mêmes pouvoirs
10 que...

11 R. Oui. Exact.

12 Q. **[14]** Et le conseil d'administration, lui, approuve
13 le reste.

14 R. Effectivement.

15 Q. **[15]** Est-ce que des recommandations sont faites par
16 qui que ce soit, en dehors, évidemment, du
17 processus d'analyse de base? Est-ce que le comité
18 d'admininistra... exécutif, pardon, doit faire des
19 recommandations au c.a., ou est-ce que le c.a. est
20 seul maître à bord?

21 R. Contrairement... En fait, et là on remonte loin
22 dans l'histoire, là, mais avant deux mille neuf
23 (2009), ce qu'il est important de retenir, c'est
24 que le... le comité exécutif - ou les instances
25 médianes, là, les conseils sectoriels - n'avait pas

1 l'obligation d'approuver le dossier pour qu'il soit
2 ensuite acheminé au conseil d'administration, dans
3 les cas où le pouvoir était au conseil
4 d'administration de prendre la décision finale.

5 Q. **[16]** O.K. Quatre-vingt-dix-neuf, deux mille neuf
6 (99-2009), si vous voulez, puisque vous suggérez...

7 R. Oui.

8 Q. **[17]** C'est la période, disons, où un certain nombre
9 de choses se passent, mais qui va précéder la
10 période de grand changement...

11 R. Exact.

12 Q. **[18]** ... qu'on a discutée, là.

13 R. Exact.

14 Q. **[19]** Donc, parlez, expliquez-moi un peu, là, ce
15 processus-là, comment il fonctionne.

16 R. Rapidement, bien, on en a parlé amplement hier, je
17 pense, de la création des... des conseils
18 sectoriels, et ce que vous avez à l'écran, donc,
19 c'est la situation en quatre-vingt-dix-neuf, deux
20 mille neuf (99-2009), où on avait quatre conseils
21 sectoriels par où transitaient les dossiers qui,
22 dont la... la spécialité était... leur était
23 propre. Donc, le conseil sectoriel d'investissement
24 technologique, le comité d'orientation minier,
25 conseil sectoriel redressement et participation

1 majoritaire, et finalement le conseil sectoriel
2 financement des exportations.

3 Quand le dossier n'était pas relatif aux
4 spécialités de ces conseils sectoriels-là, les
5 dossiers étaient acheminés via le comité exécutif,
6 qui avait, lui aussi, comme les autres conseils
7 sectoriels, la possibilité d'autoriser jusqu'à cinq
8 millions (5 M), avant de l'acheminer, par la suite,
9 au conseil d'administration.

10 Q. **[20]** Moi j'aimerais que vous m'expliquiez, là, on a
11 des montants... Je conçois qu'ils ont
12 éventuellement peut-être varié dans le temps, mais
13 le portrait quatre-vingt-dix-neuf, deux mille neuf
14 (99-2009), si vous faites une moyenne, quels
15 dossiers, quel pourcentage des dossiers qui sont
16 éventuellement approuvés, donc pour lesquels il y a
17 investissement, sont pris à quel endroit?

18 R. O.K. Donc, lesquels sont approuvés par les
19 instances médianes, on va les appeler comme ça...

20 Q. **[21]** Hum, hum?

21 R. Lesquels sont acheminés dans chacune de... dans
22 chacun de ces conseils-là ou comité exécutif, c'est
23 donc une question à deux volets?

24 Q. **[22]** Bien, en fait, c'est... Oui. On peut le voir
25 comme ça. L'idée, c'est d'essayer de déterminer,

1 parce qu'on voit que chaque conseil sectoriel a une
2 responsabilité jusqu'à un certain montant, mais ça
3 c'est abstrait. J'aimerais savoir, dans la réalité,
4 quelle proportion des dossiers finit effectivement
5 par être approuvée au niveau du conseil sectoriel
6 financement des exportations, ou minier, ou
7 redressement et participation majoritaire, et quel
8 pourcentage aboutit au comité exécutif...

9 R. Oui.

10 Q. **[23]** ... et quel pourcentage aboutit jusqu'au
11 conseil d'administration.

12 R. O.K. D'accord. En fait, et je n'ai pas fait
13 d'analyse fine, là, mais grosso modo, je vous
14 dirais que trente pour cent (30 %) des dossiers
15 transitent par ce qu'on a à l'écran, là, les
16 conseils sectoriels ou le comité d'orientation du
17 portefeuille minier. Le soixante-dix pour cent
18 (70 %) passe via le comité exécutif. Ça, je pense
19 que ça répond à la première question.

20 La deuxième question, si je la comprends
21 bien, c'est combien de dossiers sont autorisés dans
22 l'ensemble des conseils sectoriels, là, nos... nos
23 mitoyens entre le processus et le conseil
24 d'administration. Je dirais, en général, trente-
25 cinq (35), quarante pour cent (40 %) des dossiers

1 sont autorisés à ce stade-là. Ce qui laisse un
2 soixante pour cent (60 %) qui est acheminé au
3 conseil d'administration.

4 Q. **[24]** Donc, si je vous suis bien, soixante-dix pour
5 cent (70 %) des dossiers vont directement au comité
6 exécutif?

7 R. Oui.

8 Q. **[25]** Trente pour cent (30 %) sont répartis à
9 travers les quatre conseils sectoriels?

10 R. À peu près, oui.

11 Q. **[26]** Et de ces dossiers qui passent par les
12 conseils sectoriels, vous nous avez dit qu'une
13 proportion de combien était... aboutissait là?

14 R. À peu près... Finissait là, disons, si on peut...

15 Q. **[27]** Oui?

16 R. ... si on peut le dire comme ça, là, à peu près
17 quarante pour cent (40 %) sont autorisés à
18 l'instance médiane. C'est ce... Ce pourcentage-là,
19 je vous dirais qu'il est à peu près égal, peu
20 importe le... le conseil sectoriel ou le comité
21 exécutif.

22 Q. **[28]** O.K. Donc, ce que vous nous dites, c'est que
23 des soixante-dix pour cent (70 %) qui aboutissent
24 au comité exécutif, environ quarante pour cent
25 (40 %) terminent leur chemin à ce niveau-là?

1 R. Exact, voilà.

2 Q. **[29]** Et un autre, disons soixante pour cent
3 (60 %)...

4 R. Oui. Est acheminé au conseil.

5 Q. **[30]** Est acheminé au conseil d'administration?

6 R. Exactement.

7 Q. **[31]** Donc, ça nous mènerait à dire que le conseil
8 d'administration prend une décision finale sur quel
9 pourcentage des dossiers que le Fonds traite dans
10 sa globalité?

11 R. Bien, à peu près soixante pour cent (60 %).

12 Q. **[32]** À peu près soixante pour cent (60 %)
13 aboutissent jusqu'au CA.

14 R. Oui.

15 Q. **[33]** O.K.
16 (09:53:20)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[34]** Ces comités sectoriels ont été... bon, la
19 diapositive parle de mil neuf cent quatre-vingt-
20 dix-neuf (1999) à deux mille neuf (2009).

21 R. Oui.

22 Q. **[35]** Les comités sectoriels ont été créés quand
23 exactement pendant cette période-là?

24 R. En fait, le conseil sectoriel d'investissement
25 technologique a été créé en mil neuf cent quatre-

1 vingt-dix-neuf (1999). Le conseil d'orientation du
2 portefeuille minier a été créé en quatre-vingt-
3 quinze (95), quatre-vingt-seize (96), là. Le
4 conseil sectoriel de redressement, quatre-vingt-
5 dix-neuf (99) aussi. Le conseil sectoriel,
6 financement des exportations, quatre-vingt-dix-neuf
7 (99) aussi. Par contre, on a mis fin à ce conseil-
8 là en deux mille deux (2002).

9 Q. **[36]** Est-ce qu'il était possible pour un dossier,
10 par exemple, qui était bloqué au niveau d'un
11 conseil sectoriel, de se retrouver quand même
12 présenté au conseil d'administration?

13 R. Non. Si le conseil ne rencontrait pas les critères
14 ou était bloqué, pour reprendre votre terme,
15 c'était stoppé là, et le conseil d'administration
16 ne le voyait pas.

17 Q. **[37]** Et donc, on parle des dossiers qui, en parlant
18 du conseil sectoriel d'investissement en
19 technologie, le trois millions (3 M) et moins,
20 c'est ceux-là qui passaient par le comité
21 sectoriel? Les quatre millions (4 M) et plus
22 allaient directement au comité exécutif ou ensuite
23 au conseil d'administration?

24 R. Et c'est ça la différence de deux mille neuf
25 (2009), depuis deux mille neuf (2009), pour que le

1 dossier soit acheminé au conseil d'administration,
2 ça prend une autorisation. Il faut que le conseil
3 sectoriel autorise le fait qu'il peut maintenant
4 passer à l'étape suivante, celui du conseil
5 d'administration.

6 Q. **[38]** Donc, il peut autoriser, il pourrait autoriser
7 uniquement que les projets pour lesquels il est
8 favorable? S'il n'est pas favorable, il ne peut pas
9 permettre cette autorisation, est-ce que c'est
10 comme ça que ça se vit en pratique?

11 R. En fait, autrement dit, c'est ce qu'on disait un
12 peu hier, c'est un droit de veto qu'on a donné en
13 deux mille neuf (2009) à ces conseils sectoriels-
14 là.

15 Q. **[39]** O.K. Hier, vous nous avez dit que, au Fonds,
16 on fait de la sollicitation parfois, on va sur le
17 terrain, pour prendre votre expression, et parfois
18 c'est donc des gens qui se présentent plutôt au
19 Fonds, qui vont solliciter le Fonds.

20 R. Oui.

21 Q. **[40]** Par exemple, est-ce que c'est possible,
22 supposons, on prend un président d'un syndicat dans
23 une entreprise, qui cherche du financement, prendre
24 contact avec des gens du Fonds pour dire :
25 « Écoutez, dans mon entreprise, on serait peut-être

1 intéressés à ce que le Fonds s'implique. » Est-ce
2 que ça se vit, ça, dans le quotidien, des
3 situations comme ça?

4 R. Bien sûr. Bien sûr.

5 Q. **[41]** Ça c'est un dirigeant syndical dans une
6 entreprise. Est-ce que c'est possible que des
7 membres du conseil d'administration du Fonds aient
8 pu eux-mêmes contacter le Fonds pour dire à une
9 équipe d'investissement : « Allez donc voir telle
10 entreprise, c'est peut-être intéressant que vous
11 regardiez ce dossier-là, essentiellement »?

12 R. Possible. En fait, souvent les demandes viennent
13 plutôt des syndicats locaux. C'est les gens, le
14 président de l'entreprise ABC qui, voyant une
15 situation particulière, peut avoir l'idée de
16 référencer le dossier au Fonds de solidarité. C'est
17 des situations qu'on peut voir à l'occasion.

18 Q. **[42]** Mais c'est aussi possible que des dirigeants
19 qui sont au conseil d'administration du Fonds, eux-
20 mêmes, d'inviter des équipes d'investissement à
21 s'intéresser à telle entreprise, au cas où ça
22 pourrait être intéressant pour le Fonds?

23 R. Au même titre que, comme j'expliquais un petit peu
24 hier...

25 Q. **[43]** Qu'un dirigeant (inaudible)...

1 R. ... au même titre que des firmes d'avocats, des
2 firmes comptables, des intermédiaires de marché, au
3 même titre, ces dossiers-là sont analysés, ils
4 passent au travers le même processus qu'on a exposé
5 hier. Donc, oui, c'est une possibilité.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. **[44]** Les conseils sectoriels en question, là
8 j'aimerais que vous m'expliquiez une petite
9 subtilité, parce que la plupart des dossiers dans
10 votre graphique, une fois que le conseil sectoriel
11 les a soit approuvés, soit qu'il s'est départi de
12 la responsabilité parce que c'était en dehors de
13 son mandat, il envoie ça vers le conseil
14 d'administration. Mais il y a une exception, le
15 comité d'orientation minier, lui, semble renvoyer
16 les choses vers le comité exécutif?

17 R. Oui.

18 Q. **[45]** Pour quelle raison?

19 R. En fait, on désirait, parce que bon, quand même,
20 trois (3 M), quatre (4 M), cinq millions (5 M), on
21 désirait quand même que le dossier soit acheminé à
22 travers un conseil sectoriel plus traditionnel, je
23 dirais, donc, dans un souci d'harmoniser les choses
24 au niveau des montants.

25 Q. **[46]** Alors, est-ce que je comprends, à cette

1 époque-là, c'est que tout le secteur traditionnel
2 auquel vous venez de faire référence, qui comprend
3 la construction, exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[47]** Oui? C'est du ressort du comité exécutif?

6 R. Oui, voilà.

7 Q. **[48]** Donc, il n'y a pas de conseil sectoriel qui se
8 penche là-dessus.

9 R. Non.

10 Q. **[49]** Et ces conseils sectoriels-là, dans la période
11 quatre-vingt-dix-neuf (99), deux mille neuf (2009),
12 n'ont pas le droit de veto dont on a discuté tout à
13 l'heure.

14 R. Non. Le fameux droit de veto, ça fait partie des
15 changements qu'on a faits en deux mille neuf
16 (2009).

17 Q. **[50]** Soit ils autorisent un investissement donné,
18 soit ils l'envoient vers le haut, mais ils
19 l'envoient vers le haut, ils n'ont pas besoin de
20 dire...

21 R. En deux mille neuf (2009)? Avant deux mille neuf
22 (2009)?

23 Q. **[51]** Avant deux mille neuf (2009), oui.

24 R. Oui, en fait, souvent, ils réfèrent le dossier au
25 conseil d'administration.

1 Q. **[52]** Sans se prononcer dessus?

2 R. Ça peut arriver, oui.

3 Q. **[53]** Qui est membre de ces conseils sectoriels?

4 Est-ce que je me trompe si je vous dis que c'est
5 essentiellement des gens qui font par ailleurs,
6 bien, je dis essentiellement, en tout cas, pour une
7 proportion donnée, des gens qui font partie par
8 ailleurs du conseil d'administration?

9 R. Bien, en fait, il y a... oui. En fait, la
10 composition, elle est mixte. Les gens du conseil
11 d'administration sont représentés sur les conseils
12 sectoriels, mais aussi, il y a des gens de
13 l'externe. Puis là, on revient à la notion d'aller
14 chercher une expertise fine. Donc, par exemple,
15 dans le secteur du conseil sectoriel
16 d'investissement technologique, bien, on a des gens
17 qui sont vraiment spécialisés dans les milieux de
18 technologie, des professeurs d'université, par
19 exemple, des gens qui ont oeuvré dans ce domaine-
20 là, des anciens entrepreneurs, souvent, de façon à
21 aller chercher cette expertise fine-là.

22 Q. **[54]** Donc, est-ce que ce serait erroné de voir ces
23 conseils sectoriels comme étant composés d'une part
24 d'un certain nombre de gens qui sont des décideurs,
25 et ensuite, par ailleurs, des experts pour

1 raffiner, disons, l'expertise nécessaire à
2 l'évaluation des dossiers? Mais si on regarde, par
3 exemple, le document que j'ai distribué ce matin,
4 qui est... dont je vais vous donner une copie,
5 parce que vous n'en avez peut-être pas, là, qui est
6 la liste des membres du conseil sectoriel du
7 secteur traditionnel au fil des années. Maître Ryan
8 en a peut-être un exemple pour le témoin. Je ne
9 sais pas si, Madame Blanchette, vous avez reçu
10 copie électronique? Ça devait vous être transmis ce
11 matin. On constate à la lecture du document que
12 monsieur Arsenault, par exemple, madame St-Cyr,
13 monsieur Vachon, monsieur Boyer, si on compare avec
14 la pièce 844 maintenant, ce sont tous des membres
15 du conseil d'administration?

16 R. Oui.

17 Q. **[55]** Qui sont par ailleurs sur... Monsieur Roy, si
18 je ne m'abuse, à moins que je me trompe peut-être,
19 mais monsieur Roy aussi, mais je ne suis pas
20 certain.

21 R. Monsieur Roy, à l'époque où il était sur le conseil
22 sectoriel, était aussi administrateur du Fonds de
23 solidarité.

24 Q. **[56]** Bon. Ce que j'aimerais savoir, c'est les gens
25 qui sont des externes, experts externes là-dedans,

1 de votre connaissance, ce sont lesquels?

2 R. Experts externes. Madame Martin, madame Martin qui
3 a une longue carrière en affaires dans de grandes
4 entreprises; madame St-Cyr, qui était professeur,
5 maintenant retraitée, qui était, pardon, professeur
6 au HÉC.

7 Q. **[57]** Madame St-Cyr est membre, par ailleurs, du
8 conseil.

9 R. Oui, oui, tout à fait.

10 Q. **[58]** Ce n'est pas une externe au sens...

11 R. Bien, c'est-à-dire que madame Martin, madame St-Cyr
12 ne sont ni des employés du Fonds de solidarité ni
13 liée non plus à la FTQ. Donc, dans la notion
14 d'externe, ils sont des externes. Et en plus, ils
15 avaient, et ils ont encore l'expertise pour pouvoir
16 juger des dossiers d'investissement.

17 Q. **[59]** Donc, la notion d'externe n'est pas par
18 rapport au conseil d'administration, elle est par
19 rapport à la FTQ...

20 R. Exact.

21 Q. **[60]** ... et au Fonds de solidarité?

22 R. Exactement.

23 Q. **[61]** D'accord. Donc madame St-Cyr, madame Martin.

24 R. Monsieur Vachon aussi, Pierre-Maurice Vachon, qui
25 est un entrepreneur bien connu de la Beauce.

1 Q. **[62]** Donc, certains de ces externes-là sont des
2 externes qui sont déjà en capacité d'externes au
3 conseil d'administration qui se retrouvent...

4 R. Oui.

5 Q. **[63]** ... qui se retrouvent au niveau des conseils
6 sectoriels.

7 R. Oui. Mais en général, si on regardait la
8 composition des autres conseils sectoriels, là où
9 on avait besoin d'une expertise un peu plus
10 pointue, ces gens-là souvent ne siègent pas au
11 conseil d'administration du Fonds puisqu'ils
12 avaient une expertise pointue que le conseil
13 jugeait nécessaire d'aller chercher en mil neuf
14 cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

15 Q. **[64]** Donc, ils étaient externes à deux niveaux.

16 R. Oui. Voilà!

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Madame la Greffière, je vais déposer les membres du
19 conseil sectoriel, secteur traditionnel, qui est le
20 document que... Ce n'était pas un onglet. C'est un
21 document qui a été ajouté ce matin. Vous en avez
22 une pile de copies devant vous. Donc vous m'avez
23 dit 96P-845.

24

25 96P-845 : Membres du conseil sectoriel - secteur

1 des conseils sectoriels, c'est de s'assurer qu'on
2 avait l'expertise pour pouvoir juger dans une
3 première étape d'un dossier. Et avec les gens que
4 je vous ai nommés, je pense qu'on avait amplement
5 l'expertise pour pouvoir juger de la qualité des
6 dossiers.

7 Q. [68] Ça, je vous suis là-dessus. Mais c'est sûr que
8 la question qui nous intéresse, c'est qui décide.
9 Donc, fondamentalement, à ce compte-là, il n'y a
10 pas de dépouillement aussi spectaculaire de la part
11 du conseil d'administration de son pouvoir
12 décisionnel dans la mesure où, par ailleurs, le
13 conseil sectoriel est sinon une reproduction, à
14 tout le moins ressemble fortement dans sa
15 composition au conseil d'administration?

16 R. Oui. Mais encore une fois, je pense que ce qui est
17 important de retenir, c'est qu'il fallait, et le
18 conseil d'administration de l'époque avait décidé
19 qu'il fallait aller chercher des spécialités, qu'on
20 a décrites hier. Puis au comité exécutif, on avait
21 ces spécificités-là, les gens avaient l'expertise
22 qu'il fallait pour pouvoir apprécier et dans
23 l'éventualité pouvoir stopper des dossiers à cette
24 étape-là.

25 Q. [69] D'accord. Donc, en deux mille neuf (2009),

1 vous en avez déjà parlé un petit peu, mais il y a
2 un certain nombre de transformations qui ont lieu,
3 donc ces conseils sectoriels, si je me souviens,
4 sont désormais dotés, se voient confiés un mandat
5 beaucoup plus ferme, si on peut dire, ils ont donc
6 un droit de veto sur les dossiers. On hausse aussi
7 en parallèle le montant des, disons du cadre de
8 leur capacité à approuver des dossiers qui passent
9 de trois (3 M\$) à cinq millions (5 M\$) dans le cas
10 de deux conseils, et de cinq cent mille (500 000 \$)
11 à un million (1 M\$).

12 R. En fait, de mémoire, pour répondre à la deuxième
13 partie de votre question, les montants avaient été
14 remaniés en cours de période. En fait, les
15 montants, par exemple, du conseil sectoriel,
16 investissement technologique, étaient passés de
17 trois (3 M\$) à cinq millions (5 M\$) en deux mille
18 (2000). Donc, quand on arrive en deux mille neuf
19 (2009), ils avaient déjà la possibilité d'autoriser
20 jusqu'à cinq millions (5 M\$).

21 Q. [70] O.K.

22 R. Et les changements qu'on a opérés au niveau des
23 conseils sectoriels auparavant, ils n'étaient pas
24 nécessairement à majorité d'externes. Mais à partir
25 de deux mille neuf (2009), ils étaient tous, sans

1 exception, composés majoritairement d'externes. Et
2 quand on regarde la composition totale de cette
3 strate-là que vous avez, que vous aurez à l'écran à
4 la page 39, quand on regarde la composition de
5 l'ensemble des conseils sectoriels, c'est plus des
6 deux tiers qui sont composés de gens de l'externe,
7 qui sont donc ni liés à la FTQ ni liés au Fonds de
8 solidarité.

9 Q. [71] Mais, ça, c'est une situation qui apparaît en
10 deux mille neuf (2009).

11 R. Exact.

12 Q. [72] Avant ça, ce n'est pas le cas.

13 R. Ce n'est pas le cas.

14 Q. [73] On constate aussi que le comité exécutif est
15 extrait à ce moment-là. C'est une autre mesure
16 assez importante. On lui retire tout pouvoir
17 décisionnel en dehors peut-être des situations
18 d'urgence dont on a parlé. Mais il n'y a plus de
19 dossiers qui passent par lui?

20 R. Exact. En fait, bon, dépossédé, c'est peut-être un
21 peu fort, là, mais disons qu'on, on a voulu
22 harmoniser les, le cheminement des dossiers à
23 travers, en fait on voulait que chacun des dossiers
24 passe à travers une structure semblable, donc, d'où
25 la création du conseil sectoriel traditionnel.

1 Voilà. Et donc, le comité exécutif avait encore
2 beaucoup de responsabilités, dont celle, comme on
3 le disait hier, en situation un peu plus d'urgence,
4 de pouvoir autoriser des dossiers. Il, il a le
5 pouvoir, en, en situation d'urgence du conseil
6 d'administration, d'autoriser certains dossiers
7 quand, quand il y a une question de, de « timing »,
8 là.

9 Q. [74] Peut-être pour illustrer pour, moi, je vous
10 suis qu'à moitié, là. J'ai de la difficulté...

11 R. Oui.

12 Q. [75] ... à écr... à envisager une situation où il y
13 aura un dossier d'urgence dans...

14 R. Oui.

15 Q. [76] ... un contexte d'investissement comme ça, là.

16 R. Souvent, bon, quand, quand on fait des
17 investissements à des compagnies privées, bon, il y
18 a, il y a pas de, de réglementation particulière en
19 ce qui a trait à la... la diffusion de
20 l'information, bon, le nombre d'actionnaires est
21 limité, souvent deux, trois, quatre, cinq, six
22 actionnaires. Par contre, quand on fait affaires
23 avec une société publique, souvent c'est un, un
24 financement qui peut être pris en charge par un, un
25 courtier en valeurs mobilières et ce qui implique

1 que, il y a des, il y a des fenêtres où le, le
2 financement doit être clôturé et malheureusement,
3 les... les... c'est, c'est assez rare, je vous
4 dirais, mais il peut arriver où le conseil
5 d'administration qui, malgré le fait, se réunit une
6 fois par un mois, le « timing » n'est, n'est,
7 n'est pas approprié. Donc, dans des situations
8 d'urgence, le comité exécutif pourrait autoriser ce
9 genre de financement-là. Ça, ça illustre un peu le,
10 le genre de situation.

11 Q. [77] C'est, c'est, vous avez dit que c'est rare,
12 c'est...

13 R. C'est assez rare.

14 Q. [78] Ça se produit combien de fois par année, je
15 veux dire...

16 R. Écoutez, une...

17 Q. [79] D'accord...

18 R. ... si je dis deux fois, j'exagère.

19 Q. [80] Est-ce que, à ce moment-là, en deux mille neuf
20 (2009), le... les proportions des dossiers qui
21 sont, qu'on avait discuté tout à l'heure, là, qui
22 sont acheminés, parce que là on passe de trois
23 (3 M\$) à cinq millions (5 M\$), donc ça peut avoir
24 des im... un impact là-dessus, là, qui disons,
25 terminent leur chemin au niveau des conseils

1 sectoriels, est-ce que cette proportion-là change?

2 R. À peu près pas parce que tantôt, dans, dans le
3 fond, quand, quand je répondais à votre question,
4 je, je l'illustrais avec le fait qu'on était déjà à
5 cinq à cinq millions (5 M\$) en deux mille (2000).
6 Donc, les, les proportions sont à peu près les
7 mêmes dans les deux périodes.

8 Q. **[81]** Donc j'en conclus que soixante-dix pour cent
9 (70 %) des dossiers qui, qu'ils passent par le
10 conseil sectoriel du secteur traditionnel?

11 R. Voilà. C'est à peu près les mêmes proportions.

12 Q. **[82]** Et pour le portefeuille minier, on constate
13 que, il y a encore une fois, un peu comme avant...

14 R. Oui.

15 Q. **[83]** ... il y a ...

16 R. Le même cheminement.

17 Q. **[84]** ... un renvoi vers le secteur traditionnel...

18 R. Oui.

19 Q. **[85]** ... donc qui, finalement, re... semble avoir
20 repris l'essentiel des responsabilités du comité
21 exécutif telles qu'elles existaient...

22 R. Oui.

23 Q. **[86]** ... en principe, auparavant.

24 R. Exact. Exact.

25 Q. **[87]** Parfait.

1 R. À la page suivante, vous nous aviez demandé de, de,
2 de préciser un peu les instances décisionnelles des
3 Fonds régionaux, ce que vous avez à l'écran. On en
4 a parlé un peu hier. Pour tout ce qui est
5 semblable, je vous dirais, montage du... du projet
6 d'investissement, processus d'investissement,
7 tandis que dans ce cas-ci, l'instance décisionnelle
8 est une, est une instance régionale qui vient en
9 fait composer des, des, des conseils
10 d'administration de chacune des OS... des OSBL dans
11 la région du Québec.

12 Q. **[88]** Bon, là, ça, il y a, je vais juste vous faire
13 préciser dans le temps, la structure a légèrement
14 changé. Est-ce que je me trompe? Dans le sens où, à
15 une certaine époque, l'OSBL était le commandité?

16 R. Oui.

17 Q. **[89]** Désormais, je pense que ce n'est plus le cas.
18 L'OSBL est distincte du commandité?

19 R. Oui. En, en fait, ce qu'on a fait il y a
20 certainement une dizaine d'années, on a, on a
21 regroupé les employés des Fonds régionaux dans une
22 entité. Donc, le commandité que l'on connaît
23 actuellement. Par contre, je pense que le, le, le,
24 le conseil d'administration désirait que les
25 décisions d'investissement en région, demeurent en

1 région. Donc, on a, on a, on a conservé la même
2 structure au niveau des conseils d'administration
3 de façon à donner ce, ce pouvoir à la région dans
4 laquelle le financement était complété.

5 Q. [90] Parfait. Donc, c'est désormais l'OSBL qui se
6 voit confier par mandat de gestion les décisions
7 de, de processus d'inves... qui concernent le
8 processus d'investissement?

9 R. C'est ma compréhension.

10 Q. [91] C'est donc le conseil d'administration de cet
11 OSBL-là qui décide où on...

12 R. Oui, ultimement, ultimement.

13 Q. [92] ... investit. À ce moment-là, peut-être juste
14 m'expliquer brièvement, donc tous les employés sont
15 réunis au sein de ce commandité, de, ça c'est des
16 employés de, du Fonds de Solidarité FTQ inc. si je
17 ne m'abuse, de Fonds régionaux de solidarité FTQ
18 inc. Quelle est la relation qui existe entre cette
19 entité-là et les divers OSBL qui prennent les
20 décisions d'investissement?

21 R. La relation? Bon, en, en fait, je vous dirais, peu
22 de relation. Les, les, les dossiers sont vraiment
23 analysés, montés à travers un processus qui est
24 semblable à ce qu'on voit au Fonds et à la fin, le,
25 le dossier une fois complété, est acheminé vers le

1 conseil d'administration et c'est lui qui prend sa
2 décision finalement.

3 Q. [93] Madame la Présidente, je vais déposer en, je
4 pense qu'on va faire ça de façon un peu groupée,
5 là, pour éviter, parce qu'évidemment l'ensemble de
6 ces documents-là et la succession des modifications
7 aux diverses dispositions dans le temps, bon,
8 elles, il n'y en a pas mais elles sont reprises
9 dans des nouveaux documents, et c'est un petit peu
10 fastidieux, donc les onglets 7, 8, 9, 10 et 11
11 illustrent cette situation. On a donc le protocole
12 d'entente-cadre qui prévoyait la création des Fonds
13 régionaux au départ et, si on descend un petit peu,
14 Madame Blanchette... donc, le protocole d'entente
15 cadre intervenu en quatre-vingt-quinze (1995) entre
16 le Gouvernement du Québec et le Fonds de
17 solidarité, et si on descend un petit peu plus loin
18 dans la page, continuez à descendre, continuez à
19 descendre, voilà à la page, excusez-moi, qu'est-ce
20 qui, ce serait la page 8 en haut, mais donc la...
21 Ça c'est l'onglet 7. Protocole d'entente-cadre est
22 à l'onglet 7, à la page 8, oui voilà, exactement,
23 un petit peu plus bas Madame Blanchette...

24 LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que vous allez les produire?

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [94] Oui. La com... composition du conseil
3 d'administration du commandité qui est prévu dans
4 le protocole d'entente-cadre et un petit peu plus
5 bas, on a le détail. Donc on voit, si vous arrêtez
6 là, on voit que, dès le départ, on a antic... on a
7 prévu que le Fonds nommerait une partie des
8 administrateurs, la FTQ en nommerait un autre et le
9 conseil régional de développement un autre, et le
10 Gouvernement du Québec un certain nombre d'autres,
11 là. La proportion exacte, dans le temps, elle va
12 varier, dans les autres instruments, puis il va y
13 avoir une période, si je ne m'abuse, où la Banque
14 Nationale va jouer un rôle et va ensuite se
15 retirer. Est-ce que c'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. [95] Bon. Mais la situation aujourd'hui est revenue
18 à quelque chose qui ressemble à ça?

19 R. En fait, ça, ça, ça ressemble à ça. En fait le, le,
20 le, le, la nomination des administrateurs, elle est
21 faite par, par les membres, un OSBL, il y a des
22 membres, là, donc le gouvernement qui, qui
23 représente un membre, la FTQ et le Fonds, le
24 troisième membre, et eux désignent le conseil
25 d'administration qui est composé de sept à onze (7-

1 11) personnes. Une personne est désignée par la
2 FTQ, deux sont réservées à des gens du
3 gouvernement, un siège est réservé au Fonds et de
4 deux à six sièges sont réservés à des gens socio-
5 économiques dans chacune des régions du Québec
6 finalement. Donc, dans ce cas-ci aussi, la majorité
7 des membres sont externes à la fois du Fonds de
8 Solidarité et de la FTQ.

9 (10:15:53)

10 Q. **[96]** Parfait. Donc, Madame la Greffière, on va
11 déposer cette pièce-là sous 846 si je ne m'abuse?

12 LA GREFFIÈRE :

13 L'onglet 7?

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 L'onglet 7, oui.

16 LA GREFFIÈRE :

17 846

18

19 96P-846 : Protocole d'entente-cadre concernant
20 les Fonds régionaux de solidarité
21 intervenu le 4 octobre 1995 entre le
22 Gouvernement du Québec et le Fonds de
23 solidarité des travailleurs du Québec
24 (F.T.Q.) ainsi que les conventions
25 d'amendement entrées en vigueur les 24

1 janvier 1996, 10 septembre 1996 et 26
2 avril 1999, en liasse

3
4 Me CAINNECH LUSSIAà BERDOU :

5 Ensuite on va déposer le document suivant, à
6 l'onglet 8, qui est la convention de société en
7 commandite.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Sous 847?

10 Me CAINNECH LUSSIAà BERDOU :

11 Sous 847.

12
13 96P-847 : Convention de société en commandite
14 modifiée et mise à jour entre les
15 Fonds régionaux de solidarité FTQ inc.
16 et le Fonds de solidarité des
17 travailleurs du Québec (FTQ) du 22
18 décembre 2006 ainsi que l'amendement
19 du 14 octobre 2008, en liasse

20
21 On a...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pourriez-vous me dire, simplement par curiosité, je
24 vois à la page 3 de, bien la dernière page de
25 l'onglet 8, que, il y a, bon d'ailleurs il y a

1 beaucoup de caviardage dans ces documents que vous
2 venez de déposer. Mais, plus particulièrement, on
3 voit que Fonds régionaux de solidarité FTQ, qu'il y
4 a deux caviardages, puis en dessous on voit Hélène
5 Zacaib et Gaétan Morin. Je ne veux pas que vous me
6 disiez ce qui est caviardé, mais est-ce que c'est
7 simplement la signature des deux personnes?

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 C'est simplement la signature. Oui. Je pense que,
10 standardement, dans le travail de caviardage, on
11 enlève les signatures. Je pense que c'est un
12 protocole avec lequel on travaille.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Pour ne pas que l'on puisse...

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Pour ne pas qu'on puisse la reconnaître ou la
17 reproduire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Parfait, merci.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 C'est ce que j'ai constaté dans l'ensemble des
22 documents de ce type quand ils sont...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
2 ... déposés jusqu'à maintenant.

3 LA PRÉSIDENTE :
4 Merci.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
6 C'est d'ailleurs l'exercice auquel on s'est livré
7 hier matin, d'ailleurs.

8 Q. [97] Donc ça, il s'agit donc de la convention de
9 société en commandite de deux mille cinq (2005),
10 qui est celle qui, disons, change la structure pour
11 apporter ou intégrer cet OSBL.

12 R. Oui.

13 Q. [98] L'onglet numéro 9... L'onglet numéro 9, on...
14 on va le sauter, Madame. On ne déposera pas ce
15 document-là. Onglet numéro 10, règlement du Fonds
16 régional. Alors c'est un exemple, si je ne m'abuse,
17 si on l'affiche, Madame Blanchette...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous le produisez sous 848?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 On le produit, oui.

22

23 96P-848 : Règlement no 1 pour la Gestion du
24 Fonds régional de solidarité Bas-
25 Saint-Laurent inc. entré en vigueur le

1 11 juin 1997 ; Règlement no 2,
2 règlement général d'emprunt ;
3 Règlement no 3, règlement bancaire ;
4 Extraits certifiés conformes des
5 résolutions des réunions du conseil
6 d'administration de gestion du Fonds
7 régional de solidarité Bas-Saint-
8 Laurent inc. tenues les 14 novembre
9 1996, 6 juillet 2004 et 24 septembre
10 2004 ; Lettre du Fonds de solidarité
11 FTQ renonçant à son droit de désigner
12 un membre du conseil d'administration
13 du Fonds régional de solidarité FTQ
14 Bas-Saint-Laurent s.e.c. datée du 17
15 août 2004, en liasse

16
17 C'est un exemple, Madame la Présidente, illustratif
18 pour une des... un des Fonds régionaux, puisque ce
19 sont des conventions types, là, qui sont
20 reproduites pour l'ensemble des seize (16) Fonds
21 régionaux.

22 Q. [99] Et finalement, à l'onglet 11, on a la
23 convention de gestion des investissements du Fonds
24 régional, et ça, Monsieur Morin, si je ne m'abuse,
25 c'est le document qui prévoit de confier à cet OSBL

1 la gestion du processus d'investissement.

2 R. Je n'ai pas eu l'occasion de le lire, là, mais
3 j'imagine que oui. C'est le... le mandat qu'on
4 donne aux OSBL, mandat qui a été, disons, rajourné
5 lors de la dernière réorganisation.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Vous le produisez, Maître Berdou?

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Oui.

10 LA GREFFIÈRE :

11 849.

12

13 96P-849 : Convention de gestion des
14 investissements du Fonds régional de
15 solidarité Bas-Saint-Laurent, entrée
16 en vigueur de façon rétroactive le 27
17 novembre 2003

18

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Je vais demander à madame Blanchette de me...
21 d'aller à la... à ce document-là, donc à l'onglet
22 11, à la une... bon, la page annexe A, qui
23 serait... Parce que j'ai tout fait recto verso,
24 une, deux... la septième page, annexe A, critères
25 d'investissement.

1 Q. [100] Hier on a eu une petite discussion - c'est
2 pour ça que je voulais revenir là-dessus - à propos
3 du man... du niveau d'investissement que les Fonds
4 régionaux peuvent autoriser, que vous avez placé à
5 deux millions (2 M). Vous avez dit qu'il y a
6 occasionnellement des dépassements, d'ailleurs il y
7 a un engagement qui a été pris, là, d'identifier
8 les situations où il y avait eu ce dépassement-là.
9 Je voudrais que vous m'expliquiez, là, si on
10 descend un petit peu, il y a la disposition 1.1.3.
11 Et moi je me suis exprimé là-dessus hier, mais
12 j'étais incertain, vous n'avez pas eu l'air de me
13 suivre, là. Donc, je voudrais que vous m'expliquiez
14 ce que ça signifie, ici, quand on indique que :

15 La société - donc le Fonds, l'OSBL, là
16 - pourra investir par dérogation
17 autorisée par le commanditaire initial
18 - le Fonds de solidarité - jusqu'à un
19 montant cumulatif de un million (1 M)
20 au-dessus de la limite permise pour
21 tout projet d'investissement proposé
22 au commanditaire initial et refusé par
23 ce dernier.

24 Moi j'ai compris de cette disposition-là, c'est que
25 si une proposition d'investissement est faite au

1 Fonds de solidarité et qu'il dit non, la société
2 ainsi déboutée peut se retourner aux fonds
3 régionaux et voir, disons, le... le...
4 l'investissement autorisé être haussé au-dessus du
5 deux millions (2 M\$), dans une situation précise
6 comme ça?

7 R. Je pense que ce qui est visé à 1.1.3, c'est le fait
8 que, en pratique, évidemment, les fonds régionaux
9 doivent venir nous voir pour pouvoir investir au-
10 delà de deux millions (2 M\$). On a voulu quand même
11 laisser la flexibilité à ces fonds-là de pouvoir
12 investir au-dessus du montant, et les situations où
13 j'ai vu, et il n'y en a pas beaucoup, là, écoutez,
14 au cours des... depuis deux mille six (2006),
15 depuis que je suis premier vice-président, je pense
16 que j'en ai vu deux, trois, quatre situations comme
17 celle-là, et c'est souvent des situations où
18 l'entreprise dans laquelle était investisseur le
19 fonds régional était en difficulté financière. Et
20 là, donc, on laissait la possibilité au fonds
21 régional de pouvoir investir au-delà du montant,
22 jusqu'à un million (1 M\$), dans un objectif de
23 maintien d'emploi et de sauver autant que possible
24 la mise initiale que le fonds régional avait faite
25 à l'époque, initialement. C'est le type de

1 situation qui vise 1.1.3.

2 Q. [101] Parfait. Le document suivant, pour dépôt,
3 c'est la liste de l'ensemble des administrateurs
4 des différents fonds régionaux, qui sont déposés en
5 liasse.

6 (10:22:30)

7

8 96P-850 : Liste des administrateurs des 16 fonds
9 régionaux du Fonds de solidarité FTQ.

10

11 Et à l'onglet 13, on a la liste des membres du
12 comité de direction des Fonds régionaux de
13 solidarité FTQ, qui est en deux temps. Il y a une
14 première page où on a les dates avec les mandats,
15 et on a une deuxième page qui est, si je ne
16 m'abuse, la liste des membres actuels avec leurs
17 responsabilités.

18

19 LA GREFFIÈRE :

20 851.

21

22 96P-851 : Liste des membres du comité de
23 direction des Fonds régionaux de
24 solidarité FTQ.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[102]** Alors, corrigez-moi si je me trompe, mais ces
3 gens-là, c'est dans l'administration, ce sont les
4 employés qui ont été rapatriés, dont on a parlé
5 tout à l'heure, c'est l'organe de direction de ces
6 employés-là?

7 R. Rapatriés, oui, au sens légal du terme, mais ces
8 gens-là sont dans toutes les régions du Québec.

9 Q. **[103]** Oui, c'est ça. Les employés qui ont été
10 rapatriés à l'intérieur du commandité?

11 R. Du commandité, exact.

12 Q. **[104]** Donc, ce sont eux qui gèrent l'administration
13 des antennes des fonds régionaux à gauche et à
14 droite, sur le territoire québécois?

15 R. Exact.

16 Q. **[105]** Et j'aimerais savoir, quelle est
17 l'implication que ces gens-là ont à l'intérieur du
18 processus d'investissement?

19 R. Bien, en fait, chaque région est dotée d'un
20 directeur général, dont on voit une liste partielle
21 à l'écran. Et ils ont une équipe de, en moyenne,
22 deux, trois personnes. Disons, trois personnes en
23 moyenne. Et ils sont responsables, chacun des
24 directeurs est responsable de l'ensemble du
25 processus, du démarchage, l'analyse, le montage de

1 dossier, jusqu'à la présentation à l'instance
2 décisionnelle. Donc, c'est leur responsabilité,
3 ultimement.

4 Q. **[106]** Ce qui veut dire que dans l'optique où on
5 avait examinée tout à l'heure, la capacité pour
6 certaines personnes d'écarter des dossiers avant
7 qu'ils soient présentés à l'instance décisionnelle,
8 ces employés-là et ces gens-là qui sont impliqués
9 là-dedans gardent, disons, cette responsabilité-là
10 en partie?

11 R. Bien, en fait, oui, c'est un travail d'équipe. Ces
12 gens-là, ce n'est surtout pas le directeur seul qui
13 décide dans son bureau qu'un dossier ne correspond
14 aux critères du fonds régional. Donc, c'est un
15 travail d'équipe qui est fait en collaboration avec
16 l'équipe, donc, de trois, quatre personnes. Et eux,
17 exactement de la même façon qu'on le fait au Fonds,
18 font l'analyse initiale du dossier, regardent si ça
19 correspond aux critères, regardent l'ensemble,
20 l'historique de la société au niveau rentabilité,
21 le marché... à peu près la même analyse. Et c'est à
22 cette petite équipe-là que revient le travail
23 initial d'analyse préliminaire.

24 Q. **[107]** Le conseil d'administration, lui, en bout de
25 ligne, ne se verra soumettre que les dossiers qui

1 ont été jugés...

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[108]** ... et disons aptes, j'ai pas de meilleur
4 terme, et là-dessus, ils se prononceront si c'est
5 oui ou c'est non?

6 R. Exactement.

7 Q. **[109]** À votre connaissance, est-ce que... on a
8 discuté des instances décisionnelles. On a discuté
9 des critères qui peuvent mener à l'écartement d'un
10 dossier, puis on a vu qu'il y avait surtout des
11 critères qui ont été énoncés comme des critères
12 comptables ou des critères, on a parlé du bilan
13 social. Mais je ne vous ai pas entendu m'expliquer
14 tout ce qui en est des décisions par rapport à,
15 disons, un conflit qui pourrait exister entre un
16 investissement proposé puis un investissement déjà
17 existant, au niveau de la concurrence, au niveau
18 aussi, peut-être, d'un conflit qui pourrait exister
19 avec le caractère syndiqué ou pas syndiqué de
20 l'entreprise. Qu'est-ce qui en est de ces décisions
21 plus, disons, philosophiques, qui pourraient
22 être... Parce que, il y a des dossiers qui sont
23 écartés pour cette raison-là, est-ce que je me
24 trompe?

25 R. Dans le cas des fonds régionaux...

1 Q. **[110]** Je vous ramène...

2 R. Globalement?

3 Q. **[111]** Globalement, puis vous pourrez peut-être me
4 parler plus précisément des fonds régionaux
5 ensuite.

6 R. Bien, c'est sûr que le modèle d'affaires du Fonds
7 est très différent d'un banquier, par exemple. Le
8 banquier, le retour sur son investissement, son
9 rendement n'est qu'uniquement relié au taux
10 d'intérêts auquel il prête. Dans le cas du Fonds de
11 solidarité, on est souvent partenaire, actionnaire
12 de l'entreprise. Donc, à ce moment-là, notre
13 rémunération finale, quand ce sera le temps de
14 vendre nos actions, bien, elle est reliée à la
15 valeur finale de nos actions. Donc, à ce moment-là,
16 notre jugement d'une situation va être très... peut
17 être très différent de ce qu'un banquier va faire
18 comme analyse.

19 Q. **[112]** O.K. Et est-ce que ça veut dire que c'est
20 possible d'une part que vous décidiez qu'il n'est
21 pas judicieux d'investir dans une entreprise parce
22 qu'elle est en concurrence avec un autre de vos
23 investissements? Est-ce que, par exemple, il est
24 possible aussi que, je ne sais pas, moi, à une
25 étape du processus, quelqu'un soulève un aspect qui

1 est plus relié à la nature syndicale? Parce qu'on
2 voit qu'il y a des représentants de la FTQ, par
3 exemple, au conseil d'administration. Alors, quand
4 le conseil d'administration se penche sur un
5 dossier, est-ce qu'il arrive que quelqu'un lève la
6 main en disant : « Écoutez, moi, cette entreprise-
7 là est un concurrent direct d'un de mes locaux, et
8 je ne veux pas qu'il soit favorisé par le Fonds,
9 qu'un investissement soit fait là-dedans, je bloque
10 donc cet investissement-là. Est-ce que, ça, c'est
11 un cas de figure qui...

12 R. Bien, en fait, je vous dirais, si les décisions
13 d'investissement avaient été dans le passé dictées
14 par le fait qu'une entreprise soit syndiquée ou
15 pas, je pense qu'on ne serait plus en affaires
16 aujourd'hui. D'ailleurs, quand on regarde la
17 composition globale du portefeuille de nos
18 investissements, soixante-dix pour cent (70 %) de
19 nos entreprises sont non syndiquées. Donc, il n'y a
20 pas de lien immédiat. Mais évidemment si une
21 entreprise est en compétition avec une autre
22 entreprise, qu'elle soit syndiquée ou pas, et que
23 ça risque de créer des pertes d'emplois, bien, là,
24 je pense qu'il faut revoir cette situation-là.

25 Mais le fait d'être syndiqué ou pas n'est

1 pas un critère. Ce n'est absolument pas un critère
2 d'investissement. Et si ça l'avait été, je me
3 répète, mais je ne suis pas sûr qu'on serait encore
4 en affaires. On n'est pas... Comme je disais hier,
5 au Fonds de solidarité, nous, on est des
6 investisseurs et on n'est pas dans des affaires
7 syndicales. D'ailleurs, beaucoup, énormément de nos
8 placements, de nos investissements, nos partenaires
9 sont syndiqués avec d'autres syndicats. Un de nos
10 grands investissements, SSQ, compagnie
11 d'assurances, ils sont syndiqués avec la CSN. Donc,
12 ce n'est pas vraiment un critère.

13 Q. **[113]** Ça, que ce ne soit pas un critère appliqué de
14 façon régulière, que ce ne soit pas nécessairement
15 une politique, ça, je vous comprends. Ma question,
16 c'est plutôt : Est-ce que ça se produit? Est-ce que
17 c'est arrivé que ça se produise?

18 R. En fait, j'ai déjà vu au conseil d'administration
19 des discussions à savoir si un dossier remettait en
20 péril des entreprises dans le même secteur
21 d'activité. Ça, j'ai déjà vu ce genre de décision-
22 là... de discussion-là, pardon.

23 Q. **[114]** Et le Fonds n'aurait pas de scrupule, si on
24 peut dire, à approuver un investissement qui serait
25 fait dans une entreprise, par exemple, dont le

1 dossier, au niveau des conditions de travail
2 offertes aux travailleurs, poserait des problèmes,
3 pas nécessairement... parce que j'imagine qu'il y a
4 des cas de figure, la sécurité, des choses comme ça
5 qui sont assez claires, là, mais où ce serait
6 uniquement l'historique où il y aurait des
7 relations de travail difficiles?

8 R. C'est une bonne question. En fait, dans l'équipe
9 multidisciplinaire, il y a une personne qui
10 s'appelle « l'agent de développement ». Et cette
11 personne-là, son travail, c'est de dresser un bilan
12 social de l'entreprise, bilan financier, puis un
13 bilan social. Et, ça, on l'a fait dès, on l'a fait
14 dès le démarrage du Fonds. Et on veut s'assurer,
15 comme investisseur, que les relations de travail
16 sont harmonieuses. Et je peux vous dire par
17 expérience, ça fait quand même vingt ans, plus de
18 vingt ans que je suis au Fonds, les situations où
19 les relations de travail ne sont pas acceptables,
20 souvent malheureusement ça fait des tensions, ce
21 n'est pas nos entreprises les plus performantes.

22 Q. **[115]** Parfait. Avant de passer au fond
23 immobilier... À moins qu'il y ait d'autres
24 questions. Je voudrais revenir juste rapidement sur
25 le diagramme qui est à la diapositive 38... 38, 39,

1 celui où il y a les conseils sectoriels. Le Fonds
2 immobilier fait partie de ce que vous appelez les
3 conseils sectoriels aujourd'hui. On va y venir.

4 R. Oui.

5 Q. **[116]** Bien, il est placé...

6 R. Il est placé là, mais ce n'est pas vraiment un
7 conseil sectoriel. On le verra plus tard. Mais
8 c'est soit un comité aviseur ou un conseil
9 d'administration qui lui est propre. Mais on l'a
10 illustré à cette page-là, parce que ça représente
11 pour nous le même cheminement de dossier finalement
12 pour se rendre finalement au conseil
13 d'administration.

14 Q. **[117]** D'accord. À une époque, ça n'apparaît pas,
15 parce que, ici, on a... bien, il pourrait
16 apparaître quelque part entre quatre-vingt-dix-neuf
17 (99) et deux mille neuf (2009), et peut-être un
18 petit peu après aussi, le Fonds a aussi investi
19 dans quelque chose qui s'appelle le Fonds Québec-
20 Alberta?

21 R. Oui.

22 Q. **[118]** Québec-Alberta Construction, société en
23 commandite.

24 R. Exact.

25 Q. **[119]** Est-ce que vous pouvez m'expliquer rapidement

1 de quoi il s'agissait?

2 R. Oui. En fait, Québec-Alberta, il faut remonter en
3 mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Il y
4 avait eu une entente avec, de réciprocité entre le
5 syndicat de la construction de l'Alberta, qui était
6 représenté par le Syndicat canadien de l'énergie et
7 du papier, avec la FTQ Construction, une entente de
8 réciprocité entre les deux, qui permettait
9 finalement à des travailleurs du Québec d'aller en
10 Alberta.

11 Et on se souvient qu'en quatre-vingt-dix-
12 sept (97), c'était très effervescent au niveau des
13 sables bitumineux. Dans ce contexte-là, nous, on
14 trouvait ça intéressant de pouvoir investir dans
15 des entreprises du Québec ou même de l'Alberta pour
16 permettre à des travailleurs du Québec d'aller
17 travailler en Alberta, d'aller profiter de la manne
18 des sables bitumineux de l'époque. Donc, ça
19 rentrait dans notre philosophie de création
20 d'emplois.

21 Q. **[120]** Donc, ce fonds-là avait pour mission
22 d'investir dans l'industrie de la construction,
23 dans des compagnies québécoises qui oeuvraient en
24 Alberta?

25 R. D'investir dans des sociétés...

1 Q. **[121]** Oui.

2 R. ... basées au Québec ou basées en Alberta qui, bien
3 sûr il fallait qu'il y ait des retombées
4 économiques, il fallait qu'il y ait création
5 d'emplois au Québec pour pouvoir être en ligne avec
6 notre mission, notre philosophie.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Bon. J'ai à l'onglet 7, Madame la Présidente, la
9 convention de société en commandite du Fonds
10 Québec-Alberta. Je me rends compte que, à la
11 reproduction de ce document-là, il y a une page qui
12 a été omise, en fait peut-être plus qu'une
13 d'ailleurs, mais qui est la page qui contient les
14 articles qui prévoient évidemment le mandat de
15 cette société en commandite-là, essentiellement en
16 ce qui a trait à la forme d'investissement et puis
17 les entreprises qui sont citées comme suit, là, à
18 1.4.2 :

19 entreprises spécialisées du secteur de
20 la construction ou des matériaux de
21 construction du Québec qui ciblent des
22 opportunités d'affaires en Alberta ou
23 des entreprises ou co-entreprises des
24 mêmes secteurs de l'Alberta ayant des
25 projets qui engendreront des retombées

1 économiques au Québec.

2 Est-ce que vous pouvez me dire si le Fonds a
3 effectivement in... ce Fonds-là, là, pas le Fonds,
4 a effectivement investi dans des entreprises?

5 R. Oui, à ma connaissance, il s'est fait trois ou
6 quatre investissements.

7 Q. **[122]** Est-ce que c'était des entreprises qui
8 correspondent à la première définition, soit des
9 entreprises ayant leur siège social au Québec, là,
10 et oeuvrant en Alberta ou des sociétés albertaines
11 ayant des contacts ici?

12 R. En fait, de mémoire, la très grande ma... majorité,
13 il y en avait quatre, trois, quatre, là, mais
14 c'était surtout des entreprises du Québec qui
15 avaient décidé de, d'aller s'implanter en Alberta
16 pour pouvoir profiter de l'effervescence économique
17 de, du temps.

18 (10:34:51)

19 Q. **[123]** Madame la Présidente, je vais déposer ici, ce
20 que j'ai sous l'onglet, je vais compléter la pièce
21 par la suite parce que, les parties dont j'ai
22 besoin...

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Avec votre permission, c'est juste qu'à l'onglet 7,
25 est le document qui était exhibé, est un document

1 relatif aux Fonds régionaux. Alors je voulais juste
2 qu'on s'assure de produire le bon document.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Excusez-moi, j'ai dit 7, mais c'est 6.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Ah! Pardon.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Même, c'est 5, même.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 5? Bon.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 C'est parce que je me suis basé sur mon autre
13 classeur où les onglets sont pas les mêmes.

14 LA GREFFIÈRE :

15 À l'onglet 7?

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

17 Non, excusez-moi, vous avez tout à fait raison,
18 Maître Ryan, merci de me reprendre. C'est à
19 l'onglet 5, convention de société en commandite.

20 LA GREFFIÈRE :

21 5. Bon. Vous ne l'aviez pas produit ça?

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Non, pas encore. Mais je le fais à l'instant mais
24 sous réserve de le compléter avec une version
25 complète.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors c'est 852.

3

4 96P-852 : Extrait de la Convention de société en
5 commandite Québec-Alberta
6 Construction, s.e.c. au 21 septembre
7 2007

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Q. **[124]** Et à l'onglet 6, donc, un survol, un document
11 qui a été fourni par le Fonds de solidarité, là, un
12 survol des gens qui ont été impliqués à titre
13 d'administrateurs et de dirigeants de ce Fonds-là,
14 dont la durée de vie a été de six ou sept ans, si
15 je ne m'abuse.

16 R. En fait, le... le... la société Québec-Alberta a
17 terminé ses activités en deux mille un (2001). Faut
18 se souvenir aussi qu'en deux mille un (2001), on
19 était en pleine crise financière et le...
20 l'activité économique était vraiment très basse en
21 Alberta. Donc on a décidé à ce moment-là de, de, de
22 cesser les activités et de rapatrier à l'interne
23 les gens qui y travaillaient ainsi que, que les
24 dossiers d'investissement.

25 Q. **[125]** Deux mille un (2001) mais vous voulez dire

1 deux mille onze (2011)? J'ai entendu deux mille un
2 (2001). C'est deux mille onze (2011) hein?

3 R. Pardon, deux mille onze (2011). Deux mille sept
4 (2007) à deux mille onze (2011). Pardon.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Lussiaà Berdou, est-ce que je comprends que,
7 à l'onglet 7, vous avez voulu attirer notre
8 attention seulement sur les articles importants ou
9 s'il manque des... des articles?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Alors, à l'onglet 5, puisque c'est 5 en, en fait,
12 là...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non mais moi je vous parle de l'onglet 7.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Ah! À l'onglet 7, c'est parce que j'ai commis une
17 erreur tout à l'heure. À l'onglet 7, c'est le
18 Protocole d'entente-cadre...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 Lui, il a déjà été produit tout à l'heure. On l'a
23 déjà ... o.k. mais donc?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je le sais qu'il a été produit, mais il manque

1 plusieurs articles à l'intérieur.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Oui, non. Dans cet... dans, c'est parce que le
4 document est extrêmement volumineux. Donc, je n'ai
5 reproduit, je n'ai déposé que les articles
6 pertinents.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Que les articles pertinents. Parfait.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 O.K. Là je vous suis. D'accord?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Excusez-moi. Et c'était l'objectif qui était
15 poursuivi. D'ailleurs avec l'autre, celui de
16 l'onglet 5, sauf que les articles pertinents...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 ... n'ont pas tous été inclus.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Est-ce que vous produisez l'onglet 6?

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Oui, je produis l'onglet 6 aussi.

25 LA GREFFIÈRE :

1 Alors 853.

2

3 96P-853 : Québec-Alberta Construction, s.e.c. -
4 Liste des administrateurs et
5 dirigeants et membres du comité

6

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. [126] Monsieur Morin, je vais vous demander, j'en
9 ai discuté avec Maître Ryan avant, mais je vais
10 vous demander d'ajouter à la liste d'engagements de
11 transmettre durant les cinq années de durée de vie
12 de, du Fonds, là, les sociétés au sein desquelles
13 le Fonds a investi des sommes.

14 R. Bien sûr.

15 Me ANDRÉ RYAN :

16 Oui, il n'y a pas de problème pour notre part.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Est-ce que vous pourriez me...

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 C'est 96E-51 si je ne m'abuse.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Non, non, mais pour l'engagement que vous voulez...

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Oui, avec votre permission, je formulerais

25 l'engagement comme suit : Identification des

1 entreprises dans lesquelles le Fonds Québec-Alberta
2 a investi.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Excusez-moi, c'est, pour... l'identification?

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Identification des entreprises dans lesquelles...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Un instant, là...

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Pardon, oui, il n'y a pas de problème Madame, je
11 m'excuse...

12 LA GREFFIÈRE :

13 ... des entreprises...

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 ... dans lesquelles le Fonds Québec-Alberta a
16 investi. Ça va Madame?

17 LA GREFFIÈRE :

18 Oui, ça va. Juste un instant, là...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ça devrait être 96E-50, ... 51.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 Oui, 51.

23 LA GREFFIÈRE :

24 C'est ça.

25

1 96E-51 Identification des entreprises dans
2 lesquelles le Fonds Québec-Alberta a
3 investi
4

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Fin de la parenthèse sur le Fonds Québec-Alberta.
7 On revient à la présentation, à la diapositive 48.
8 Excusez-moi. Non, un petit peu avant.

9 R. 40 ou 41?

10 Q. **[127]** 41, oui, 42 disons, puisque 41 c'est le,
11 l'inter-titre. Donc le Fonds immobilier. Je vous
12 écoute là-dessus. C'est, on en a discuté brièvement
13 tout à l'heure et vous avez parlé un peu hier de
14 certaines mesures qui ont été mises en place,
15 notamment en ce qui concernait, et je pense qu'il y
16 a un engagement là-dessus, là, le bilan social de
17 certains partenaires, d'un côté au Fonds et d'un
18 autre côté, Fonds immobilier. J'ai cru comprendre
19 que c'est une structure. On utilise beaucoup de
20 termes : SOLIM, Fonds immobilier. Peut-être nous
21 clarifier ça un petit peu, là.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Je m'excuse. Maître Lussiaà Berdou, vous avez parlé
24 d'un engagement?
25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Quand vous avez fait le récapitulatif des
3 engagements, vous nous avez expliqué que les
4 dispositions par rapport au bilan social, vous avez
5 dit, autant au Fonds - pardon - et qu'à la SOLIM.

6 Me ANDRÉ RYAN :

7 Ah! o.k. Je m'excuse. L'engagement qui a été
8 souscrit hier est plutôt à l'effet de vérifier
9 quelles sont les pratiques appliquées en matière de
10 vérification du risque réputationnel.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Hum?

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Ça c'est l'engagement qu'on a souscrit hier. Il n'y
15 a pas de, pas de manuel ou de pratique pour le
16 bilan social.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Parfait.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Et pour le risque réputationnel, vous avez
21 également des procédures au niveau du... de la
22 SOLIM et du Fonds immobilier?

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Oui, c'est ce que nous avons dit.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Et vous allez les produire?

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 C'est, ce que j'ai repris ce matin, effectivement,
5 avant deux mille neuf (2009), après deux mille neuf
6 (2009), tant pour le Fonds immobilier que pour le
7 Fonds de solidarité. C'est juste que mon confrère
8 référerait au bilan social et là, je, je dois vous
9 avouer que...

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 O.K. C'est une question de nomenclature, o.k.
12 C'est, c'est que j'ai cru comprendre que le risque
13 réputationnel faisait, était, faisait une bonne
14 partie, faisait partie, ou constituait une partie
15 significative du bilan social, ou l'inverse. C'est
16 parce que j'ai vu les deux expressions.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 Écoutez, non, ils ont des significations dif...
19 différentes. Je ne voudrais pas les confondre
20 mais...

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 O.K. Donc, merci pour la précision.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Ça va placer si je comprends bien.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [128] Donc, je vous laisse aller Monsieur, Monsieur
3 Morin.

4 R. Donc, le, le Fonds immobilier puis, bon, dans les
5 quelques pages, on va faire un survol, un peu comme
6 on a fait pour le Fonds, beaucoup plus rapide,
7 mais... Donc, les Fonds immobiliers ont été... le
8 premier Fonds immobilier a été fondé en mil neuf
9 cent quatre-vingt-onze (1991). Et à l'époque aussi,
10 en mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991),
11 souvenons-nous que la construction allait très mal
12 au Québec, particulièrement à Montréal aussi. Donc,
13 dans cette optique-là et avec la mission du Fonds
14 et avec la capacité financière qu'on avait, il a
15 été décidé de créer une première entité, un fonds,
16 un premier fonds immobilier dont l'objectif était
17 de participer, avec des développeurs immobiliers, à
18 la construction pour stimuler ce secteur de
19 l'économie.

20 Enfin, on parle de... à termes là,
21 aujourd'hui, il y a trois entités regroupées, donc
22 deux sociétés en commandite et une compagnie. Les
23 trois, on l'appelle... il y a une appellation
24 qu'on... comme étant le Fonds immobilier, mais il y
25 a trois composantes à l'intérieur du Fonds

1 immobilier. Aujourd'hui, trente-deux (32) employés,
2 ça a parti de façon très modeste en quatre-vingt-
3 onze (91), mais aujourd'hui on parle d'à peu près
4 trente-deux (32) employés. Et le Fonds immobilier
5 travaille, évidemment, comme je le disais, avec
6 beaucoup... avec un bon nombre de développeurs
7 immobiliers qui eux amènent des... des projets
8 de... de construction finalement.

9 Je vous ai présenté, à la page suivante et
10 hier, on parlait que c'étaient deux... deux métiers
11 différents, hein, celui d'investir dans des
12 entreprises et celui d'investir dans des projets
13 immobiliers. Donc, ça, c'est des discussions, on a
14 pensé vous présenter un projet immobilier typique
15 là. Les montants peuvent varier, évidemment là,
16 mais disons que c'est pour vous illustrer un peu la
17 séquence d'événements qui a lieu quand un projet
18 immobilier est autorisé par le conseil
19 d'administration.

20 L'hypothèse étant d'un projet immobilier
21 d'à peu près une vingtaine de millions de dollars,
22 les premiers montants qui sont investis le sont à
23 la fois par le partenaire, le développeur
24 immobilier, et le Fonds immobilier, donc quatre
25 millions (4 M\$) sur un montant à termes du projet

1 de vingt millions (20 M\$).

2 Et là on est vraiment à des phases
3 préliminaires de... de projets immobiliers. Donc,
4 on va... on va regarder l'acquisition du ter...
5 l'acquisition du terrain pourrait se faire à cette
6 étape-là dans un premier temps, les premières
7 études. Donc, c'est vraiment le démarrage qui est
8 fait avec les montants en action des deux
9 partenaires à cinquante-cinquante (50 %-50 %).

10 Après, le prêt mezzanine prend place dans
11 la proportion que vous voyez à l'écran, donc à peu
12 près trois millions (3 M\$) sur un projet d'une
13 vingtaine de millions. Et le prêt mezzanine,
14 c'est... c'est disons un instrument financier
15 relativement risqué puisque, à cette étape-là, on
16 commence de façon un peu plus disons importante le
17 chantier. Les premières sommes sont... sont
18 investies de façon un peu plus massive, disons
19 l'ingénierie de détails, mais aussi la construction
20 débute avec le prêt mezzanine qui est... qui a été
21 mis en place par le Fonds immobilier.

22 Q. **[129]** Un prêt mezzanine, pardon, juste pour tout le
23 monde, c'est quoi exactement?

24 R. Oui. En fait, un prêt mezzanine, c'est... comme je
25 disais, c'est un... c'est un prêt qui a un certain

1 niveau de risques parce que - puis on va le voir
2 par la suite parce qu'il y a un prêt de
3 construction qui est... qui est complété par une
4 institution financière traditionnelle - mais le
5 prêt mezzanine, il est, dans notre langage,
6 subordonné au prêt de construction. Ça implique
7 qu'il est remboursé après que la banque qui a
8 injecté son prêt de construction ait été
9 remboursée. Donc, on prend les risques au départ.
10 On met les... avec... avec l'équité, on met les
11 premiers montants puis on... donc on rentre pas mal
12 en premier puis on ressort en dernier, donc après
13 que la banque ait été remboursée. Donc, c'est... et
14 c'est un prêt qui est lié plutôt, dans le secteur
15 de la construction, à certaines étapes. Dans le cas
16 de la construction, c'est... c'est, en fait, le
17 fait que le... le bâtiment, l'immeuble est
18 complètement construit, d'où la notion de risques
19 là.

20 Q. **[130]** Mais, j'imagine que s'associe à ça aussi un
21 taux d'intérêt qui est plus important.

22 R. Tout à fait. Bien sûr. Bien sûr.

23 Q. **[131]** Quand le Fonds immobilier investit dans un
24 projet de construction comme ça, est-ce qu'il
25 investit avec un partenaire qui est constructeur ou

1 avec un partenaire qui est développeur et qui,
2 après ça, trouve des compagnies de construction
3 pour bâtir l'immeuble?

4 R. Dans la plupart des cas, les projets sont complétés
5 avec des gens qui sont à la fois développeurs et
6 constructeurs.

7 Q. **[132]** Mais, les deux cas de figure existent.

8 R. Ça pourrait... Oui.

9 Q. **[133]** D'accord.

10 R. Ça pourrait exister.

11 Q. **[134]** Le Fonds à ce moment-là se retrouve
12 partenaire à cinquante pour cent (50 %), de ce que
13 je constate du...

14 R. Oui.

15 Q. **[135]** ... du projet.

16 R. Oui.

17 Q. **[136]** Donc, il a droit au chapitre sur certaines
18 des décisions. Est-ce qu'il exerce ce rôle-là pour,
19 par exemple, déterminer qui sera le constructeur?

20 R. Bien, dans la plupart des cas, le développeur est à
21 la fois constructeur.

22 Q. **[137]** Oui. Dans les cas où il ne l'est pas,
23 évidemment.

24 R. Oui. Dans les cas où le développeur n'est pas
25 constructeur, bon, c'est d'abord lui qui a la

1 responsabilité d'aller chercher les sous-
2 contractants pour compléter le... le projet comme
3 tel.

4 Q. **[138]** Mais, il y aurait des négociations qui
5 pourraient se faire au niveau du choix de ces sous-
6 contractants-là.

7 R. Bah! Bien sûr que... on parlait de bilan social
8 tantôt. Évidemment, si le... le sous-contractant a
9 un historique de santé et sécurité mauvais, et
10 là... là on pourrait avoir certaines discussions
11 avec le développeur pour s'assurer que... qu'il est
12 conforme à ces niveaux-là, travail au noir, et
13 caetera. Donc, oui, dans... dans certaines
14 circonstances, on pourrait avoir... le Fonds
15 immobilier pourrait avoir son mot à dire.

16 Q. **[139]** Oui.

17 (10:48:17)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[140]** Est-ce qu'il peut arriver parfois que, dans
20 les faits, le Fonds immobilier cherche un peu à
21 faire engager comme sous-traitant une entreprise où
22 déjà le Fonds a des investissements? Parce que
23 c'est quand même intéressant, vous pouvez faire de
24 l'argent avec une entreprise où vous êtes... vous
25 êtes déjà investisseur et, compte tenu que vous

1 cherchez le rendement, il y a un certain avantage à
2 encourager le sous-traitant à engager des
3 entreprises où vous êtes déjà présent. Est-ce que
4 vous intervenez parfois?

5 R. Ce que vous dites est... est possible, mais je vous
6 dirais même à la... à la grandeur du Fonds, mais
7 avec un bémol cependant. Je vais vous donner un
8 exemple que je connais bien. À l'époque, dans le
9 secteur minier, si mettons... admettons une
10 compagnie minière entame un projet de
11 développement, donc il y a embauche de sous-
12 contractants, bien, bien sûr qu'on... qu'on
13 pourrait suggérer à cette compagnie minière-là
14 de... de donner un contrat à une société dans
15 laquelle on est déjà partenaire. Bien sûr qu'on...
16 Puis je pense que c'est un travail de maillage
17 qu'on fait. Mais le bémol que j'ai, c'est que la...
18 la décision finale de la compagnie minière, c'est
19 elle qui la prend. On est là pour que les gens
20 puissent se parler. Mais à la fin de la journée,
21 nous on n'est pas des opérateurs. C'est... c'est la
22 compagnie minière qui prend sa décision.

23 Q. **[141]** Oui, je comprends qu'il y a un système de
24 critères rationnels, mais reste que la compagnie
25 minière sait que vous investissez dans ses...

1 dans... dans ses fonds à elle. Donc, si elle va
2 contre votre suggestion, elle rend son partenaire
3 financier, qui est le Fonds, un peu moins ouvert à
4 peut-être investir, ou...

5 R. Oui. Absolument pas.

6 Q. **[142]** Non?

7 R. Puis je parle en connaissance de cause, là, parce
8 qu'on était à la fois, à l'époque, investisseur
9 dans des compagnies minières, puis on avait un
10 investissement dans un sous-contractant. Qui... qui
11 faisait des travaux pour les compagnies minières.
12 Mais, non. À la fin de la journée, pour nous,
13 l'important c'est que la compagnie minière puisse
14 faire le choix. Et si, pour des raisons XYZ, ce
15 n'était pas l'entreprise où on était partenaire qui
16 n'était pas, par exemple, le plus bas
17 soumissionnaire, bien, on disait, « Bien, vas-y
18 avec qui... qui tu le désires. » Puisque nous, d'un
19 côté comme de l'autre, on veut que notre rendement
20 soit optimal. Donc, on ne peut pas obliger une
21 société à prendre un... à faire un partenariat avec
22 une entreprise dans laquelle on est actionnaire. On
23 va être pénalisé d'un côté ou de l'autre.

24 Q. **[143]** Donc, vous lui suggérez, mais le sous-
25 traitant garde la liberté...

1 R. Exact.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[144]** Donc, dans un projet immobilier typique, là
4 on a... Vous avez donné des chiffres, là, vingt
5 millions (20 M), deux millions (2 M), deux millions
6 (2 M) pour l'équité de chaque côté, vingt millions
7 (20 M) de projets. Ça représente dix pour cent
8 (10 %) d'investissement. C'est un standard?

9 R. À peu près. Oui. Ça peut être... Ça peut être
10 augmenté, puis souvent la banque peut être... Parce
11 que là on arrive à la... à la prochaine page, là.
12 Souvent, la banque peut se limiter, disons, à
13 quarante pour cent (40 %) du projet. Comme je vous
14 dis, ça peut varier, hein, dépendamment des
15 risques, dépendamment d'un paquet de critères, mais
16 ça vous illustre, grossièrement, la séquence et la
17 façon dont sont complétés les projets.

18 Q. **[145]** D'accord. Mais il y a une latitude assez
19 importante (inaudible)?

20 R. Bien, une latitude assez importante, je n'irais pas
21 jusque-là. Mais je pense que ça... ça vous trace à
22 peu près les... les barèmes dans lesquels les
23 institutions financières sont prêtes à... à prêter.

24 Q. **[146]** Donc, il faut qu'il y ait cette... ce montant
25 d'équité-là qui soit présent...

1 R. Ah, tout à fait.

2 Q. **[147]** ... pour que la banque investisse.

3 R. Tout à fait. Parce que, comme on le voit à la page
4 qu'on a à l'écran, le... le prêt de construction,
5 lui, en fait, il est... il est contracté au moment
6 où, dans un projet de condos typique, par exemple,
7 où il y a cinquante (50), cinquante-cinq (55) et
8 même, par les temps qui courent, je pense qu'on va
9 jusqu'à soixante (60), soixante-cinq pour cent
10 (65 %) des ventes qui sont... qui sont... qui sont
11 faites, qui sont conclues. Donc, à ce moment-là, la
12 plupart du risque, quand l'institution financière
13 traditionnelle complète son prêt de construction,
14 la plupart du risque est passé. D'où la notion,
15 donc, du prêt mezzanine.

16 Q. **[148]** Est-ce qu'il arrive que le fonds immobilier
17 fournisse le prêt de construction aussi? Donc,
18 qu'il n'y ait pas de banque qui intervienne?

19 R. Ça doit être exceptionnel. Ça... Peut-être que ça
20 se voit. Il y a des, des... certains projets, peut-
21 être, qu'on a financés à cent pour cent (100 %).
22 Mais moi, ce que j'ai vu au conseil
23 d'administration, parce qu'il faut voir que je ne
24 suis pas dans les opérations du fonds immobilier,
25 mais ce que j'ai vu au conseil d'administration du

1 Fonds, c'est plutôt... ça se fait souvent en
2 copartenariat avec des institutions
3 traditionnelles.

4 Q. [149] Donc on voit, à la diapositive suivante,
5 qu'il y a éventuellement l'ACQ.

6 R. Oui.

7 Q. [150] Alors, j'imagine, dans le cas d'un projet qui
8 est, qui rencontre le succès escompté...

9 R. Oui.

10 Q. [151] ... remboursement de tout le monde, il y a
11 des engagements, donc, du Fonds aussi?

12 R. Oui.

13 Q. [152] Combien de temps, un cycle typique?

14 R. Dans le cas d'un... d'un projet de... de condos, je
15 vous dirais que c'est un cycle... Dépendamment des
16 conditions de marché, mais, entre trente-six (36)
17 et quarante (40) mois, je vous dirais, on a
18 complété le... le cycle de financement du fonds
19 immobilier.

20 Q. [153] Et est-ce qu'il arrive que le... Parce que
21 j'ai... Vous me corrigerez si je me trompe, mais le
22 Fonds a des immeubles en gérance.

23 R. Peu, mais il en a quelques... ils en ont quelques-
24 uns en gérance, je crois...

25 Q. [154] Je pense que...

1 R. ... mais très peu. À ma connaissance...

2 Q. **[155]** Si je ne m'abuse, une société du nom de
3 Courbec, par exemple, s'occupait, à une époque, de
4 ça. Est-ce que je me trompe?

5 R. Je ne pourrais pas vous répondre à cette question-
6 là.

7 Q. **[156]** Est-ce que ces sociétés en... bien, cette
8 gérance-là, qui est confiée à une autre société,
9 est-ce que c'est le résultat de certains projets
10 immobiliers qui auraient, disons, rencontré des
11 problèmes en cours de route, ou est-ce que ce sont
12 des investissements distincts complètement?

13 R. En fait, quand on parle de... de gérance, parce que
14 là, à ce moment-là, ce qu'on... ce qu'on a vu,
15 c'est un projet de condos. Donc...

16 Q. **[157]** Oui. Là on revend.

17 R. Donc, la sortie éventuelle est tracée d'avance, là,
18 du Fonds immobilier. Le Fonds immobilier fait aussi
19 des projets à caractère plus locatif. Industriels,
20 et caetera. Résidences pour personnes âgées. Donc,
21 pour répondre à votre question, là on a besoin
22 d'un... d'un gérant pour s'assurer de la gestion
23 de... de l'immeuble.

24 Q. **[158]** O.K. Ça ce sont des... C'est le Fonds
25 immobilier qui s'occupe aussi de ça?

1 R. Non. Bien, dans les faits, c'est plutôt le
2 partenaire qui... qui fait le choix de, du
3 gestionnaire éventuel, et c'est... Il faut voir
4 qu'il y en a... Je ne pense pas que ce soit un
5 nombre très large, là. Il n'y en a pas une
6 multitude de... de gestionnaires, ils sont très
7 spécialisés, mais c'est d'abord et avant tout le
8 choix du partenaire.

9 Q. **[159]** Là je voulais un peu en venir - peut-être que
10 ce n'était pas complètement clair - mais dans la
11 mesure où on... comme vous me dites, que le Fonds a
12 effectivement, dans un nombre exceptionnel de cas,
13 là, procédé à, disons à confier la gérance d'un...
14 d'un immeuble qui lui appartient, l'immeuble a été
15 construit via le Fonds immobilier, ou un des
16 trois...

17 R. Entre autres, oui.

18 Q. **[160]** ... ou est-ce que c'est une acquisition du
19 Fonds, par ailleurs? Est-ce que... Est-ce que le
20 Fonds fait des acquisitions immobilières, a un
21 portefeuille immobilier?

22 R. À ma... À ma connaissance, écoutez, depuis que je
23 le suis un peu plus, là, non, le... Le Fonds, les
24 projets que moi j'ai vus depuis deux mille six
25 (2006), c'était des projets de construction. Parce

1 que, il faut revenir à la base, il faut revenir sur
2 le mandat.

3 Q. **[161]** Hum, hum.

4 R. La philosophie, c'est de stimuler la construction.

5 Q. **[162]** D'accord.

6 R. Stimuler l'emploi. Donc, de faire des acquisitions,
7 on... on ne crée pas beaucoup d'emploi à ce moment-
8 là.

9 Q. **[163]** Parfait. On peut peut-être continuer?

10 R. Ce qui nous amène à la... à l'évolution de... de la
11 gouvernance au Fonds immobilier. En fait, avant...
12 Pardon. Avant deux mille neuf (2009), le Fonds...
13 en fait, les sociétés, sociétés en commandite ou
14 les sociétés incorporées, les... les membres du
15 comité consultatif ou du conseil d'administration,
16 donc, étaient nommés par le Fonds de solidarité. Et
17 c'est ce que vous avez à la page 48. À la page 49,
18 donc depuis deux mille neuf (2009)...

19 Q. **[164]** On peut rester un petit peu avant?

20 R. Oui, bien sûr.

21 Q. **[165]** Là, on voit que le comité consultatif est
22 nommé par le conseil d'administration du Fonds de
23 solidarité. Par contre, en ce qui concerne... Je
24 veux juste voir si je ne vous devance pas un peu,
25 là. Les instances décisionnelles, le comité

1 consultatif ou le conseil d'administration, il y en
2 a deux, et ça fait référence, corrigez-moi si je me
3 trompe, là, aux deux entités qui sont Solim d'un
4 côté...

5 R. Oui.

6 Q. **[166]** ... et Fonds immobilier ou Fondim de
7 l'autre...

8 R. Oui.

9 Q. **[167]** ... durant cette période-là?

10 R. En fait, pour clarifier les choses, là, il y a deux
11 sociétés en commandite, Solim-1, Solim-2, et il y a
12 une « inc » aussi qui est Fondim. Dans les sociétés
13 en commandite, on parle plutôt de comité
14 consultatif, comme on le voit à l'écran. Dans le
15 cas de Fondim, qui est une « inc », une compagnie
16 incorporée, on parle d'un conseil d'administration.

17 Q. **[168]** D'accord. Ces deux entités-là sont les
18 instances décisionnelles pour les projets
19 d'investissement des fonds immobiliers?

20 R. Dépendamment des montants. Un peu sur le même
21 principe que les conseils sectoriels de tantôt.

22 Q. **[169]** O.K. Donc, ce que je voulais voir, ils sont
23 quoi, ces montants? Est-ce que ce sont les montants
24 que vous avez indiqués tout à l'heure...

25 R. Oui. Cinq millions (5 M\$). Jusqu'à cinq millions de

1 dollars (5 M\$), ils ont la possibilité d'autoriser
2 le dossier. Et quand ça dépasse cinq millions
3 (5 M\$), ils doivent autoriser le dossier pour qu'il
4 soit présenté par la suite au conseil
5 d'administration du Fonds de solidarité.

6 Q. **[170]** Ça c'est depuis deux mille neuf (2009)?

7 R. Depuis deux mille neuf (2009). Bien, même avant
8 deux mille neuf (2009), même avant deux mille neuf
9 (2009).

10 Q. **[171]** Les montants étaient les mêmes, mais il n'y
11 avait pas l'obligation d'approuver?

12 R. Un peu comme les conseils sectoriels, il y a eu
13 variation. Je pense qu'initialement, les montants
14 étaient de trois millions de dollars (3 M\$), ont
15 été rajustés comme les conseils sectoriels, à un
16 moment donné. Mais c'est le même principe qu'un
17 conseil sectoriel, sauf qu'ici, vu que c'est une
18 entité à part, là on parle d'un conseil
19 d'administration ou d'un comité consultatif.

20 Q. **[172]** Et donc, ce comité-là, jusqu'à trois millions
21 (3 M\$) pendant une certaine période, et ensuite à
22 cinq millions (5 M\$), prend la décision d'investir
23 ou non dans un projet?

24 R. Exactement.

25 Q. **[173]** Sinon, avant, référait au conseil

1 d'administration du Fonds de solidarité, ou, dans
2 le cas actuel, disons, fournit aussi une
3 approbation qui est nécessaire pour que le projet
4 aille de l'avant?

5 R. Oui.

6 Q. **[174]** D'accord. À ce moment-là, je pense que c'est
7 un bon moment pour déposer les documents que nous
8 avons à déposer concernant, puisqu'on a eu les
9 explications, là, qu'on retrouve aux onglets 13...
10 Non c'est 14, 15, 16...

11 LA GREFFIÈRE :

12 Un instant. 14 ça va être 854, 15 va être 855. Est-
13 ce que vous en avez un autre?

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 16.

16 LA GREFFIÈRE :

17 856.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 17.

20 LA GREFFIÈRE :

21 857.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

23 Et 18.

24 LA GREFFIÈRE :

25 859. (Sic)

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 19, vous m'avez dit 859? 19, aussi.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Alors, 19 aussi, 860. (Sic)

5

6 96P-854 : Extrait convention de société en
7 commandite modifiée et mise à jour
8 entre Gestion Solim inc. et Fonds de
9 solidarité des travailleurs du Québec
10 (FTQ) du 15 septembre 1993 (Société en
11 commandite immobilière Solim)

12

13 96P-855 : Extrait convention de société en
14 commandite modifiée et mise à jour
15 entre Gestion Solim inc. et Fonds de
16 solidarité des travailleurs du Québec
17 (FTQ) du 15 avril 1994 (Société en
18 commandite immobilière Solim II)

19

20 96P-856 : Organigrammes de la Société en
21 commandite immobilière Solim et de la
22 Société en commandite immobilière
23 Solim II de 1996 à 2012

24

25 96P-857 : Organigrammes du Fonds immobilier du

1 Fonds de solidarité FTQ inc. de 2002 à
2 2012

3
4 96P-858 : Extrait des règlements généraux du
5 Fonds immobilier du Fonds de
6 solidarité de la FTQ inc. au 11 juin
7 2002

8
9 96P-859 : Résolution écrite tenant lieu de
10 réunion d'organisation du Fonds
11 immobilier du Fonds de solidarité FTQ
12 du 11 juin 2002

13
14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
15 Donc, Madame la Présidente, il s'agit de l'ensemble
16 des conventions créant Solim. Ce sont des
17 conventions qui sont antérieures, mais elles ont
18 survécu et ont subi de légères modifications,
19 puisque c'est celles qui ont été transmises par le
20 Fonds, et elles reprennent, évidemment...
21 contiennent, pardon, les dispositions qui prévoient
22 la nomination des différents organes décisionnels,
23 essentiellement le comité consultatif ou le conseil
24 d'administration, et les pouvoirs de celui-ci.

25 Il y a aussi, par ailleurs, évidemment, la

1 même chose pour le Fondim ou Fonds inc., qui a
2 suivi, ainsi que les règlements internes, et en
3 dernier lieu, les membres du comité... du... je ne
4 me trompe pas... les deux, ah, ils sont au-dessus,
5 pardon, à 15 et à 16, les organigrammes qui
6 établissent qui était membre de ces différents
7 comités au fil des années, pour les trois entités.
8 Ce qui fait effectivement beaucoup de papier, mais
9 contient une information essentielle.

10 Donc, on peut reprendre, peut-être, la
11 présentation, maintenant que...

12 R. Donc, depuis deux mille neuf (2009), donc, à la
13 page suivante, page 49, outre les modifications
14 dont on a traité hier, il a été rajouté un comité
15 d'audit, composé de deux externes sur un total de
16 trois personnes, un comité d'éthique et de
17 gouvernance, aussi composé de trois personnes dont
18 deux de l'externe, un comité de direction, qui est
19 composé du président des Fonds immobiliers, ainsi
20 que trois vice-présidents. Et bien sûr, on en a
21 parlé hier, du fait que les comités consultatifs ou
22 le conseil d'administration est depuis deux mille
23 neuf (2009) composé de personnes à majorité de
24 l'externe. Donc, quatre personnes sur un total de
25 sept sont non liées, ni à la FTQ, ni au Fonds de

1 solidarité.

2 Q. **[175]** Corrigez-moi si je me trompe, mais c'est
3 également à cette époque-là que vous avez
4 physiquement rapatrié, disons, le Fonds immobilier
5 au sein, dans le giron du Fonds sur le plan
6 physique, là, parce que...

7 R. Oui.

8 Q. **[176]** ... ils oeuvraient à une adresse différente
9 de la vôtre?

10 R. Oui.

11 Q. **[177]** D'accord.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Excusez-moi, Maître Berdou, mais l'onglet 18, c'est
14 858, et l'onglet 19 est 859.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Oui, c'est ça. C'est pour ça que j'étais un peu...
17 Je vous faisais confiance, mais j'étais un peu
18 perplexe. Pas de problème.

19 R. Je poursuis?

20 Q. **[178]** Oui, oui.

21 R. Si on regarde l'évolution de l'analyse des projets,
22 vous allez voir, ça ressemble, même si le métier
23 est différent, les étapes sont pas mal semblables à
24 ce qui se fait au Fonds de solidarité, à ce qui
25 s'est fait et à la progression qui s'est faite au

1 Fonds de solidarité. À la page, je suis rendu à la
2 page 51, mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996),
3 donc, les Fonds immobiliers...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[179]** La pression de quoi?

6 R. Pardon?

7 Q. **[180]** Vous dites « la pression s'est faite au Fonds
8 de solidarité ». C'est ce que j'ai compris.

9 R. J'ai dû dire un mot trop vite, mais je ne parlais
10 pas de pression. Je m'excuse. J'ai...

11 Q. **[181]** Qu'est-ce que vous avez dit alors? Qu'est-ce
12 qui s'est fait au Fonds de solidarité?

13 R. La création. J'ai dû dire « la création ».

14 Q. **[182]** O.K.

15 R. Des fois je parle un peu vite. Je m'en excuse.
16 Donc, depuis la création des Fonds immobiliers en
17 mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), et là on
18 regarde le portrait en quatre-vingt-seize (96),
19 donc ça avait peu évolué. Donc, la situation que
20 vous avez à l'écran est là depuis quatre-vingt onze
21 (91). Donc, le Fonds était encore à ses débuts,
22 sept employés. Il y avait un spécialiste en
23 investissements, un en finances, et le président
24 des fonds immobiliers qui composaient finalement
25 l'équipe d'analyse.

1 En deux mille quatre (2004), la page
2 suivante, donc on s'est raffiné un peu comme au
3 Fonds. L'expertise s'améliorait. Donc, le capital
4 augmentait aussi. La création des postes, on a vu
5 la création des postes de chargés de projets ayant
6 des formations diversifiées un peu, à l'image des
7 équipes multidisciplinaires dont je vous parlais
8 hier, donc urbanistes, évaluateurs, architectes, et
9 d'un poste de directeur de construction.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[183]** Je vous interromps une petite seconde. Donc,
12 ce que je constate, c'est que de quatre-vingt-seize
13 (96) à deux mille quatre (2004), Solim-I et Solim-
14 II, parce que si je ne m'abuse, Fondim apparaît
15 peut-être en deux mille deux (2002)?

16 R. Fondim apparaît en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
17 sept (1997), si ma mémoire est bonne.

18 Q. **[184]** Donc, ça veut dire que, donc sur ces trois
19 années-là, fondamentalement, il y a sept personnes
20 qui gèrent les trois entités sur le plan disons...

21 R. Oui. Ça a peut-être évolué de quatre-vingt-seize
22 (96) à deux mille quatre (2004), là. Jusqu'en
23 quatre-vingt-seize (96), il y avait sept employés à
24 ce moment-là. Mais disons, il y a un coup de barre
25 qui s'est donné en deux mille quatre (2004). Et,

1 là, l'équipe s'est élargie s'enrichissant de gens
2 avec des expertises un peu plus diversifiées.

3 Q. **[185]** Donc, dans les huit premières années de
4 Solim, Fondim, en tout cas des fonds immobiliers,
5 il y a sept personnes qui s'occupent de ça. Et il y
6 a un comité consultatif aussi à peu près sept
7 personnes, sept à neuf.

8 R. Encore une fois, peut-être que de quatre-vingt-
9 seize (96) à... quatre-vingt-seize (96), il y avait
10 sept employés. J'ai pas les chiffres de chaque
11 année. Mais peut-être que de quatre-vingt-seize
12 (96) à deux mille quatre (2004), le nombre
13 d'employés a augmenté un peu probablement. Mais,
14 là, ce qu'on a, c'est le portrait en deux mille
15 quatre (2004) où, là, il y a eu vraiment décision
16 de la direction d'élargir un peu la provenance et
17 l'expertise.

18 Q. **[186]** Mais disons que c'est une petite unité?

19 R. Ah, tout à fait, c'est une petite unité.

20 Q. **[187]** Parfait. Continuez?

21 R. Oui. Raffinement des processus d'analyse. Alors on
22 se raffine. Les analyses sont beaucoup confiées
23 aussi à des gens de l'externe, des études de
24 marché, études environnementales, création d'une
25 vice-présidence aux finances. En deux mille neuf

1 (2009), là, avec la nouvelle direction, il y a eu
2 l'adoption d'une nouvelle planification stratégique
3 pour établir les grandes orientations
4 d'investissement des fonds immobiliers. Il y a eu
5 la mise en place aussi d'un guide de vérification
6 diligente, donc pour formaliser les choses,
7 notifier les façons de faire avec des tableaux de
8 bord aussi qui sont déposés au conseil
9 d'administration ou au comité des deux sociétés en
10 commandite. Il y a eu l'embauche supplémentaire
11 aussi de spécialistes dans l'immobilier, analystes
12 financiers, conseillers en analyses de marché,
13 directrice à la disposition d'actifs. Et il y a eu
14 la formation, on l'a vu tantôt, d'un comité de
15 direction. En plus de ce qu'on a dit précédemment
16 sur la structure de gouvernance du Fonds
17 immobilier.

18 Q. **[188]** Donc, si je vous suis bien, c'est assez clair
19 que, avant deux mille neuf (2009), il y a un nombre
20 de mécanismes qui sont extrêmement limités, qui
21 sont imposés?

22 R. J'hésite à trancher deux mille quatre (2004), je
23 veux dire, quatre-vingt-seize (96), deux mille
24 quatre (2004), deux mille neuf (2009). Je n'étais
25 pas dans les opérations. J'imagine que ça s'est

1 fait de façon un peu plus continuelle. Mais deux
2 mille quatre (2004), deux mille neuf (2009), ce
3 sont des époques un peu plus charnières, je dirais.

4 Q. **[189]** C'est-à-dire que je me fie un peu sur votre
5 présentation. On annonce qu'en deux mille neuf
6 (2009), on met en place une série de mesures.

7 R. Oui, deux mille neuf (2009)...

8 Q. **[190]** Qui n'existent pas avant.

9 R. Deux mille neuf (2009) est une époque charnière,
10 tout à fait d'accord.

11 Q. **[191]** On reviendra là-dessus.

12 R. C'est entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille
13 neuf (2009), probablement que ça a été fait d'une
14 façon un peu plus continuelle. Mais deux mille neuf
15 (2009) est effectivement une époque un peu plus
16 charnière.

17 Q. **[192]** Donc, avant ça, le contrôle est plus limité?

18 R. Le contrôle?

19 Q. **[193]** Le contrôle, bien, la capacité d'encadrer sur
20 le plan des textes réglementaires que vous décrivez
21 après, ça n'existe pas ça avant ça?

22 R. Bien, écoutez, si on regarde, si on revient en deux
23 mille quatre (2004), il y avait quand même des
24 équipes, on pourrait dire, multidisciplinaires qui
25 regardaient avec leur expertise les projets

1 d'investissement. Je ne voudrais pas vous laisser
2 sous l'impression que c'était fait à la bonne
3 franquette. Non, il y avait déjà des, depuis deux
4 mille quatre (2004) avec la nouvelle direction de
5 l'époque, il y a des standards qui ont été faits.
6 On a beaucoup amélioré les processus en allant
7 chercher beaucoup plus en profondeur dans
8 l'analyse. Donc, je ne voudrais pas vous laisser
9 sous l'impression que, avant deux mille neuf
10 (2009), on faisait ça sur un coin de table. Non.
11 Peut-être l'année quatre-vingt onze (91), c'était
12 fait sur un coin de table. Mais on a progressé
13 depuis ce temps-là.

14 Q. [194] Non, non, il n'est pas question de suggérer
15 que ce soit fait sur un coin de table. Je pense que
16 tout est mûrement réfléchi. Ce que je veux dire,
17 c'est que les processus disons d'encadrement que
18 vous nous avez décrits, je n'en vois pas vraiment
19 en deux mille quatre (2004) comme tels. J'ai des
20 postes spécialisés pour l'analyse des dossiers
21 comme tels. Mais tout ce qui a trait disons à un
22 plan stratégique qui oriente les investissements
23 dans un sens ou dans un autre, la vérification
24 diligente, un comité de direction, tout ça, ça
25 n'arrive pas avant deux mille neuf (2009)?

1 R. Je vous dirais, même si on n'a pas de comité de
2 direction, il y avait un travail de fond qui était
3 complété par le personnel des fonds immobiliers. Il
4 y avait un processus. En fait, le processus
5 d'investissement lui-même, qu'on soit une petite
6 équipe de trois, quatre personnes ou qu'on soit une
7 équipe de trente-cinq (35) personnes, le processus
8 est très semblable. Le métier d'investisseur
9 demeure le métier d'investisseur peu importe la
10 taille de l'entreprise. Puis au Fonds, c'est un peu
11 la même chose. Le processus s'est raffiné, bien
12 sûr, avec les ans. Mais investir dans une société
13 ou investir dans un projet immobilier, ça demeure,
14 il y a des démarches à suivre, des étapes à suivre.
15 Et la démarche, le processus lui-même est resté
16 semblable. On l'a évidemment amélioré, parce qu'il
17 faut toujours s'améliorer.

18 Q. **[195]** Bien, écoutez, si on va peut-être, Madame la
19 Présidente, bon, j'essayais de finir avant la
20 pause. Il reste peu de temps mais, bien ce que je,
21 je vous propose qu'on ef... qu'on continue, oui, on
22 peut continuer puis clore la chose. Je vous envoie
23 donc, peut-être deux, deux diapositives plus loin,
24 la 56.

25 (11:10:15)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[196]** Avant, en deux mille neuf (2009), là, vous
3 avez le guide de vérification diligente. Est-ce que
4 vous pouvez nous donner un peu les détails sur une
5 vérification diligente des projets et des
6 partenaires, concrètement. Qu'est-ce que vous
7 faites pour vérifier les partenaires et vérifier
8 les projets?

9 R. Oui...

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Peut-être en fait, tout simplement pour vous
12 préciser que c'est précisément l'objet de
13 l'engagement que nous avons pris hier. Nous
14 tirerons du guide de vérification diligente les
15 éléments qui traitent de la vérification des
16 partenaires pour vous les communiquer.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bien, mais en attendant, je pense que le
19 témoin peut répondre à la question puisque c'est
20 son...

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[197]** Si vous avez quelques exemples, c'est ça.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 C'est ça. Mais vous aurez l'information exacte dans
25 le...

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 O.K. En fait, parce que j'amenais Monsieur le,
3 Monsieur Morin, exactement là à la, dans la... À la
4 page 56, on a les étapes d'analyse puis [1:32:00].

5 R. On peut, on peut aller à la page 56 si vous voulez.
6 Donc, grossièrement, à peu près les mêmes étapes :
7 analyse préliminaire, analyse un peu plus
8 détaillée, clôture de la transaction. À la page 56,
9 on est à l'anise... à l'analyse, pardon,
10 préliminaire et dès ce moment-là, il y a une
11 certaine vérification qui est faite au, au niveau
12 de la vérification diligente en l'aspect
13 réputationnel. Donc, un peu, un peu ce qu'on fait
14 au Fonds. Donc, l'aspect plunitif civil, criminel,
15 registre des faillites, CIDREQ. Donc, il y a un,
16 un, un certain travail, un peu plus à soixante
17 mille (60 000) pieds qui sera approfondi, bien sûr,
18 dans l'analyse détaillée que l'on retrouve à la
19 page suivante.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Q. **[198]** Mais ça c'est, tout ça, ce nombre de boîtes,
22 c'est après deux mille neuf (2009)?

23 R. Non, comme je vous disais tantôt, le, le, le
24 processus lui-même était fait probablement d'une
25 façon assez semblable. Il y avait juste moins de

1 monde finalement, moins de projets qui sont, qui
2 étaient traités.

3 Q. **[199]** Ils font ça à l'interne ces vérifications-là
4 sur les partenaires potentiels, là, que je vois, le
5 plunitif civil et criminel, registre des faillites,
6 CIDREQ. Là vous nous avez dit, expliqué que
7 maintenant Garda, et je ne sais quelle autre
8 compagnie fait ça, là, mais à l'époque, c'est à la
9 SOLIM même qu'on fait cette analyse?

10 R. Avant, avant deux mille neuf (2009), c'est
11 difficile pour moi de répondre à la question
12 précise. Ce que je sais c'est que depuis deux mille
13 neuf (2009), de façon systématique, ces, ces tests-
14 là, on va appeler ça des tests, là, sont, sont
15 produits et comme au Fonds de solidarité, il y a
16 des vérifications en cas de, de, de doute, dès
17 qu'il y a un doute, il y a des vérifications qui
18 sont faites à l'externe.

19 Q. **[200]** D'accord. Mais juste pour être sûr de
20 comprendre. Les Fonds immobiliers font leurs
21 propres vérifications et puis, ils envoient, on
22 mandate à l'externe, quand il y a un...

23 R. Oui.

24 Q. **[201]** ... drapeau rouge comme dirait
25 l'anglophone...

1 R. Jaune.

2 Q. **[202]** ... Jaune, disons. Oui, peut-être que le
3 rouge mène à un autre genre de conclusion mais, dès
4 qu'il y a un drapeau jaune qui se lève, on fait une
5 vérification plus avancée?

6 R. Oui, voilà.

7 Q. **[203]** D'accord. Donc, mais ça c'est donc fait à
8 même la SOLIM, c'est ce, c'est ce, c'est ce que je
9 (inaudible).

10 R. À même le, à même le Fonds immobilier.

11 Q. **[204]** D'accord.

12 R. Avec le personnel du Fonds immobilier.

13 Q. **[205]** Parfait. Donc je vous laisse continuer.

14 R. Donc, c'est, les étapes, je sais pas si vous voulez
15 passer au travers chacune des étapes?

16 Q. **[206]** Bien en fait, je voudrais juste peut-être
17 voir à 57, parce que là on voit que vous faites la
18 vérification sur le partenaire potentiel.

19 R. Oui.

20 Q. **[207]** Mais là je vois que dans l'analyse détaillée,
21 parce qu'évidemment un partenaire, il y a d'autres
22 partenaires du partenaire, il y a des a... des
23 actionnaires du partenaire...

24 R. Oui...

25 Q. **[208]** ... Là je pense que ...

1 R. ... Souvent, souvent des compagnies de gestion,
2 hein, au travers tout ça.

3 Q. **[209]** J'imagine que ça fait partie de
4 l'engagement...

5 R. Oui.

6 Q. **[210]** ... de voir jusqu'à quel point on...

7 R. Exact.

8 Q. **[211]** ... va fouiller à quel ...

9 R. Exactement. Vous aurez ça dans l'extrait du guide
10 de vérification diligente.

11 Q. **[212]** Et en ce qui concerne les sous-contractants?

12 On en a parlé tantôt dans le cas d'un, d'un, d'un
13 projet immobilier, là, que ça pouvait être un
14 élément... Ça en fait, je pense que c'est vous-
15 mêmes qui l'avez soulevé. Est-ce que c'est fait à
16 cette étape-là ou est-ce que dans, dans un certain
17 nombre de cas, ces sous-contractants-là ne sont pas
18 nécessairement identifiés au moment où...

19 R. Je l'ignore. Je l'ignore.

20 Q. **[213]** Les instances décisionnelles, on les a vues
21 tout à l'heure.

22 R. Oui.

23 Q. **[214]** Le comité de direction qui a été introduit en
24 deux mille neuf (2009), ce, quel est son rôle?

25 R. Le comité de direction aide à voir à la gestion

1 quotidienne bien sûr des, des opérations mais aussi
2 à l'équilibre du portefeuille, regarder les grandes
3 tendances du marché de façon à pouvoir répondre
4 vraiment aux besoins du marché.

5 Q. [215] O.K. Je comprends de votre séquence ici que
6 la, le vice-président aux investissements et le
7 président de, des Fonds immobiliers, se penchent
8 sur tous les dossiers?

9 R. Maître Berdou, vous êtes à la page...

10 Q. [216] Oh! excusez-moi, je suis à la page 57.

11 R. 57? Oui. En fait, un peu à l'image où, vous vous
12 souvenez hier, le, le, le comité de gestion des
13 investissements qui sont l'ensemble des vice-
14 présidents, donc, il y a, c'est, c'est un peu
15 l'équivalent au Fonds immobilier. Donc les dossiers
16 passent à travers ce, ce, ce, cette étape-là.

17 Q. [217] Et c'est votre témoignage, si je vous
18 comprends bien que toutes ces étapes-là, à une
19 échelle moindre dans la mesure où il y aurait moins
20 de personnel et donc moins de dossiers, étaient
21 toutes suivies avant deux mille neuf (2009) aussi?

22 R. Écoutez, je suis pas dans les opérations mais, oui,
23 j'imagine...

24 Q. [218] En principe...

25 R. ... que les..., en principe, il fallait passer au

1 travers toutes ces étapes-là. Évidemment, en
2 quatre-vingt-onze (1991), quatre-vingt-douze
3 (1992), quatre-vingt-treize (1993), pas avec le
4 raffinement qu'on a aujourd'hui, mais tout ça a
5 évolué comme, comme nos opérations aussi au Fonds
6 de solidarité.

7 Q. [219] Et, est-ce que vous avez, vous seriez en
8 mesure de m'expliquer, puisque vous étiez, peut-
9 être là à l'époque, vous avez pas de souvenir, là.
10 On a, en deux mille neuf (2009), on a transformé un
11 certain nombre de ces processus-là, vous l'avez
12 détaillé avant, mais si c'était comme ça avant, et
13 c'est comme ça maintenant, qu'est-ce qui s'est
14 passé en deux mille neuf (2009), ou juste avant,
15 pour qu'en deux mille neuf (2009) justement on
16 décide de mettre en place tout c... des mécanismes
17 additionnels?

18 R. Bien en fait, je vous dirais que c'est pour les
19 mêmes raisons que j'ai évoquées hier. On se
20 souvient qu'en deux mille neuf (2009), il y avait
21 un, un contexte où il y avait eu beaucoup
22 d'allégations dans le secteur de la construction,
23 beaucoup, une grande couverture médiatique aussi et
24 ça nous a incités, comme ce qu'on a fait au Fonds
25 de solidarité, d'harmoniser les pratiques,

1 d'harmoniser les gou... la, la gouvernance des
2 Fonds immobiliers en conformité avec ce qui était
3 fait au Fonds de solidarité.

4 Q. **[220]** Vous, vous ne voyez pas par exemple, c'est
5 uniquement un, une, une réaction à une couverture
6 médiatique, il n'y avait pas réellement de
7 problème, on répond en mettant ces mesures en
8 place-là à la couverture médiatique?

9 R. En fait, le, le, le, le Fonds immobilier, c'est, ça
10 a toujours été rentable depuis le, depuis le début
11 des opérations, ça a toujours été rentable. Il y
12 avait pas de, à ma connaissance, il y avait pas de
13 problème particulier.

14 Q. **[221]** D'accord. Donc, il y avait une rentabilité
15 était... était à votre satisfaction, si on peut...

16 R. Oui, tout à fait.

17 Q. **[222]** Peut-être juste rapidement faire... finir les
18 deux dernières étapes de la présentation.

19 R. Bon.

20 Q. **[223]** Bon.

21 R. Clôture de la transaction, on peut passer
22 rapidement là-dessus.

23 Q. **[224]** Effectivement. Je constate, par contre, que,
24 ça, on fait examiner les documents sur les
25 firmes... par les firmes d'avocats externes.

1 R. Oui.

2 Q. **[225]** Ce qui n'était pas nécessairement le cas pour
3 le Fonds comme tel.

4 R. Non.

5 Q. **[226]** Qu'est-ce qui justifie qu'à SOLIM on fasse
6 ça?

7 R. Une question de personnel, au Fonds, on a la chance
8 d'avoir des... une équipe légale à l'interne. Chez
9 SOLIM... c'est une question de... de capacité
10 finalement.

11 Q. **[227]** Pourquoi ne pas avoir recours à l'équipe
12 légale interne du Fonds?

13 R. Il y a toujours eu une - comment on dit donc - une
14 distinction entre les opérations. C'est un peu la
15 même chose avec les Fonds régionaux, une certaine
16 distance par rapport aux opérations. Ils font leur
17 travail en région, ils font leur travail dans le
18 secteur immobilier. Et comme je le disais, c'est
19 une expertise qui est tout à fait différente, hein!
20 Nos avocats chez nous au Fonds ont développé une
21 expertise d'investissement dans des entreprises,
22 alors qu'ici c'est un métier qui est... qui est
23 différent finalement, c'est un...

24 Q. **[228]** Ça aussi c'était comme ça avant deux mille
25 neuf (2009) et après aussi.

1 R. Oui.

2 Q. **[229]** Parfait. Une dernière...

3 R. Oui. Bon. Dans le fond, arrive le... le
4 désinvestissement. Il faut voir qu'il y a deux cas
5 auxquels il faut faire référence. La situation d'un
6 projet de condos, la sortie, elle est annoncée si
7 tout va bien. Dans le cas d'immeuble locatif, bien
8 là, la... la durée de... de détention du Fonds
9 immobilier, en général, on parle d'un cinq, six,
10 sept ans. Et à terme, il y a une discussion qui est
11 entamée avec le partenaire, soit que le partenaire
12 rachète notre participation, notre part dans
13 l'immeuble ou soit que l'immeuble est vendu. Et
14 tout ça, évidemment, en fonction que notre capital
15 puisse servir, encore une fois, à compléter
16 d'autres projets de construction pour stimuler
17 l'économie.

18 Q. **[230]** Parfait. Je n'ai pas d'autres questions pour
19 monsieur. Je ne sais pas si le banc en a.

20 (11:18:54)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que les parties ont des questions pour
23 monsieur Morin?

24 Me PIERRE HAMEL :

25 Madame la Commissaire, j'aurai des questions. Un

1 élément cependant qui me tarabuste un peu, c'est
2 toute l'information relative à l'industrie de la
3 construction comme telle, le financement avec des
4 compagnies de construction, le détail de ces
5 financements-là qui est l'aspect qui m'importe le
6 plus, manifestement, seront déposés lundi avant
7 cinq heures (17 h 00).

8 Alors, je suis un peu ambivalent. Est-ce
9 que le témoin sera disponible pour répondre aux
10 questions suite au dépôt en liasse de ces
11 documents-là? Est-ce que ce serait préférable que
12 je pose mes questions après ou que j'en pose une
13 partie ou... Je suis un peu... je suis un peu
14 ambivalent, Madame la Commissaire.

15 Si vous me dites que le... le témoin sera
16 disponible pour un contre-interrogatoire
17 postérieur, ce serait peut-être plus simple, mais
18 sinon je vais quand même poser quelques questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je... Maître...

21 Me ANDRÉ RYAN :

22 Je peux peut-être vous proposer une piste de
23 solution. La liste des entreprises dans laquelle le
24 Fonds de solidarité a investi en matière de
25 construction est disponible pour le public

1 toujours, depuis toujours, sur le... dans les
2 rapports annuels du Fonds de solidarité qui sont
3 publiés sur le site Internet du Fonds là. Alors, ce
4 n'est pas une grande surprise qu'on vous annonce
5 que la...

6 L'élément qu'on a ajouté, par voie
7 d'engagement, à la demande du Commissaire Lachance,
8 c'est des éléments sur lequel... sur lesquels le
9 témoin a apporté une précision quant au poids
10 relatif de ce secteur-là. Alors, je suis un peu
11 surpris là d'apprendre de mon collègue qui... que
12 c'est comme si on allait arriver avec une surprise
13 lundi. Mais, lundi, moi, je n'ai pas l'intention de
14 donner, de reprendre chacune des pages des rapports
15 annuels qui sont, par ailleurs, disponibles.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 En ce qui me concerne, moi, les engagements étaient
18 transmis pour compléter l'interrogatoire tel qu'il
19 a été mené et boucler les pièces, mais je n'avais
20 pas l'intention d'explorer plus avant sur la base
21 des... parce que, effectivement, comme le dit
22 maître Ryan, cette information-là est disponible.
23 Elle est remâchée, si on peut dire, avec une donnée
24 additionnelle puis des représentations qui se sont
25 faites à son sujet, mais les questions ont été

1 posées puis la réponse va être fournie via
2 l'engagement.

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Écoutez, j'ai passé à travers quelques rapports
5 annuels, mais je n'ai pas passé à travers
6 l'ensemble des rapports annuels, je dois l'admettre
7 comme tel. Alors, je suis prêt à procéder si vous
8 le jugez approprié.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Alors, nous allons... Est-ce que d'autres
11 personnes voudront poser...

12 Me DENIS HOULE :

13 Oui, Madame, si vous permettez que... de me sortir
14 du silence dont vous me qualifiez il y a quelques
15 jours...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien...

18 Me DENIS HOULE :

19 ... j'aurais quelques questions à poser au témoin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Certainement.

22 Me DENIS HOULE :

23 Je suis prêt à procéder immédiatement.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Certainement. Alors, nous allons prendre la... Est-

1 ce que d'autres personnes vont être intéressées à
2 poser des questions? Non. Alors, donc nous allons
3 prendre la pause et nous reviendrons avec les
4 questions après la pause.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Alors, qui de maître Hamel ou de maître Houle
10 va commencer son contre... son interrogatoire?

11 Me PIERRE HAMEL :

12 Je vais...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Gaétan Morin, vous êtes sous le même
15 serment.

16 (11:47:17)

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

18 Q. **[231]** Bonjour. Alors, Pierre Hamel pour
19 l'Association de la construction du Québec. Merci
20 pour votre témoignage. Je vais revenir sur certains
21 aspects, là. J'ai compris, avec le procureur de la
22 Commission, que 96P-845 avait trois pages, mais il
23 y en a une qui était de trop, la dernière. Donc, je
24 comprends que les... on a des renseignements sur le
25 conseil sectoriel de la nouvelle économie qui

1 seraient incomplets, en vertu de ce document-là.

2 C'est bien ça?

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Alors, en réalité, la situation est la suivante. Le
5 dépôt anticipé, c'était celui du conseil sectoriel
6 pour le secteur traditionnel seulement. Il y a une
7 page additionnelle parce qu'elles étaient en liasse
8 au départ et qu'on a extraite qui s'est greffée. Je
9 vais vérifier si, par ailleurs, il manque une page
10 de noms pour le conseil traditionnel, mais c'est la
11 page de la nouvelle économie qui ne devrait pas s'y
12 trouver.

13 Me PIERRE HAMEL :

14 Q. **[232]** Alors, Monsieur Morin, si on prend le conseil
15 sectoriel secteur traditionnel, alors, je vais...
16 je vais vous dire... essentiellement, je vais vous
17 poser des questions sur quatre aspects du
18 témoignage : la pièce produite, l'implication du
19 Fonds dans l'industrie, de façon un peu plus large,
20 les démarchages que vous nous avez fait part comme
21 tels et, le cas échéant, je vais ouvrir un chapitre
22 sur la Gaspésia, si ça m'est permis.

23 Alors donc, essentiellement je comprends
24 que les membres du conseil sectoriel traditionnel,
25 la liste que vous nous avez transmise, c'est la

1 liste à jour des... des personnes qui siègent sur
2 ce comité-là?

3 R. Le document que j'ai devant...

4 Q. **[233]** 96P-845.

5 R. ... 96P-845, en fait, ne tient pas compte... St-
6 Cyr, je... Non, en fait, ne tient pas compte de la
7 dernière assemblée annuelle, je crois.

8 Q. **[234]** Qui était?

9 R. Fin septembre.

10 Q. **[235]** Ah! Fin septembre.

11 R. Il y a quelques semaines.

12 Q. **[236]** O.K. Donc, il est possible que madame Martin
13 et madame Cyr qui est (sic) à l'externe a (sic) été
14 remplacée à ce moment-là.

15 R. Oui.

16 Q. **[237]** C'est bien ça?

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[238]** O.K. Alors... et savez-vous par qui elles ont
19 été remplacées?

20 R. Par monsieur Labrèche. Monsieur Pierre-Maurice
21 Vachon est demeuré en poste.

22 Q. **[239]** O.K.

23 R. Et madame Colpron... là on est dans le conseil
24 sectoriel traditionnel, hein?

25 Q. **[240]** Oui, oui. Exact.

1 R. Oui. Donc, madame Christine Beaubien s'est rajoutée
2 et madame Michèle Colpron s'est rajoutée.

3 Q. **[241]** Christine Beaubien.

4 R. Oui, et madame Colpron.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Ils sont à la page 2, Maître.

7 Me PIERRE HAMEL :

8 Ah! O.K. O.K.

9 Q. **[242]** Alors, je comprends. Alors... et ces gens-là
10 ne sont pas... sont pas des... des gens de
11 l'externe.

12 R. Oui, ils sont des gens de l'externe.

13 Q. **[243]** Ils sont de l'externe les deux?

14 R. Oui. Dans les faits, le... non, je parlais plutôt
15 du... Non, non, c'est beau. On est d'accord. Tout à
16 fait.

17 Q. **[244]** O.K. Donc, je comprends qu'il y a sept
18 personnes sur ce comité-là, il y en a quatre qui
19 sont soit du Fonds ou de la FTQ.

20 R. En fait, il y en a quatre externes sur un total de
21 sept.

22 Q. **[245]** Il y en a quatre externes...

23 R. Oui.

24 Q. **[246]** ... sur un total de sept.

25 R. Donc, si on les reprend...

1 Q. **[247]** Oui.

2 R. ... monsieur Labrèche, monsieur Vachon, madame
3 Beaubien, ainsi que madame Colpron.

4 Q. **[248]** Ah! Voilà. O.K. Merci. Excellent. O.K. Est-ce
5 qu'il y a un règlement qui prévoit que c'est une
6 majorité d'externes ou c'est une question de
7 circonstances c'est...

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 Le règlement a été déposé hier, en pièce.

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Je pose la question au témoin, si c'est de façon
12 générale.

13 R. Depuis deux mille neuf (2009)...

14 Q. **[249]** Oui.

15 R. ... la majorité des... des gens qui sont sur les
16 conseils sectoriels sont des gens de l'externe.

17 Q. **[250]** Externes.

18 R. Exactement.

19 Q. **[251]** Ce sont des gens de l'externe.

20 R. Voilà!

21 Q. **[252]** Très bien. Merci. Vous avez, dans le cadre de
22 votre témoignage ou du document qui a été produit,
23 PowerPoint, vous avez fait état de... d'une
24 implication de l'ordre de deux point quelques pour
25 cent, là, dans l'industrie de la construction et

1 matériaux de construction qui était très connexe ou
2 similaire pour vos fins de... vos fins
3 d'investissements, finalement. Donc, en deux mille
4 treize (2013), je comprends que ça représente deux
5 point deux (2,2) de neuf point six milliards
6 (9,6 G\$) ou quelque chose comme ça.

7 R. Deux pour cent (2 %), oui.

8 Q. **[253]** Deux pour cent (2 %), donc on fait référence
9 à environ deux cent millions (200 M\$).

10 R. Oui.

11 Q. **[254]** Ce deux cent millions là (200 M\$), il est
12 réparti dans combien d'entreprises de construction?

13 R. Au trente et un (31) mai deux mille treize
14 (2013)...

15 Q. **[255]** Oui.

16 R. ... incluant construction et matériaux de
17 construction, je vous dirais à peu près... huit.
18 Huit, neuf sociétés. Une dizaine de sociétés,
19 disons.

20 Q. **[256]** Une dizaine de sociétés.

21 R. Oui.

22 Q. **[257]** Donc, c'est des investissements d'importance,
23 c'est plusieurs millions par entreprise ou... Avez-
24 vous un ordre d'idées?

25 R. En moyenne, je vous dirais... Je m'avance un peu,

1 là, mais le... l'investissement moyen, au Fonds,
2 est aux alentours de, d'une dizaine de millions.
3 Entre sept (7) et dix millions (10 M).

4 Q. **[258]** Entre sept (7) et dix millions (10 M).

5 R. Ça peut être plus ou moins, dépendamment. Je n'ai
6 pas le chiffre exact pour chacune des... des six ou
7 dix (10) entreprises, là.

8 Q. **[259]** D'accord.

9 R. Ça vous donne une idée grossière.

10 Q. **[260]** O.K. Et sur... depuis les opérations du
11 Fonds, le... le niveau d'investissement dans
12 l'industrie de la construction, par rapport à
13 l'ensemble des investissements du Fonds, vous
14 l'évalu... vous l'évalueriez à quel pourcentage, à
15 peu près?

16 R. En moyenne, le pour... Mettons, on prend depuis
17 deux mille six (2006), là. En moyenne, le poids
18 construction, matériaux de construction est aux
19 alentours de quatre point... quatre (4) ou quatre
20 point cinq pour cent (4.5 %) du... de nos actifs
21 totaux.

22 Q. **[261]** O.K. Donc, ça peut varier aux alentours de
23 deux cents millions (200 M) par année, un peu plus,
24 un peu moins, là...

25 R. Bien, il faudrait faire les proportions...

1 Q. **[262]** C'est ça, exact. Mettre ça ensemble, là...

2 R. ... avec chacun des actifs, là, mais...

3 Q. **[263]** Six milliards (6 G) à quatre pour cent
4 (4 %)...

5 R. Bien, ça peut...

6 Q. **[264]** ... versus neuf milliards (9 G) à...

7 R. Évidemment, ça a fluctué dans le temps. Deux, huit,
8 six, donc...

9 Q. **[265]** O.K.

10 R. Dépendamment des années, là. Mais en moyenne, ça a
11 été aux alentours de quatre virgule cinq pour cent
12 (4,5 %).

13 Q. **[266]** Est-ce que c'est des grandes entreprises, ou
14 des moyennes entreprises, ou des petites
15 entreprises qui bénéficient du Fonds de solidarité?

16 R. En fait, ce qui qualifie les investissements du...
17 du Fonds de solidarité, puis là je vous ramène aux
18 Fonds régionaux et... et au Fonds... Fonds de
19 solidarité. Donc, quand on parle du Fonds, en
20 général, c'est des investissements de plus de deux
21 millions de dollars (2 M\$). Donc, on parle
22 d'entreprises petites à moyennes, je vous dirais.

23 Q. **[267]** Petites à moyennes.

24 R. Oui.

25 Q. **[268]** Même dans l'industrie de la construction?

1 R. Oui. Oui, tout à fait. On parle d'entreprises qui
2 peuvent compter de... de cent (100) à quatre cents
3 (400), cinq cents (500) employés.

4 Q. **[269]** Cent (100) à quatre cents (400), cinq cents
5 (500)... cinq cents (500) employés.

6 R. Grossièrement. Grossièrement.

7 Q. **[270]** Et ça, pour vous, c'est une petite entreprise
8 de construction?

9 R. Bien, la définition de petite ou moyenne
10 entreprise, on peut avoir un long débat là-dessus,
11 là, mais...

12 Q. **[271]** Oui oui, effectivement.

13 R. ... moi je l'aime bien, j'aime bien le visualiser
14 en disant en termes d'employés.

15 Q. **[272]** Voilà. Excellent. On va s'entendre. Donc,
16 dans ce cas-là, ce que vous me dites, c'est que
17 c'est des entreprises qui ont de cent (100) à cinq
18 cents (500) employés...

19 R. Oui.

20 Q. **[273]** ... qui, généralement, sollicitent ou
21 bénéficient, là, des... des investissements via...
22 via le Fonds. C'est bien ça?

23 R. Pour vous tracer... Pour vous tracer un portrait
24 plus global - je n'ai pas les données pour le
25 secteur de la construction, matériaux de

1 construction - mais en termes d'employés, quatre-
2 vingts pour cent (80 %) ... Et là j'inclus les fonds
3 régionaux. Je n'inclus pas les ... Je n'inclus pas
4 les fonds locaux, mais les fonds régionaux. Quatre-
5 vingts pour cent (80 %) de nos partenaires ont
6 moins de cent (100) employés.

7 Q. **[274]** Quatre-vingts pour ...

8 R. Ça qualifie un peu.

9 Q. **[275]** O.K.

10 R. Quatre-vingts pour cent (80 %). Oui.

11 Q. **[276]** Quatre-vingts (80) ...

12 R. Donc, beaucoup ...

13 Q. **[277]** ... ont moins de cent (100) employés.

14 R. Oui. Donc, beaucoup dans la PME, mais certaines,
15 bien sûr, dans les entreprises avec cent (100) à
16 deux cents (200) employés.

17 Q. **[278]** D'accord. Et moins de cent (100) employés, ça
18 représente quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %),
19 à peu près, de l'industrie de la construction. En
20 termes de ... de statistiques. Donc, dans ces
21 entreprises-là, il y en ... Vous n'avez pas d'idée,
22 là, c'est-tu cinquante (50) employés, soixante (60)
23 employés, vingt (20) employés, quatre employés,
24 vous ne pouvez pas nous le dire.

25 R. Je ne pourrais pas vous dire, non.

1 Q. **[279]** Merci. Vous avez expliqué aussi, lors de
2 votre témoignage, que non seulement on avait, on
3 vous demandait d'intervenir dans certains dossiers
4 via des gens externes, mais qu'également vous
5 faisiez du démarchage. Le démarchage est fait par
6 les conseillers?

7 R. Oui.

8 Q. **[280]** Des conseillers en région ou...

9 R. En région ou... Bien, en région, bien sûr, ce sont
10 les gens de nos fonds régionaux.

11 Q. **[281]** Oui?

12 R. Mais nos gens à Montréal aussi.

13 Q. **[282]** Ça...

14 R. C'est le même métier, hein? Donc les gens, les
15 conseillers financiers, responsables de leur
16 secteur, font du démarchage.

17 Q. **[283]** D'accord. Alors je suis une entreprise, moi,
18 d'une région du Québec, peu importe laquelle, là,
19 et je... je veux investir dans le Fonds, alors je
20 m'adresse en premier... Je veux... Je veux que le
21 Fonds investisse dans mon entreprise, pardon.

22 R. Oui.

23 Q. **[284]** Si je veux investir dans le Fonds, je sais
24 très bien comment faire. Beaucoup de publicité,
25 d'ailleurs. Sinon, comment je fais? J'appelle un

1 conseiller, il y a un conseiller qui vient me voir
2 ou... Quand je suis en région, là?

3 R. Dans...

4 Q. **[285]** Ta porte d'entrée, ma porte d'entrée avec le
5 Fonds, c'est un conseiller régional?

6 R. Oui. Bien, si vous êtes en région, il y a une
7 question de proximité. Et c'est d'ailleurs pour ça
8 qu'on a ouvert des bureaux en région. Pour
9 s'assurer que dans toutes les régions du Québec on
10 a des gens qui soient proches des réalités, puis
11 qui connaissent les entrepreneurs. Donc, encore une
12 fois, deux façons : soit que l'entrepreneur - et
13 peu importe le secteur, là - l'entrepreneur nous
14 connaît, connaît le Fonds de solidarité, il peut
15 nous appeler à 383-8383...

16 Q. **[286]** O.K.

17 R. Notre numéro général. Ça c'est une façon. Puis on
18 va... on va diriger les gens vers les secteurs
19 appropriés.

20 Q. **[287]** O.K.

21 R. Mais, aussi, on fait beaucoup, effectivement, de...
22 de démarchage auprès des sociétés.

23 Q. **[288]** Et comment ce démarchage-là se fait-il? Sur
24 quelle base vous... Dans l'industrie de la
25 construction, là. C'est la seule industrie qui

1 m'intéresse. Toutes mes questions posent là-dessus,
2 là. Alors, pas besoin de... Alors, au niveau de
3 l'industrie de la construction, des entreprises de
4 la construction, vous faites du démarchage
5 également, je comprends?

6 R. Oui. Tout à fait.

7 Q. **[289]** Et ce démarchage-là est fait par... ce
8 démarchage-là est fait par qui et comment?

9 R. Toujours par les... les conseillers à
10 l'investissement. Ces gens-là... Il faut voir que
11 c'est... c'est aussi assez organisé. Nos gens, nos
12 conseillers à l'investissement, bon, un,
13 connaissent bien l'environnement, connaissent bien
14 les sociétés, peu importe la taille, puisqu'on est
15 en région aussi. Donc, ces gens-là ont dans leur
16 travail la tâche d'entrer en contact avec les
17 entrepreneurs, avec les entreprises, de façon à
18 faire connaître le Fonds. Parce que, malgré tout,
19 le Fonds n'est pas complètement connu dans toutes
20 les régions du Québec. Donc, d'offrir le
21 financement, d'offrir la valeur ajoutée que le
22 Fonds peut leur donner, pour qu'ils puissent
23 réaliser leurs projets. Donc ça, c'est la portion
24 démarchage.

25 Q. **[290]** Ça c'est le démarchage. La question que je

1 vous pose c'est : De quelle façon on identifie les
2 entreprises aux fins de démarchage? On ne fait
3 pas... est-ce qu'on prend le bottin, est-ce qu'on
4 regarde, est-ce qu'on a de l'information sur ces
5 entreprises-là, est-ce qu'il y a une façon
6 d'identifier une entreprise plutôt qu'une autre...

7 R. Oui.

8 Q. **[291]** ... dans vos objectifs de démarchage, et
9 évidemment de développement du Fonds comme tel?

10 R. Oui. Dans les faits, on a constitué au fil des ans
11 une banque de données qui nous appartient, dans
12 laquelle on a les entreprises dans chacun des
13 secteurs de l'économie, et ça, on met ça disponible
14 à nos conseillers financiers, de façon à ce qu'ils
15 puissent entrer en contact le plus possible avec
16 les entrepreneurs.

17 Maintenant, vous savez, quand on est en
18 démarchage, ce n'est pas parce qu'on crée un
19 contact avec un entrepreneur, peu importe le
20 secteur, qu'il a besoin de financement. Mais
21 l'idée, c'est de pouvoir se faire connaître, et le
22 moment venu, à un moment donné, s'il a un projet
23 quelconque d'acquisition ou d'expansion, l'idée
24 c'est qu'il puisse penser aux conseillers, qu'ils
25 soient en région ou à Montréal.

1 Q. **[292]** Est-ce qu'il a déjà été porté à votre
2 connaissance que des conseillers qui rencontreraient
3 des entrepreneurs offriraient à ces entreprises-là
4 accès à de la main-d'oeuvre facilement et
5 rapidement?

6 R. Non.

7 Q. **[293]** Ça n'a jamais été porté à votre connaissance?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[294]** D'accord. On ne vous a jamais dit que ça
10 pouvait servir d'argument de vente pour mousser le
11 Fonds par certains conseillers dans certaines
12 régions?

13 R. Je serais très surpris. Encore une fois, nous,
14 notre métier, c'est de faire de l'investissement.

15 Q. **[295]** Je comprends. Maintenant, je vais vous poser
16 certaines questions. Vous êtes... il y a eu des
17 modifications qui sont intervenues dans le cadre de
18 vos activités, ou des modifications qui sont
19 importantes, surtout en deux mille neuf (2009).
20 Vous avez fait des modifications au niveau de la
21 gouvernance, suite, évidemment, aux pressions puis
22 aux allégations comme telles. Il y a eu, en deux
23 mille deux (2002), au début des années deux mille
24 (2000), il y a eu le projet de la Gaspésia, dans
25 lequel le Fonds d'investissement était impliqué,

1 est-ce exact?

2 R. Oui.

3 (12:01:55)

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Madame la commissaire, mon confrère a eu la
6 courtoisie de partager avec nous l'objet, le
7 quatrième volet de son contre-interrogatoire. Il
8 entend traiter avec le témoin du projet de la
9 Gaspésia. Je voulais à tout le moins porter à votre
10 attention que, d'abord, il y a eu une commission
11 d'enquête présidée par le juge Lesage sur la
12 question. Deuxièmement, dans les travaux de la
13 Commission Gaspésia que nous avons suivis, nous
14 n'avons souvenir d'aucune allégation qui aurait
15 trait à de la collusion ou encore à de la
16 corruption. Alors, je me demande, là, et je vous
17 pose la question, j'en formule une objection, donc,
18 à des questions portant sur ce projet-là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Il y a aussi le volet infiltration du crime
21 organisé dans l'industrie de la construction.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Et à ma connaissance toujours, dans le rapport
24 comme dans les travaux de la Commission...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais demander...

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 Je vais juste terminer, si vous me permettez. Je
5 n'ai pas vu, moi, d'allégation à cet effet-là, et
6 je le porte à votre attention.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, je vais demander à votre collègue, quelle
9 est la pertinence en lien avec (inaudible)?

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Écoutez, la ligne de questions est très simple,
12 Madame la Présidente. C'est que le rapport qui est
13 public, rappelons-le, qui date de deux mille cinq
14 (2005), fait référence, dans le dossier de la
15 Gaspésia, qui était un investissement important,
16 d'une proximité entre la FTQ elle-même et le Fonds
17 de solidarité. Des extraits de témoignages, qui
18 sont là, et des commentaires des commissaires y
19 sont présents. Donc, il y a eu, effectivement, des
20 questions importantes qui ont été soulevées à
21 l'égard de cette proximité-là comme telle.

22 Ce que je voulais savoir du témoin, c'est,
23 malgré l'importance de ces éléments-là qui ont été
24 dévoilés en deux mille cinq (2005), est-ce qu'il y
25 a eu des changements qui ont été portés par le

1 Fonds de solidarité à l'égard de sa gouvernance, et
2 qui sont reliés aux problématiques qui sont, quant
3 à moi, tout à fait contemporaines avec les travaux
4 de la Commission, c'est-à-dire la possibilité que
5 des gens infiltrent la FTQ et qu'elle-même puisse
6 confondre ses propres intérêts avec ceux du Fonds
7 comme tel.

8 Je considère que c'est important d'entendre
9 le témoin sur quels ont (sic) été le positionnement
10 de la FTQ là-dessus. Du Fonds de solidarité,
11 pardon. Je m'excuse.

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Un bref commentaire, si vous me permettez, Madame
14 la commissaire. Je rappelle évidemment à tous les
15 gens concernés que ni... le Fonds de solidarité
16 n'est pas sous enquête ici. Cependant, si mon
17 confrère s'en tient à cette question-là, et dans le
18 but de permettre, je pense que l'objectif que tout
19 le monde poursuit est de finir ce matin avec le
20 témoignage de monsieur Morin, si c'est l'étendue de
21 la question que mon confrère a l'intention...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si je comprends bien, vous retirez votre objection?

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Dans ces conditions-là, oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, allez-y.

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Merci.

5 Q. [296] Alors, je vais vous déposer, Monsieur Morin,
6 un extrait du rapport d'enquête de Papiers Gaspésia
7 qui est cité à l'onglet 23.

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 On n'a pas eu ce document-là.

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Bien là, on est en train de le passer. Ça ne sera
12 pas très long.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Vous allez le produire, Maître?

15 Me PIERRE HAMEL :

16 Oui, je vais le produire sous...

17 LA GREFFIÈRE :

18 860.

19 Me PIERRE HAMEL :

20 860. Merci.

21

22 96P-860 : Extrait du rapport d'enquête sur les
23 dépassements de coûts et délais du
24 chantier de la société Papiers
25 Gaspésia de Chandler, mai 2005

1

2 Q. **[297]** Alors, il s'agit du chapitre qui touche un
3 chantier FTQ. Vous comprenez bien, là, que c'est
4 dans le cadre des travaux de la Commission qu'on
5 traite de ce chevauchement-là qui aurait eu lieu
6 dans ce cas précis là, je ne vous dis pas que c'est
7 partout le cas. Je veux juste comprendre certains
8 éléments comme tels.

9 Au paragraphe 2, Monsieur Morin, si vous regardez
10 le paragraphe 2...

11 R. À la page?

12 Q. **[298]** À la page 241, après l'item 10.2, on y lit :

13 Pour la majorité des gens, y compris
14 même les dirigeants syndicaux, le
15 Fonds et la FTQ sont les deux faces
16 d'une même médaille. Les deux
17 organismes sont liés par la tête,
18 monsieur Henri Massé, président de la
19 FTQ et le président du conseil du
20 Fonds. Il assumait d'ailleurs
21 l'intérim de la présidence du Fonds
22 quand le partenariat avec SGF, Rexford
23 et Tembec fut négocié. Il a continué
24 d'intervenir tout au long de la
25 période des travaux examinés par la

1 Commission. Treize (13) des seize (16)
2 membres du conseil d'administration
3 actuel du Fonds sont rattachés à la
4 FTQ; neuf vice-présidents de la FTQ,
5 dont le président de la FTQ
6 Construction Jean Lavallée, de même
7 que le secrétaire général de la FTQ en
8 font partie.

9 Ça, c'est conforme avec les règles de gouvernance
10 que vous nous avez mentionnées?

11 (12:06:49)

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Madame la Présidente, merci, Maître Hamel. Moi,
14 je... on s'éloigne du sujet qu'on a évoqué dans le
15 préambule auquel je me suis objecté. Par la suite,
16 j'ai retiré mon objection. Je voudrais quand même
17 faire un parallèle ici. La semaine dernière, quand
18 mon confrère, maître Dumais, a déposé une décision
19 de la Commission des relations de travail, vous
20 vous êtes objectée à ce qu'on en lise des passages
21 quant aux conclusions que la Commission des
22 relations de travail avait tiré d'une preuve
23 qu'elle avait entendue. Mais là ici...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais ce n'était pas du tout la même chose. L'avocat

1 tentait de demander au témoin ce que le juge
2 pouvait avoir pensé de ça. Et c'est ce qu'il
3 faisait comme confrontation.

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Dans ce cas-ci, on prend cinq pages tirés d'un
6 volumineux rapport. On en prend un extrait puis on
7 en tire des... Ce sont des conclusions ici que le
8 juge Lesage a tirées d'une enquête qu'il a
9 présidée, qui n'est pas devant vous. On pourrait
10 s'en tenir à des questions, mon confrère a annoncé
11 qu'il avait une question spécifique.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors votre objection est rejetée. Continuez,
14 Maître.

15 Me PIERRE HAMEL :

16 Merci.

17 Q. **[299]** Alors donc, c'est bien conforme avec les
18 règles de gouvernance que vous nous avez
19 mentionnées. Il est possible qu'en vertu des règles
20 de gouvernance, il y a treize (13) des seize (16)
21 membres du conseil d'administration du Fonds de
22 solidarité qui proviennent de la FTQ, c'est tout à
23 fait plausible?

24 R. Dont un de la FTQ Construction.

25 Q. **[300]** Dont un de la FTQ Construction.

1 R. Et le treize (13), je ne le vois pas.

2 Q. **[301]** On dit treize (13) des seize (16) membres. On
3 dit :

4 Treize (13) des seize (16) membres du
5 conseil [...]; neuf vice-présidents
6 [...], dont le président Jean
7 Lavallée, de même que le secrétaire
8 général [...] en font partie.

9 Je n'ai pas de détail exactement.

10 R. Comme on expliquait hier, la composition du conseil
11 d'administration du Fonds...

12 Q. **[302]** Oui.

13 R. ... ça a peut-être changé depuis l'époque, mais
14 aujourd'hui on parle de dix (10) qui sont issus de
15 la FTQ, deux nommés à l'assemblée générale, quatre
16 qui sont nommés par les douze (12) premiers, ainsi
17 que le président directeur général.

18 Q. **[303]** Mais il n'y a rien qui empêche dans cette
19 procédure-là que tout le, là? C'est-à-dire les
20 dix...

21 R. C'est-à-dire que dans les quatre...

22 Q. **[304]** Les deux qui sont nommés par le conseil
23 général peuvent être de la FTQ. Les quatre autres
24 qui sont nommés par les dix premiers peuvent
25 également l'être.

1 R. Non.

2 Q. **[305]** Il n'y a rien qui empêche ça?

3 R. Non, parce qu'on demande dans la troisième partie
4 de l'article 4, on demande que les quatre personnes
5 soient des représentants, d'une part, des
6 institutions financières, d'autre part, du secteur
7 manufacturier et deux personnes des milieux socio-
8 économiques.

9 Q. **[306]** Des milieux socio-économiques?

10 R. Oui. Et traditionnellement ces gens-là ont toujours
11 été représentés. Ces postes-là, le profil a
12 toujours été représenté par des gens issus de ces
13 milieux-là.

14 Q. **[307]** On va passer au quatrième paragraphe qui
15 débute par « monsieur Claude Blanchet ». Mais on va
16 aller à la deuxième ligne. On disait :

17 Non seulement la conjonction des deux
18 entités se manifestait dans la
19 personne de Henri Massé, mais ce
20 dernier attribue à la FTQ elle-même la
21 précipitation avec laquelle le
22 chantier a démarré. Il fallait, a-t-il
23 donné comme raison lors de son
24 témoignage, que les travailleurs
25 d'usine profitent du programme de la

1 FTQ dans les affaires du Fonds [...]
2 semble tout naturel. La formation ait
3 droit à des prestations d'assurance
4 emploi.

5 Pardon.

6 L'intervention de la FTQ dans les
7 affaires du Fonds semble tout
8 naturelle. Le conflit d'intérêts entre
9 la réussite du projet de Chandler pour
10 le Fonds et les avantages immédiats
11 pour les syndiqués de la construction
12 est évacué, parce que, pour les deux
13 entités, il y a identité d'intérêt,
14 ceux d'un seul et même groupe.

15 Pourtant, le Fonds recueille également
16 les contributions du public.

17 Quand le rapport est sorti, Monsieur Morin, vous
18 l'avez lu, j'imagine?

19 R. Non, je n'ai pas lu ce rapport-là.

20 Q. **[308]** Vous n'avez pas lu ce rapport-là?

21 R. Non.

22 Q. **[309]** Vous occupiez quel poste à l'époque en deux
23 mille cinq (2005)?

24 R. En deux mille cinq (2005), j'étais vice-président
25 des secteurs manufacturiers et secteur minier.

1 Q. **[310]** Secteur minier.

2 R. Oui. Traditionnel...

3 Q. **[311]** Vous ne faisiez pas affaire avec la
4 construction?

5 R. Non. En deux mille cinq (2005), c'était pas sous ma
6 responsabilité.

7 Q. **[312]** J'imagine que si on parlait de ça à... au
8 Fonds de solidarité malgré tout, là, c'est, c'est
9 un sujet d'actualité au Fonds de solidarité puis
10 vous n'avez pas lu le rapport, vous n'avez pas cru
11 bon...

12 R. Non, je n'ai pas eu l'occasion de lire le rapport.

13 Q. **[313]** Donc, pouvez-vous me dire si, suite à ce
14 rapport-là, pour cette raison-là et d'autres, là,
15 je dirais même, je vais vous a... vous amener
16 directement à la page 245, à la dernière page,
17 juste avant l'item, l'item 10.3, on parle beaucoup
18 de la formule du Fonds. On dit :

19 La formule de l'épargne

20 Le deuxième paragraphe de la page 245.

21 La formule de l'épargne et du soutien
22 à l'entreprise, avec l'encouragement
23 de l'État sous forme de...

24 R. Là on parle du troisième paragraphe, c'est ça?

25 Q. **[314]** Troisième paragraphe de la page 245, c'est

1 l'encouragement de l'État. Le public
2 et, au premier chef, l'État a son mot
3 à dire dans la gérance du Fonds. Le
4 contrôle du plan d'investissement,
5 sous la surveillance de l'Autorité des
6 marchés financiers, existe déjà.

7
8 Cependant, comme on le voit, le
9 problème réside dans l'identité
10 hybride du Fonds, avec son bras
11 syndical et son bras financier. Seules
12 des raisons historiques peuvent
13 justifier la composition de son
14 conseil d'administration telle
15 qu'établie par la loi actuelle. Cette
16 composition doit-elle être revue? La
17 Commission le croit. Un tel changement
18 ne nuirait pas à l'essor du Fonds; au
19 contraire! L'économie du Québec
20 pourrait mieux s'en porter.

21 Est-ce que, au sein du Fonds de solidarité, suite à
22 ce rapport-là, il y a des gestes qui ont été posés
23 pour éviter qu'il y ait une intervention des
24 syndicats dans les activités du Fonds
25 spécifiquement?

1 R. Moi je pense, Maître, qu'à cette étape-ci, il est
2 important de faire une distinction.

3 Q. [317] Oui.

4 R. Le Fonds, et je reviens sur Gaspésia, laissez-moi
5 quinze secondes...

6 Q. [318] Je vous laisse tout le temps qu'il faut.

7 R. Le projet Gaspésia, à l'origine, sur papier, était
8 un projet viable et qui rentrait complètement dans
9 la mission du Fonds de solidarité qui était de
10 ramener des gens au travail dans une région de la
11 Gaspésie qui en avait grandement besoin. Pour un
12 paquet de raisons - je ne peux pas élaborer,
13 j'étais pas, c'est pas, c'était pas sous ma
14 responsabilité - mais pour un paquet de raisons, le
15 projet n'a pas fonctionné. Maintenant, c'est pour
16 ça qu'on fait de l'investissement. Puis
17 l'investissement, c'est pas une science exacte. Ça
18 c'est mon premier point.

19 Mon deuxième point est à l'effet que nous, au Fonds
20 de solidarité, on est des investisseurs. On n'est
21 pas des opérateurs d'entreprises. On investit dans
22 des entreprises qui, elles, mettent à terme des
23 projets.

24 Q. [319] Je comprends tout à fait ce que vous dites et
25 la nature de mes questions n'est pas de, de ques...

1 de mettre, de remettre en question l'opportunité de
2 la Gaspésia. Mon objectif est pas ça du tout. Je
3 veux juste vous amener sur des éléments qui ont été
4 soulignés dans un rapport, d'une commission
5 d'enquête qui dépassait, qui touchait les
6 dépassements de coûts et qui avait... qui touchait
7 aussi la proximité du syndicat par rapport au
8 Fonds. Je vais vous référer à la page 242. Le
9 dernier, le dernier paragraphe de la page 242.

10 Les représentants...

11 Vous l'avez, Monsieur Morin, oui?

12 R. 242, dernier paragraphe?

13 Q. **[320]** Oui, exactement.

14 Les représentants locaux de la FTQ
15 Construction, de leur côté, jouaient
16 sur les deux tableaux. Ils feignaient
17 d'ignorer les volontés de leurs
18 dirigeants, pour établir leur pouvoir
19 régalien sur les entrepreneurs et en
20 même temps, ils usaient d'intimidation
21 et réclamaient l'exclusivité du
22 chantier pour leurs membres, en se
23 revendiquant de la participation du
24 Fonds comme commanditaire de Papiers
25 Gaspésia. Le pouvoir économique exercé

1 par la FTQ, par le truchement du
2 Fonds, ne cherche-t-il pas à réaliser
3 le monopole sur les chantiers de
4 construction au Québec, ce qui est
5 l'objectif avoué de dirigeants de la
6 FTQ Construction et du Fonds, comme
7 Jean Lavallée? Papiers Gaspesia,
8 démunie de moyens autres que de
9 menacer les entrepreneurs sous
10 contrat, avait perdu le contrôle.

11 (12:15:39)

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Madame la Présidente, on est carrément, dans
14 l'exemple que vous citiez tantôt...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Hum.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 ... on parle de questions relatives à l'état
19 d'esprit de représentants de la FTQ, de la FTQ
20 Construction à un représentant du Fonds de
21 solidarité.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 J'ai même pas encore entendu la question qui était
24 posée.

25

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 La préambule suffisait quant à moi, Madame.

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Q. **[321]** Alors, Monsieur Morin, dans le cadre de, des
5 démarches pour les risques à l'image, lorsque de
6 telles représentations sont faites dans un mémoire,
7 ma question demeure, est-ce qu'il y a des gestes
8 qui ont été posés à cet égard-là pour traiter des
9 problèmes qui sont soulevés dans... dans ce... dans
10 ce mémoire-là de la Gaspésia? Face... en matière de
11 gouvernance.

12 R. Encore une fois, le... le Fonds de solidarité n'est
13 pas un opérateur. On fait de l'investissement dans
14 des entreprises qui, elles, opèrent.

15 Q. **[322]** Oui. C'est votre réponse à ma question?

16 R. C'est ma réponse à votre question.

17 Q. **[323]** Donc, il n'y en a pas. Il n'y a rien qui a
18 été fait en termes de... de... d'actes posés pour,
19 je dirais, pas mettre une muraille de Chine entre
20 les activités syndicales et les activités du Fonds,
21 mais il n'y a aucun geste, ou aucune modification à
22 la gouvernance qui a été apportée suite au dépôt de
23 ce rapport-là?

24 R. Je pense, Maître, j'ai bien expliqué, au fil du
25 témoignage, le fait que le Fonds est confié à des

1 investisseurs. Et on fait notre métier
2 d'investisseur. Le métier d'affaires syndicales, on
3 laisse ça à la FTQ, et on laisse ça aux autres
4 syndicats. Chacun son métier.

5 Q. **[324]** Je n'ai pas d'autres questions, merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Si je peux me permettre, là...

10 Q. **[325]** Dans la révision de votre gouvernance, en
11 deux mille neuf (2009), est-ce que, au Fonds, on
12 s'est questionné sur la composition du conseil
13 d'administration, et invité le gouvernement, peut-
14 être, à changer votre loi? Peu importe, là, les
15 circonstances. Est-ce que, en deux mille neuf
16 (2009), on a déjà réfléchi à ça?

17 R. En fait, on s'est assuré, en deux mille neuf
18 (2009), d'avoir le... la présence, à travers le
19 processus d'investissement, d'une majorité de,
20 d'administrateurs externes.

21 Q. **[326]** Au niveau des comités consultatifs.

22 R. Au niveau des comités...

23 Q. **[327]** Mais moi, ce que je veux dire, au niveau du
24 conseil d'administration, est-ce que vous vous êtes
25 déjà questionnés sur cette composition-là, dans

1 l'histoire du Fonds? En deux mille neuf (2009)
2 particulièrement?

3 R. Pas à ma connaissance.

4 Q. **[328]** O.K. Merci.
5 (12:18:06)

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

7 Q. **[329]** Bonjour Monsieur Morin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Maître Houle.

10 Me DENIS HOULE :

11 Q. **[330]** Alors, Denis Houle, je représente
12 l'Association... Bonjour Madame, Monsieur.
13 L'Association des constructeurs de routes et grands
14 travaux du Québec, et j'ai quelques sujets à
15 aborder avec vous. Je vais essayer de faire ça
16 vite, vu l'heure, mais le premier sujet, je
17 continue dans la même veine de la gouvernance et
18 des questions de... du commissaire Lachance. Vous
19 devenez vice-président en deux mille six (2006).
20 C'est exact?

21 R. Premier vice-président aux investissements en deux
22 mille six (2006). Effectivement.

23 Q. **[331]** Vous n'êtes pas le seul premier vice-
24 président. Il y en a dans... dans d'autres
25 secteurs?

1 R. Il y a un premier vice-président aux finances.

2 Q. **[332]** O.K.?

3 R. Premier vice-président à l'actionnariat.

4 Q. **[333]** Est-ce que, en tant que premier vice-
5 président, vous assistez aux assemblées des... du
6 comité exécutif, ou du conseil d'administration?

7 R. Oui Monsieur.

8 Q. **[334]** D'accord. Vous avez... Je retiens de votre
9 témoignage que six cent cinquante (650) à six cent
10 soixante mille (660 000) membres propriétaires,
11 actionnaires si on veut, et vous avez parlé d'une
12 proportion de cinquante-cinq pour cent (55 %)
13 syndiqués, quarante-cinq pour cent (45 %) public en
14 général, Québécois en général. C'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[335]** Est-ce que ça a toujours été des proportions
17 semblables depuis que vous êtes au Fonds, depuis
18 vingt quelques années?

19 R. Ça a probablement évolué dans le temps, là, je n'ai
20 pas... Je n'ai pas les données, année sur année,
21 mais la... la composition dont vous faites mention,
22 c'est... c'est la composition actuelle.

23 Q. **[336]** Est-ce que ça a déjà été dans des proportions
24 plus grandes au niveau des Québécois en général? Le
25 quarante-cinq pour cent (45 %), est-ce qu'il a déjà

1 été...

2 R. Tous nos actionnaires...

3 Q. **[337]** ... plus fort?

4 R. Tous nos actionnaires sont Québécois.

5 Q. **[338]** Oui, d'accord. Non. Je veux dire, syndiqués
6 par rapport au monde en dehors des syndicats.

7 R. Probablement que durant les premières années,
8 évidemment, le Fonds étant en démarrage, les
9 premiers appuis venaient davantage des employés qui
10 étaient syndiqués avec... avec les gens de la FTQ.
11 Par la suite, bon, il y a eu des employés de... de
12 la CSQ, et caetera, mais évidemment, au cours des
13 premières années, le Fonds était une nouvelle...
14 une nouvelle créature, là, donc...

15 Q. **[339]** Oui, d'accord.

16 R. Peu connu du grand public.

17 Q. **[340]** C'est sûr que ça a pris beaucoup
18 d'importance, le Fonds, avec les années. Si on
19 regarde le PowerPoint, Madame Blanchette, c'est
20 96P-839, l'article 4 auquel vous avez fait
21 référence tantôt quand maître Hamel vous... qui m'a
22 précédé, vous questionnait. Alors j'en viens à la
23 composition du conseil d'administration. Alors on a
24 les dix (10) personnes suivant 4.1... En tout cas,
25 on ne le voit pas à l'écran, mais...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pouvez-vous nous indiquer quelle page?

3 R. Page 15.

4 Me DENIS HOULE :

5 C'est page 15, Madame, oui. Excusez-moi, Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Me DENIS HOULE :

9 Je l'avais noté, mais je...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me DENIS HOULE :

13 Je ne l'ai pas dit. 4.1, c'est ça?

14 Q. **[341]** Alors, dix (10) personnes qui viennent de la

15 FTQ. 4.2, deux personnes qui sont élues par

16 l'assemblée générale des porteurs d'actions. Vous

17 avez dit qu'il y a sept, huit cents (7-800)

18 personnes qui, bon an mal an, participent à

19 l'assemblée générale. Est-ce que vous avez déjà

20 fait un relevé sur le pourcentage des personnes qui

21 sont syndiquées par rapport au quarante-cinq pour

22 cent (45 %) de autres Québécois?

23 R. Je l'ignore. Je ne le sais pas.

24 Q. **[342]** Mais sept, huit personnes sur six cent

25 soixante mille (660 000) membres, c'est très peu.

1 R. Pouvez-vous reformuler votre question? Je pensais
2 que votre question était à l'effet...

3 Q. **[343]** L'assemblée générale...

4 R. La composition de l'assemblée générale?

5 Q. **[344]** Non. Je... Non. Je vous demandais, vous avez
6 parlé d'une assistance à l'assemblée générale
7 pour... pour élire les deux autres personnes, à
8 4.2...

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[345]** ... qui variait entre sept (7) à huit cents
11 (800) personnes.

12 R. Oui.

13 Q. **[346]** Bon. Sur six cent soixante mille (660 000)
14 possibilités de... de présence, quoi?

15 R. Oui, je vous suis.

16 Q. **[347]** Bon. Alors ce que je vous dis, c'est que
17 c'est très peu représentatif du six cent soixante
18 mille (660 000)? Le sept (7), huit cents (800),
19 c'est... c'est peu. C'est infime. Ce n'est pas...
20 Ce n'est même pas un pour cent (1 %). Et la
21 question que je vous avais posée, et vous avez
22 répondu : Finalement, vous n'avez jamais disséqué,
23 parmi ces sept (7), huit cents (800) personnes là,
24 si les personnes qui participaient à cette
25 assemblée-là venaient plus du monde syndical, ou

1 plus des Québécois hors syndicat.

2 R. Je n'ai pas... Je n'ai pas cette donnée-là.

3 Q. **[348]** Vous n'avez pas cette donnée-là. Alors... et
4 vous dites qu'actuellement, les deux personnes qui
5 sont élues sont du monde syndical aussi?

6 R. Actuellement, oui. C'est le cas. Un... Un...

7 Q. **[349]** Donc, on a douze (12)...

8 R. Un représentant du...

9 Q. **[350]** Oui?

10 R. ... du syndicat du SEPB, si ma mémoire est bonne,
11 et il y a le... la présidente de la CSQ, qui est le
12 Syndicat des enseignants.

13 Q. **[351]** Alors on a douze (12) personnes, finalement,
14 qui viennent du milieu syndical, et suivant
15 l'alinéa 3, il n'y a que quatre personnes qui
16 viennent d'un milieu différent?

17 R. Actuellement, c'est le cas.

18 Q. **[352]** C'est le cas?

19 R. Mais dans l'alinéa 2, je vous rappelle que ces
20 membres-là sont élus à l'assemblée générale, par
21 vote, comme toute société publique.

22 Q. **[353]** Donc, ça pourrait monter au maximum à six
23 personnes qui représenteraient des intérêts des
24 québécois en général, et non pas de personnes
25 syndiquées, au maximum, suivant l'article 4? Vous

1 me suivez?

2 R. Je vous suis, mais la loi actuelle...

3 Q. **[354]** La loi est là.

4 R. ... est là.

5 Q. **[355]** La loi est là.

6 R. Et je pense que ce qui est important dans la
7 composition d'un conseil d'administration, c'est la
8 multitude des provenances, la multitude des
9 expertises et des expériences. Et moi, en ce qui me
10 concerne, je vais parler de mon métier, là, c'est
11 important pour nos équipes d'investissement, à
12 travers ce qu'on a vu au niveau des conseils
13 sectoriels, du conseil d'administration, d'avoir
14 des gens qui peuvent apprécier le travail qui est
15 fait par mes équipes. Donc, pour moi, c'est ce qui
16 est important, d'avoir une multidisciplinarité en
17 termes de la composition.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[356]** Bien oui, c'est bien en théorie, mais s'il y
20 en a douze (12) qui viennent du monde syndical puis
21 quatre qui viennent d'autres secteurs, ce n'est pas
22 très multidisciplinaire.

23 R. Bien, en fait, Madame la Présidente, prenons le
24 directeur des métallos, tiens. Bien, le directeur
25 des métallos, il a une expertise assez fine du

1 secteur minier. Je peux vous en parler, je l'ai
2 vécu, là.

3 Me DENIS HOULE :

4 Q. **[357]** Vous étiez spécialisé là-dedans.

5 R. Bon, alors, j'ai vécu, moi, des situations où je me
6 présentais au conseil d'administration alors que
7 j'étais plutôt dans les opérations comme
8 conseiller, et on se faisait « challenger » par ces
9 gens-là, et c'est très correct. Je pense que de
10 soumettre un dossier d'investissement à un conseil
11 d'administration, il faut que ce soit tout sauf une
12 lettre à la poste. On est là pour se faire
13 « challenger » et on est là pour faire des
14 recommandations, mais dans sa globalité, ce qui est
15 important, c'est l'intérêt de nos actionnaires, et
16 de s'assurer que l'investissement qu'on fait soit
17 au bénéfice de nos actionnaires.

18 Q. **[358]** Pour que ce ne soit pas, justement, une
19 lettre à la poste, si je vous parlais, moi, de
20 diversification, un peu, du choix des membres du
21 conseil d'administration, dans l'optique de la
22 pièce 96P-860, c'est-à-dire le rapport du juge
23 Lesage de mai deux mille cinq (2005), et le passage
24 que vous lisait maître Hamel c'était le suivant, à
25 la page 245, excusez-moi, l'avant-dernier

1 paragraphe avant le titre 10.3, la productivité des
2 travailleurs. Alors, deuxième phrase :

3 Seules des raisons historiques peuvent
4 justifier la composition de son
5 conseil d'administration tel qu'établi
6 par la loi actuelle.

7 On est en deux mille cinq (2005), là.

8 Cette composition doit-elle être
9 revue? La Commission le croit.

10 Alors, de toute évidence, suivant les réponses que
11 vous avez données tantôt à maître Hamel, ça n'a pas
12 été revu, ni en deux mille cinq (2005) lorsque vous
13 étiez vice-président, un rôle un peu inférieur, ni
14 en deux mille six (2006) lorsque vous êtes devenu
15 le premier vice-président non plus. Ça n'a pas été
16 revu, on s'entend?

17 R. On s'entend.

18 Q. **[359]** Alors, la représentativité qui, à mon avis,
19 serait extraordinaire, ce serait peut-être qu'elle
20 soit en conformité au pourcentage des personnes qui
21 investissent dans le Fonds, cinquante-cinq pour
22 cent (55 %) syndical, quarante-cinq pour cent
23 (45 %) du monde externe?

24 R. Ça dépend de la notion qu'on donne à la question de
25 la représentativité. Est-ce que les administrateurs

1 représentent bien nos actionnaires? Là est la
2 question. Et moi je vous dirais que oui. La réponse
3 c'est oui.

4 Q. **[360]** Vous connaissez bien monsieur Michel Nadeau,
5 qui est sur le conseil d'administration?

6 R. Michel Nadeau n'est pas sur le conseil
7 d'administration.

8 Q. **[361]** Nadeau.

9 R. Non.

10 Q. **[362]** Non? Qui est directeur de l'institut sur la
11 gouvernance, non?

12 R. Il n'est pas sur le conseil d'administration, il
13 est sur le comité d'évaluation.

14 Q. **[363]** Ah, O.K. Est-ce que vous le connaissez?

15 R. Oui, je le connais.

16 Q. **[364]** Et vous avez eu l'occasion de lui parler
17 fréquemment, j'imagine? Vous assistez à ces
18 comités-là?

19 R. Non.

20 Q. **[365]** Non?

21 R. Le comité de gestion... pardon, le comité
22 d'évaluation, non, je n'assiste pas à ces comités-
23 là.

24 Q. **[366]** À la suite de certaines affirmations ou
25 allégations du témoin Pereira il y a une dizaine de

1 jours, monsieur Nadeau, qui est une sommité en
2 fiscalité, vous êtes d'accord avec moi, en
3 institutions financières et en placements?

4 R. Je ne pense pas que monsieur Nadeau soit une
5 sommité en fiscalité. Il l'est plutôt en
6 gouvernance.

7 Q. **[367]** En gouvernance?

8 R. Oui.

9 Q. **[368]** Bon. Interrogé à RDI, « 24 heures en 60
10 minutes », et aux téléjournaux de soirée, il a
11 affirmé que suite à ces affirmations-là de ce
12 témoin-là, ce serait bon de réviser, justement, la
13 composition du conseil d'administration du Fonds de
14 solidarité. Avez-vous entendu ça?

15 R. Je n'ai pas écouté cette émission-là de RDI, mais
16 j'ai lu dans les journaux, d'ailleurs, je pense que
17 monsieur Nadeau a fait écrit un article dans un
18 journal une fin de semaine, et il faisait référence
19 à cette notion-là.

20 Q. **[369]** Quelle est votre réaction par rapport à sa
21 suggestion, puisque vous connaissez le personnage,
22 son expertise?

23 R. Écoutez, moi je reviens encore sur la notion de
24 représentativité des administrateurs. Est-ce que
25 l'administrateur, peu importe sa provenance

1 syndicale ou pas, est-ce qu'il représente bien les
2 intérêts de nos actionnaires?

3 Q. **[370]** Il y a un juge, Monsieur Morin, si vous me
4 permettez, qui est un juge important, qui a été en
5 Cour supérieure très longtemps, le juge Lesage, qui
6 ne partageait pas votre point de vue, après une
7 longue expérience de la Gaspésia.

8 (12:28:13)

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Madame la Présidente, le juge Lesage n'a pas
11 autorisé un seul témoin venant de la FTQ ou du
12 Fonds de solidarité. Il faut mettre les choses en
13 perspective, ici, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Houle, je pense que cette remarque n'était
16 peut-être pas...

17 Me DENIS HOULE :

18 Superfétatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me DENIS HOULE :

22 Je vais passer à un autre sujet.

23 Q. **[371]** L'article 14, toujours de 95P-539. Je n'ai
24 pas la page PowerPoint, Madame Blanchette, par
25 contre. Vous avancez tout simplement. Allez à

1 PowerPoint 96-839, P839. L'article 14, Madame
2 Blanchette.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est parce que vous êtes dans le... 839, c'est
5 toujours le PowerPoint.

6 Me DENIS HOULE :

7 Oui. 839, Madame, oui. C'est parce que, moi, j'ai
8 le texte ici. C'est pour ça que ça allait plus vite
9 dans mon cas.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est 96P-840.

12 Me DENIS HOULE :

13 C'est 840, le PowerPoint?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Ce n'est pas... ce n'est pas le PowerPoint,
16 là.

17 Me DENIS HOULE :

18 Ah! C'est la loi. Vous avez raison, Madame.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est la loi.

21 Me DENIS HOULE :

22 Excusez-moi!

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, l'article 14 est donc à la page 6, Madame
25 Blanchette.

1 Me DENIS HOULE :

2 Merci, Madame. Vous êtes aux aguets. Ça m'aide.

3 Q. **[372]** Alors, trois critères, l'article 14,
4 lorsqu'on définit une entreprise, est une société
5 ou une personne morale.

6 R. On est à 14 ou 14.1?

7 Q. **[373]** 14.1. Vous avez raison.

8 R. 14.1. D'accord.

9 Q. **[374]** L'entreprise admissible. Vous avez raison.

10 « ... majorité des employés résident au Québec. »

11 Donc, ça peut signifier que le Fonds pourrait
12 investir dans une compagnie étrangère, mais dont
13 l'ensemble des... une majorité de ses employés
14 seraient Québécois?

15 R. Ça pourrait être le cas.

16 Q. **[375]** Ça pourrait être le cas?

17 R. Oui.

18 Q. **[376]** Comme vous avez expliqué tantôt pour
19 l'Alberta?

20 R. Oui.

21 Q. **[377]** C'est exact? Ensuite « et dont l'actif est
22 inférieur à cent millions (100 M\$) ou dont l'avoir
23 net est inférieur à cinquante mille dollars
24 (50 000 \$) » (sic). Et l'alinéa qui suit essaie de
25 préciser un peu quelles sont ces notions-là d'actif

1 inférieur à cent millions (100 M\$) et avoir net.

2 D'après moi, vous êtes capable de nous préciser ce
3 que ça signifie vraiment concrètement?

4 R. On parle d'actif de cent millions (100 M\$) et
5 d'avoir net de cinquante millions (50 M\$).

6 Q. **[378]** Oui.

7 R. Cinquante millions (50 M\$). Donc l'actif net, la
8 définition de l'actif net ou de l'avoir net, on
9 prend les actifs, on en déduit le passif et les
10 intangibles. Et ça, ça nous donne la valeur des
11 actions nettes de ces deux items-là.

12 Q. **[379]** O.K. Je veux qu'on regarde ça simplement avec
13 deux exemples, des exemples qui ont été apportés
14 devant la Commission.

15 Et je vous demanderais, Madame Blanchette, de nous
16 reproduire la pièce 5P-106G qui sort du témoignage
17 de Duchesneau et de ses deux, je dirais,
18 coéquipiers de l'époque, et qui présente une forme
19 d'organigramme, si on veut, de Louisbourg...

20 Essayez pas de lire ça, moi non plus, je suis
21 totalement incapable. Mais vous allez voir quelle
22 question. Louisbourg, Simard-Beaudry. Alors, ce
23 sont les différentes entreprises de la famille
24 Accurso. Lorsque vous appliquez ces critères-là,
25 cent millions (100 M\$) d'actifs et cinquante

1 millions (50 M\$) d'avoir net, vous l'appliquez, si
2 on regarde, il y a une soixantaine d'entreprises
3 qui sont sous la gouverne de la tête, là, de la
4 pointe de la pyramide de la famille Accurso, quand
5 vous évaluez comme telle une entreprise, évaluez-
6 vous le holding ou une des soixante (60)
7 entreprises, ou considérez-vous le tableau général?

8 R. En fait, je ne veux pas m'appuyer sur ce graphique-
9 là, parce que je ne vois absolument rien. Mais je
10 peux vous répondre quand même à votre question.

11 Q. **[380]** O.K.

12 R. Le test de cent millions (100 M\$) d'actifs ou
13 d'avoir net, donc net du passif et de
14 l'achalandage, est fait dans l'entité dans laquelle
15 on investit. Je porte aussi à votre attention le
16 fait qu'il y a d'autres dispositions que la loi
17 nous permet de faire. On donnait l'exemple de
18 Métro, des investissements dits stratégiques. C'est
19 plus complexe que ça les différents tests. Mais
20 pour répondre à votre question spécifiquement, les
21 tests d'admissibilité, puisque, ici, on parle
22 d'admissibilité à la règle de soixante pour cent
23 (60 %), la fameuse règle dans laquelle on doit
24 investir, est fait dans l'entreprise dans laquelle
25 le Fonds investit.

1 Q. [381] Ça, c'est l'article 15, de mémoire, le
2 soixante pour cent (60 %) ?

3 R. Ah, je ne pourrais pas vous dire, là.

4 Q. [382] Est-ce que ce n'est pas un peu fausser le
5 tableau finalement, parce qu'on sait qu'il y avait
6 des liens étroits entre Louisbourg, Simard-Beaudry
7 et la FTQ Construction, entre autres? Fonds de
8 solidarité, je ne veux pas me mêler de ça. Mais
9 est-ce que ça ne fausse pas un peu le tableau et ça
10 ne pénalise pas des entreprises qui n'ont pas
11 l'envergure des entreprises de monsieur Accurso? On
12 a parlé d'un chiffre d'affaires de un milliard par
13 année. Et une entreprise qui a été très encouragée
14 par les prêts et le financement du Fonds de
15 solidarité, à l'encontre d'autres entreprises qui
16 auraient peut-être eu besoin de vous, un peu comme
17 le témoin L.M. Sauvé en a parlé, puis ça lui a été
18 refusé, peut-être pour d'autres critères. Mais
19 c'est ça, moi, que je vois comme problème. Si nous
20 autres, on veut défendre l'industrie en général, on
21 veut que le Fonds aide des industries, des
22 entreprises qui ont des problèmes financiers et
23 que, finalement, tout s'en va, converge vers une
24 entreprise majeure comme ça. C'est une majeure au
25 Québec, ça, un milliard de chiffre d'affaires,

1 c'est majeur. Est-ce qu'il n'y a pas des
2 corrections à apporter pour faciliter le
3 financement de petites entreprises qui pourraient
4 les concurrencer?

5 R. Je vous rappellerais la statistique de tantôt.
6 Quatre-vingts pour cent (80 %), et j'exclus les
7 fonds locaux, là, ça... ça viendrait fausser les
8 résultats puis exagérer mes termes, là, mais
9 quatre-vingts pour cent (80 %) de nos entreprises
10 partenaires ont moins de cent (100) employés. Et,
11 et je vous dirais, cinquante millions (50 M\$)
12 d'actif, c'est... il faut voir que c'est un test.
13 En... il faut investir dans des entreprises qui
14 sont en dessous de ça. Donc, une entreprise, et on
15 investit dans des entreprises, des fonds locaux,
16 là, on investit des montants qui peuvent être de
17 cinquante (50 000 \$), cent (100 000 \$), cent
18 cinquante mille dollars (150 000 \$). Donc, ça,
19 c'est, c'est même plus de la PME, c'est de la
20 petite petite entreprise. Donc... donc... donc, je
21 vous dirais, pour répondre, Maître Houle, plus
22 spécifiquement à votre question, je ne crois pas
23 qu'au Québec il y ait d'institution de capital de
24 développement qui offre autant de possibilités
25 d'investir de tout petits montants, cinquante

1 (50 000 \$), cent (100 000 \$), cent cinquante mille
2 dollars (150 000 \$), de toutes petites entreprises
3 peuvent avoir, quatre, cinq, six, sept employés,
4 jusqu'à des entreprises d'une certaine taille.
5 Donc, j'aime bien dire qu'on couvre l'ensemble...
6 pas l'ensemble, mais un bon spectre en termes de
7 taille d'entreprises au Québec et on est là pour
8 les supporter.

9 Q. **[383]** On n'a pas vu un document qui va faire
10 l'objet d'un engagement dont Maître Ryan a parlé
11 encore tantôt, sur la liste des entrepreneurs qui
12 ont bénéficié de financement. Vous la connaissez
13 cette liste-là, vous, hein?

14 R. En tout cas, j'ai... j'ai pas toutes... là on parle
15 de la liste dans le secteur de la construction, des
16 matériaux de construction? J'ai pas tous les noms
17 en tête, là, au cours de mil neuf cent quatre-
18 vingt-seize (1996) à aujourd'hui évidemment, là.

19 Q. **[384]** D'accord.

20 R. Mais votre question?

21 Q. **[385]** Quand je vous parle de Louisbourg et de
22 Simard-Beaudry, est-ce que c'est pas une compagnie
23 dont le nom va apparaître assez fréquemment sur
24 cette liste-là comme ayant été aidée énormément
25 financièrement par le Fonds?

1 R. Comme... comme un grand nombre d'entreprises qui
2 ont, qui ont...

3 Q. **[386]** Là c'est une majeure, là, hein...

4 R. Mais... mais il y en a beaucoup.

5 Q. **[387]** ... c'est, c'est pas trente (30) employés.

6 C'est des centaines (100) d'employés, là.

7 R. Mais, Maître Houle, notre travail c'est d'investir
8 dans des entreprises et d'en faire des entreprises
9 majeures au Québec. Pourquoi? Parce qu'ils créent
10 de l'emploi.

11 Q. **[388]** C'est une réussite, ça? C'est une réussite,
12 ça? Hein? Vous êtes d'accord? Louisbourg, Simard-
13 Beaudry, c'était une réussite. C'est devenu une
14 entreprise majeure.

15 R. C'est une entreprise majeure.

16 Q. **[389]** Indépendamment des problèmes qu'ils ont.

17 R. Indépendamment des problèmes, c'est... oui.

18 Q. **[390]** Je veux parler d'un autre exemple dont il a
19 été question avec le témoin Pereira, financement de
20 la Marina Brousseau. Ça vous dit-tu quelque chose?

21 R. Oui.

22 Q. **[391]** Alors ça fait partie des critères auxquels se
23 sont intéressés Madame la Présidente et Monsieur le
24 commissaire Lachance, hier et aujourd'hui, au
25 niveau de l'aspect ou du risque réputationnel.

1 Alors je comprends que... je ne sais pas si c'est
2 exact ce que nous a dit monsieur Pereira. Il y
3 aurait eu un premier financement de cent mille
4 dollars (100 000 \$) et un second de un million
5 (1 M\$) pour la reconstruction du chalet de la
6 marina qui avait brûlé, bar de danseuses entre
7 autres. Avez... Êtes-vous au courant de ce dossier-
8 là?

9 R. Pas dans sa spécificité, non. Puis j'avancerai pas
10 de chiffres au niveau du... de la taille ou des
11 rondes de financement. Ce que j'en sais c'est à peu
12 près ce qu'on, ce qu'on a vu dernièrement, là.

13 Q. **[392]** Le resserrement que vous avez fait, en fait
14 vous étiez vice-président, là, premier vice-
15 président en deux mille neuf (2009), à la suite de
16 la situation de financement, peut-être un peu
17 douteux, de l'époque Pereira entre autres, hein?
18 C'est ce qu'on voit? C'est en deux mille huit
19 (2008), deux mille neuf (2009) qu'on a eu...

20 R. L'époque Pereira. Vous faites...

21 Q. **[393]** Bien, son témoignage, là, avec ses
22 difficultés ou, je dirais, ses intercales avec
23 Jocelyn Dupuis, ça se situe en deux mille huit
24 (2008), deux mille neuf (2009).

25 R. Ce que j'ai entendu du témoignage se situe, ça se

1 situé effectivement dans ces années-là.

2 Q. **[394]** Et vous nous avez parlé hier, dans votre
3 témoignage, d'allégations et de transactions
4 malhonnêtes dans le domaine, dans le secteur de la
5 construction. Ça a été une des réponses que vous
6 avez données hier...

7 R. Oui.

8 Q. **[395]** C'est ça? Aux questions de Maître Berdou.
9 Alors, c'était entre autres ce type de problèmes-
10 là.

11 R. Bien, spécifiquement, j'hésiterais à spécifier
12 systématiquement sur le témoignage de Monsieur
13 Pereira, là.

14 Q. **[396]** Oui. Je prends pas ça pour (inaudible) non
15 plus.

16 R. J'ai... j'ai... j'ai des réserves...

17 Q. **[397]** Moi aussi j'ai des réserves.

18 R. ... beaucoup de réserves là-dessus...

19 Q. **[398]** Moi aussi.

20 R. ... vous comprendrez. Maintenant, il y a eu des...
21 des allégations effectivement, deux mille huit
22 (2008), deux mille neuf (2009) et c'est ce qui nous
23 a incités à modifier nos processus et à resserrer
24 nos règles de gouvernance. C'est clair.

25 Q. **[399]** J'en venais justement là. Alors, dans les

1 protocoles à produire, là, lundi prochain, est-ce
2 qu'il est question maintenant d'un critère, par
3 exemple, crime organisé?

4 R. Bien, je pense, Maître Houle, avoir bien expliqué
5 hier. Le crime organisé...

6 Q. **[400]** Est difficile à déceler. Absolument.

7 R. Est difficile à déceler, mais je pense qu'il faut,
8 il faut vraiment être très attentif, et là je
9 parle... je parle pour le Fonds mais je parle pour
10 l'ensemble des institutions financières, l'ensemble
11 des organisations, il faut le plus possible contrer
12 ce phénomène-là. Est-ce qu'on peut y arriver à
13 risque zéro? C'est... c'est pas évident, je vous
14 dirais.

15 Q. **[401]** Ça prend une commission pour en faire la
16 preuve.

17 R. Et c'est pour ça, justement, puis je le soulignais
18 à Madame la Présidente, on va être très attentif,
19 comme beaucoup d'organisations, à vos conclusions.
20 Et si on peut s'améliorer, on va le faire. Mais je
21 me répète encore une fois, le crime organisé c'est
22 un peu comme un virus. On le voit pas venir puis il
23 faut s'assurer d'être vacciné, puis avec le dernier
24 vaccin. Parce que les virus c'est...
25 malheureusement il y a des mutations puis ils sont

1 ... année après année, ils sont difficiles à
2 reconnaître. Mais il faut absolument, et je suis
3 très d'accord, et on va être très attentif à vos
4 conclusions, il faut s'assurer que nos institutions
5 du Québec soient à l'abri de ce genre de situation-
6 là.

7 Q. **[402]** Je prends bonne note du fait que vous dites
8 que vous admettez que vous allez tenir compte des
9 résultats de la Commission.

10 R. Bien sûr. Bien sûr.

11 Q. **[403]** J'espère...

12 R. Nous... nous et plusieurs organisations, plusieurs
13 institutions financières. On n'est pas les seuls à
14 avoir cette préoccupation-là.

15 Q. **[404]** C'est vrai. C'est vrai. J'espère que vous
16 allez faire plus qu'avec le juge Lesage dont on
17 parlait tantôt. Est-ce que, parmi le protocole que
18 vous avez amélioré, il est question de collusion et
19 de corruption également, comme critère s'il y a des
20 personnes qui sont liées, des personnes physiques
21 ou des personnes morales liées, même
22 administrateurs de compagnie, comme la Loi 1 du
23 gouvernement Marois l'a fait, comme on le retrouve
24 en droit fiscal, comme on le retrouve en droit des
25 compagnies, des personnes liées, des personnes

1 morales qui sont administrées par les... par les
2 mêmes personnes physiques, est-ce que vous allez
3 tenir compte de ce critère-là pour les écarter un
4 peu, dans l'optique de... du tableau de Simard-
5 Beaudry?

6 R. Ce tableau-là, encore une fois, je me prononce pas
7 là-dessus, là.

8 Q. **[405]** Je vous comprends.

9 R. Mais, corruption, collusion, ce sont des actes
10 criminels, donc évidemment ça fait... ça fait
11 partie du fameux bouclier auquel... lequel il faut
12 dresser pour dresser cette barrière-là afin que...
13 que des entreprises au passé douteux, malhonnêtes
14 ne fassent pas affaire avec des institutions...

15 Q. **[406]** Comme...

16 R. ... financières.

17 Q. **[407]** Comme l'infiltration des Hells et du crime
18 organisé dans une entreprise qui était jusque-là
19 légitime, quant à moi, ça devient un risque amoral
20 et le Fonds ne devrait pas toucher à ces... à ces
21 entreprises-là. Êtes-vous d'accord avec moi?

22 R. On est tout à fait d'accord.

23 Q. **[408]** O.K.

24 R. Tout à fait d'accord.

25 Q. **[409]** J'achève. Dans l'exposé qui a été fait tantôt

1 et une question de maître Hamel aussi, il a été
2 question de différents présidents du conseil
3 d'administration du Fonds. Il y en a eu des
4 présidents qui étaient indépendants de la FTQ
5 Construction. Je pense, entre autres, à monsieur
6 Blanchet, Claude Blanchet. Je pense à l'ancien
7 ministre...

8 R. Pardon, Monsieur...

9 Q. **[410]** ... Raymond Bachand.

10 (12:42:51)

11 Me ANDRÉ RYAN :

12 Je m'excuse, Madame la Commissaire, il y a
13 confusion des genres ici, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon. Là, Maître... Maître Ryan, je vous ai laissé
16 aller, là, depuis le début, mais à ce que je sache,
17 ce témoin-là n'est pas représenté par avocat. Vous,
18 vous êtes une partie et vous représentez le Fonds
19 qui est une entité juridique différente. Alors,
20 vous ne pouvez pas vous lever à tout bout de champ
21 pour... pour représenter monsieur Morin, vous ne le
22 représentez pas. Monsieur Morin n'est pas une
23 partie, il est un témoin.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Mais dans... dans sa question, Madame la

1 Présidente, monsieur... mon confrère...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je pense que vous n'avez pas compris ce que je
4 viens de vous dire.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Oui, mais vous ne pouvez pas...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous ne pouvez pas vous lever.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Non, mais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous ne représentez pas le témoin.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Moi, ma compréhension, c'est que j'ai des droits
15 ici dont celui de m'objecter à une question qui
16 contient des informations inexactes.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non. Non. De toute façon, si vous étiez son avocat,
19 vous pourriez vous objecter. Et si vous vous
20 objectiez, ce serait simplement qu'en vertu d'un
21 droit fondamental qui ne serait pas respecté.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Bon. Écoutez, je vais me rasseoir, mais je vais
24 quand même signaler une chose. Notre compréhension
25 est à l'effet que comme avocat du Fonds de

1 solidarité, nous représentons les intérêts des
2 témoins qui représentent le Fonds de solidarité.
3 Bien, c'est notre compréhension.

4 Me DENIS HOULE :

5 Je pense que... je pense que ma question n'est pas
6 illégale du tout. Et de toute façon, je pense que
7 le témoin, monsieur Morin, est capable de se
8 défendre, hein! C'est un premier vice-président.

9 Q. **[411]** Vous avez de l'expérience. Alors, simplement
10 un nouveau commentaire, c'est le dernier sujet que
11 j'aborde avec vous, je pense en tout cas. Alors, il
12 y a eu des présidents du comité exécutif et du
13 conseil d'administration qui étaient indépendants
14 de la FTQ Construction. Alors, monsieur Claude
15 Blanchet, vous êtes d'accord avec moi?

16 R. Pardon, Monsieur... Maître Houle.

17 Q. **[412]** Oui.

18 R. Monsieur Blanchet était président du Fonds de
19 solidarité.

20 Q. **[413]** Du Fonds de... Oui. O.K.

21 R. Il n'était pas... il n'était pas président du
22 conseil d'administration.

23 Q. **[414]** O.K.

24 R. Il y a une distinction importante à faire ici.

25 Q. **[415]** Parfait. Quel est le rôle du président

1 justement par rapport au président du conseil
2 d'administration? C'est un monsieur Bolduc qui est
3 là actuellement?

4 R. Oui. Alors, le rôle d'un président, comme toute
5 société, est de voir aux affaires de la société, sa
6 planification stratégique, à ses opérations. Le
7 rôle d'un président d'un conseil d'administration
8 est plus un rôle de gardien de la philosophie de...
9 le gardien de... du plan d'affaires à long terme.

10 Q. **[416]** O.K. Est-ce que le président du Fonds assiste
11 aux assemblées du comité exécutif et du conseil
12 d'administration?

13 R. Le président du Fonds? Oui, bien sûr.

14 Q. **[417]** O.K. Alors, Claude Blanchet, président du
15 Fonds, c'est ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[418]** Raymond Bachand?

18 R. Président du Fonds.

19 Q. **[419]** O.K.

20 R. Ex-président du Fonds.

21 Q. **[420]** Ex-président du Fonds, il a été ministre
22 après. O.K. Alors, quand on pense à... les
23 personnes qui viennent de la FTQ Construction,
24 alors monsieur Louis Laberge.

25 R. Monsieur Laberge n'était pas issu de la FTQ

1 Construction. Monsieur Laberge était issu de AIM
2 quelque chose. Je ne suis pas un spécialiste, là,
3 mais le Syndicat des machinistes.

4 Q. **[421]** Ah! Local.

5 R. Il était à...

6 Q. **[422]** Local.

7 R. Il était à Air Canada, employé de Air Canada, si
8 mes souvenirs sont bons.

9 Q. **[423]** Est-ce que c'était pendant votre vice-
10 présidence ou c'est avant?

11 R. Non, c'est avant.

12 Q. **[424]** C'est avant. Mais, c'est en... c'était
13 pendant que vous étiez, depuis mil neuf cent
14 quatre-vingt-neuf (1989), au Fonds.

15 R. J'étais... j'étais... j'ai eu... oui, j'ai eu la
16 possibilité d'être au Fonds de solidarité alors que
17 monsieur Laberge était encore président du conseil
18 d'administration.

19 Q. **[425]** Alors, monsieur Arsenault, lui, président du
20 Fonds...

21 R. Monsieur Arsenault...

22 Q. **[426]** ... du conseil d'administration.

23 R. ... est président du conseil d'administration.

24 Q. **[427]** Et président de la FTQ...

25 R. Et monsieur.. Président de la FTQ, et monsieur

1 Arsenault est issu du Syndicat des métallos.

2 Q. **[428]** Et le dernier auquel je pense, c'est monsieur
3 Henri Massé...

4 R. Oui.

5 Q. **[429]** ... en deux mille six (2006), c'est lorsque
6 vous devenez vice-président. Alors, monsieur Henri
7 Massé était de la FTQ Construction?

8 R. Non.

9 Q. **[430]** Non?

10 R. Monsieur Massé était issu du...

11 Q. **[431]** Un autre local.

12 R. Syndicat canadien de la fonction publique, si je ne
13 me trompe pas.

14 Q. **[432]** Qui est relié à la FTQ.

15 R. Bien sûr.

16 Q. **[433]** C'est sûr, hein.

17 R. Bien sûr.

18 Q. **[434]** Est-ce que dans les dispositions de l'article
19 4 de la loi constitutive il est question de
20 remplacement périodique des présidents? Président
21 de la FTQ, du Fonds de solidarité, président du
22 comité exécutif, président du conseil
23 d'administration, est-ce qu'il y a une disposition
24 qui prévoit une limite de temps de présidence,
25 comme on le voit dans certaines institutions,

1 certaines organisations politiques, ou c'est nommé
2 à vie?

3 R. Je l'ignore.

4 Q. **[435]** Il n'y en a pas de disposition,
5 effectivement, hein?

6 R. Je l'ignore.

7 Q. **[436]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Alors comme il est midi quarante-sept
10 (12 h 47), nous allons reprendre à deux heures
11 trente (14 h 30).

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Madame la Présidente, je comprends que le témoin
14 est libéré?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que des parties ont des questions pour le
17 témoin? Moi, j'ai compris qu'il n'y en avait pas,
18 c'est pour ça que j'ai laissé aller...

19 Me ANDRÉ RYAN :

20 Je posais la question, je voulais être certain.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... c'est pour ça que j'ai laissé aller jusqu'à
23 cette heure, pour pouvoir libérer monsieur Morin.

24 R. Merci beaucoup.

25 Q. **[437]** Alors, merci... merci beaucoup, Monsieur

1 Morin.

2 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Bonjour, Maître Gallant.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors, bon après-midi, Madame la Présidente,

11 Monsieur Lachance.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Voulez-vous vous lever pour l'assermentation, s'il

14 vous plaît.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce seizième (16e) jour du
2 mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 BENOIT RINGUETTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me DENIS GALLANT :

11 Alors, Madame la Présidente, juste avant que je
12 commence à interroger monsieur Ringuette, je veux
13 juste vous faire une brève allocution. À savoir que
14 nous allons commencer à vous faire la démonstration
15 d'un dossier qui s'appelle le dossier Carboneutre
16 ou Énergie Carboneutre, toujours dans le cadre des
17 stratagèmes possibles et de la possible
18 infiltration du crime organisé dans l'industrie de
19 la construction.

20 Donc, le dossier Carboneutre est un exemple
21 qu'on a choisi de présenter à la Commission.

22 Monsieur Ringuette, qui va être mon premier témoin
23 - il y a trois témoins qui vont s'échelonner là de
24 cet après-midi à demain après-midi concernant ce
25 dossier-là. Monsieur Ringuette est le cofondateur

1 de la compagnie Énergie Carboneutre, en a été le
2 principal actionnaire pendant une période de temps
3 et, de par le témoignage de monsieur Ringuette,
4 vous allez voir que des personnes connues gravitant
5 autour du crime organisé ont... ont infiltré la
6 compagnie de monsieur Ringuette. Alors, c'est son
7 témoignage cet après-midi.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 (14:33:37)

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Avec plaisir.

13 Q. **[438]** Alors, monsieur est assermenté. Alors, bon
14 après-midi, Monsieur Ringuette. Monsieur Ringuette,
15 avant qu'on aille tout de suite dans les détails,
16 comme on fait avec chacun des témoins, peut-être
17 nous faire un bref résumé de votre parcours
18 professionnel. Je pense que vous êtes... vous êtes
19 ingénieur de formation.

20 R. Oui. Bien, à l'origine, j'étais technicien.

21 Q. **[439]** Oui.

22 R. J'ai réétudié, j'ai retourné à l'université à
23 Québec en génie civil en quatre-vingt-dix (90), de
24 quatre-vingt-dix (90) à quatre-vingt-treize (93),
25 donc formation fast track là.

1 Q. **[440]** Je vais vous demander de parler un peu plus
2 fort et de vous adresser...

3 R. Pardon.

4 Q. **[441]** Je vous pose des questions, mais de vous
5 adresser aux commissaires.

6 R. Je vais m'habituer.

7 Q. **[442]** Parfait.

8 R. Donc, comme je disais, j'ai... je me suis inscrit à
9 l'université en quatre-vingt-dix (90), de quatre-
10 vingt-dix (90) à décembre quatre-vingt-treize (93),
11 j'ai fait mon génie civil. Après, j'ai travaillé en
12 génie civil principalement en environnement
13 géotechnique pour plusieurs compagnies dont les
14 deux dernières, pour résumer, c'était Golder
15 Associés pendant cinq ans, et la dernière
16 compagnie a été Dessau Soprin comme chargé de
17 projet et directeur d'un département de
18 restauration in situ, c'est en environnement, c'est
19 la restauration sans excavation.

20 Q. **[443]** D'accord.

21 R. Donc, ça RÉSUME...

22 Q. **[444]** Donc, vous, je comprends votre... votre
23 majeure, si on peut... on peut s'exprimer ainsi,
24 c'est l'environnement. Votre dada, c'est
25 l'environnement.

1 R. Tout à fait. Donc, c'est...

2 Q. **[445]** Tout à fait. Et chez Dessau, c'est ce...
3 c'est ce que vous vous employez à faire.

4 R. Oui. Chez Dessau, j'ai créé à la fin, bien les
5 trois dernières années, un département de
6 restauration in situ, ce qui est assez pointu,
7 c'est-à-dire qu'on restaure les sols sans les
8 excaver. Donc, c'est des techniques, pompes,
9 systèmes d'injection et d'extraction. C'est
10 principalement à partir de ces systèmes-là qu'il
11 m'a permis de créer la compagnie après. Donc, c'est
12 vraiment très pointu. Nos clients étaient
13 principalement des industriels, pétrolières,
14 compagnies ferroviaires, quelques fois Hydro-
15 Québec, mais jamais dans le public.

16 Q. **[446]** Et Dessau, vous avez... vous avez occupé
17 votre emploi là de quelle année à quelle année?

18 R. À la naissance de U One, donc en quatre-vingt-dix-
19 neuf (99), de quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux
20 mille cinq (2005), six ans là, je pense.

21 Q. **[447]** Parfait. Avant de fonder votre propre
22 compagnie qui est Énergie Carboneutre, est-ce que
23 vous avez... vous avez inventé un procédé ou vous
24 avez eu de bonnes idées pour faire de la
25 décontamination de sol?

1 R. Bien, « inventé », dans le domaine, on n'invente
2 rien là.

3 Q. **[448]** O.K.

4 R. Tout a déjà été fait, donc c'est... c'est
5 simplement la réutilisation de procédés qui
6 existent, pour rester humble. L'invention en tant
7 que telle qui était venue... qui est venue par la
8 suite, c'est surtout la méthode, donc vraiment
9 pratico pratique, comment faire pour que ce soit
10 facile pour des équipements lourds, de rentrer dans
11 des cellules de traitement. C'est principalement le
12 noyau de l'invention qui a suivi.

13 Pour ce qui est des technologies que
14 j'appliquais chez Dessau, c'est des choses qui
15 viennent principalement de l'armée américaine qui
16 ont été développées dans les années soixante-dix
17 (70), quatre-vingts (80) qu'on a récupéré ici,
18 qu'on a amélioré parce que ça évolue avec les
19 années. Et c'est l'application de technologies
20 existantes principalement.

21 Q. **[449]** C'est évident qu'on va passer par des termes
22 un petit peu plus techniques.

23 R. Oui.

24 Q. **[450]** Je vais profiter de l'occasion pour les
25 vulgariser là pour les besoins du public et des

1 commissaires. Mais, nous faisons une enquête dans
2 l'industrie de la construction. Ce qu'on sait,
3 c'est que les compagnies de construction,
4 généralement pour construire, excavent, remblaient,
5 et caetera, et il y a des terres qui ne sont pas
6 contaminées, peu contaminées et très contaminées.
7 Ça fait partie du décor dans l'industrie de la
8 construction. Est-ce qu'on s'entend là-dessus?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[451]** Tout à fait.

11 R. Des promoteurs surtout.

12 Q. **[452]** C'est ça, justement.

13 R. Oui.

14 Q. **[453]** Autant dans le public que dans le privé.

15 R. Surtout dans le privé.

16 Q. **[454]** Surtout dans le privé.

17 R. Oui. En fin de compte, si je peux essayer de
18 résumer un peu comment ça fonctionne. Au Québec, on
19 a des critères depuis... on a la Loi 72 depuis deux
20 mil... deux mille neuf (2009), je pense. Mais, les
21 critères, ça fonctionne les critères A, B, C pour
22 simple. Le C, c'est le critère qu'on dit
23 commercial, c'est-à-dire lorsque les sols sont
24 contaminés au-delà du critère C, il y a une
25 obligation réglementaire de traiter si vous voulez

1 construire du commercial ou du résidentiel. Si vous
2 êtes dans la famille B-C, je veux dire, entre B et
3 C, vous n'êtes pas obligé de décontaminer si vous
4 faites du commercial, par contre, vous êtes obligé
5 de décontaminer si vous faites du résidentiel.

6 L'obligation, on s'entend là, c'est... c'est une
7 obligation si vous construisez. Si vous êtes
8 propriétaire d'un terrain, vous n'avez pas
9 d'obligation s'il n'y a pas de migration hors site.
10 Je ne veux pas entrer trop dans le détail, mais en
11 résumé, c'est ça. Le critère A, c'est ce qu'on
12 appelle le bruit de fond.

13 Q. **[455]** D'ailleurs, c'est pour ça que c'est
14 important, avec quelques questions que je vais vous
15 poser là.

16 R. Oui, je vais essayer d'être plus clair.

17 Q. **[456]** C'est-à-dire...

18 R. Donc...

19 Q. **[457]** ...si on part, il y a trois catégories, même
20 peut-être quatre, on en parlera tantôt.

21 R. Oui, le D là qu'on appelle.

22 Q. **[458]** La première catégorie, c'est A, c'est comme
23 des terres agricoles.

24 R. Oui, c'est le bruit de fond. Pourquoi qu'on
25 l'appelle le bruit de fond? Parce qu'à Montréal, le

1 bruit de fond est évidemment plus élevé qu'en
2 campagne à cause de la contamination éolienne. On
3 peut avoir des métaux qui se sont déposés. Donc,
4 les bruits de fond sont un peu plus élevés. Donc,
5 ça varie évidemment de l'endroit géographique du
6 Québec à l'endroit où vous êtes, les critères
7 varient.

8 Q. **[459]** O.K. Et ensuite de ça, bien, vous avez ce que
9 généralement on fait face de plus, ce sont des sols
10 de critère B ou C, qui proviennent souvent de
11 milieux commerciaux ou industriels.

12 R. C'est très variable. Le type de contamination qu'on
13 a en ce moment à Montréal, c'est surtout des
14 remblais hétérogènes, donc...

15 Q. **[460]** Qui veut dire quoi?

16 R. Ce qui veut dire, c'est un historique très complexe
17 de... Souvent il y a eu des compagnies ferroviaires
18 ou autres qui ont utilisé des remblais pour mettre
19 sous les voies ferrées, un exemple, et ces
20 remblais, c'étaient des scories. Des scories, c'est
21 ce qu'on retrouvait anciennement les rejets des
22 bouilloires. On mettait du charbon et le résultat
23 qui sortait de ça, on appelle ça des scories,
24 mélangées à des sols, on se retrouve aujourd'hui
25 avec des sols contaminés en métaux, mais avec des

1 scories. Donc, c'est principalement qu'on retrouve
2 aujourd'hui beaucoup de métaux et de HAP lourds
3 d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, donc
4 c'est comme une combustion incomplète, c'est pour
5 ça qu'on appelle ça comme ça. Et l'autre partie,
6 c'est les hydrocarbures qu'on dit légers et semi-
7 légers. Ça, c'est...

8 Q. **[461]** Comme le mazout, le diesel.

9 R. Exactement, directement les compagnies pétrolières,
10 ce qu'on utilise dans nos autos ou chauffer, des
11 choses comme ça. Donc, c'est deux familles vraiment
12 distinctes, deux types de contaminant qui ne
13 voyagent pas de la même façon, sont complètement
14 indépendants.

15 Les hydrocarbures, c'est principalement des
16 fuites, c'est-à-dire fuite de réservoir et tout. Ça
17 s'écoule, ça va jusqu'à la nappe souterraine. Je ne
18 parle pas trop vite, j'espère? Non, ça va? Qui
19 s'écoule vers la nappe souterraine, et après peut
20 migrer. Ça peut aller en profondeur, on ne sait
21 pas. Tandis que des remblais hétérogènes, c'est en
22 surface. C'est une problématique de remblai de
23 surface. On en trouve beaucoup le long du Canal
24 Lachine, les anciennes aciéries... À Montréal,
25 actuellement, ce qu'il reste comme terrains

1 contaminés, principalement des remblais
2 hétérogènes.

3 Q. **[462]** Ce qu'on voit, là, beaucoup, là, à Montréal?
4 Vous parlez de Montréal, il y a énormément de tours
5 à condos qui...

6 R. Exact.

7 Q. **[463]** ... se con... des projets domiciliaires qui
8 se construisent depuis quelques années. Et on sait,
9 souvent on dit ce sont des anciens sites
10 industriels.

11 R. Exact.

12 Q. **[464]** Shops Angus était un exemple, et il y a
13 d'autres... il y a d'autres exemples. Et là on a
14 affaire, généralement, avec des sols contaminés.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[465]** Bon. Juste pour expliquer aux commissaires
17 puis au public en général, c'est-à-dire, quand...
18 quand la destination d'un sol va être modifiée,
19 qu'est-ce que... qu'est-ce que le ministère de
20 l'Environnement demande? Comment ça fonctionne?

21 R. Bien, avec la Loi 72, étant donné que les activités
22 de ce site étaient listées dans la Loi 72, il y a
23 une obligation. C'est-à-dire, une obligation de
24 produire une étude, une caractérisation qu'on
25 appelle dite phase 2. C'est-à-dire, c'est une étude

1 exhaustive, c'est-à-dire qu'on va sur le terrain,
2 on fait des forages, on fait des test pits, des
3 tranchées, on prend des échantillons. C'est
4 exhaustif, c'est... c'est concret.

5 Contrairement à la phase 1, qui est
6 principalement une étude. On regarde les titres,
7 des choses comme ça, pour voir s'il y a un
8 potentiel. Mais lorsqu'on est rendu dans les terres
9 industrielles, c'est qu'on le sait que c'est
10 contaminé.

11 Q. **[466]** Oui.

12 R. Donc, on fait une caractérisation exhaustive, qui
13 suit assez clairement les demandes du ministère. Le
14 nombre de forages, le nombre... C'est assez... Le
15 type d'analyse à faire. Donc, c'est... On produit
16 une étude, une caractérisation. Par la suite, une
17 fois que la caractérisation est déposée, on dépose
18 un plan de réhabilitation qui doit être approuvé
19 par le ministère. Toujours dans la Loi 72.

20 Q. **[467]** O.K.

21 R. Ce plan de réhabilitation est approuvé par le
22 ministère. Donc on dit, bien, on va excaver, puis
23 on va disposer des sols à tel endroit, tel endroit.
24 On va prendre tant d'échantillons, on va
25 échantillonner les parois de telle façon, les fonds

1 de telle façon. Donc, tout est pré... prédéterminé
2 à l'avance.

3 Q. **[468]** Puis peut-être juste pour bien comprendre,
4 puis mettre vraiment, là, se mettre vraiment, là...
5 avoir le portrait global, l'entrepreneur,
6 j'imagine, doit faire affaire avec une firme
7 d'experts pour faire ces...

8 R. On a...

9 Q. **[469]** ... pour faire ces essais-là.

10 R. Pardon.

11 Q. **[470]** Allez-y.

12 R. On n'est même pas encore à l'entrepreneur.

13 Q. **[471]** O.K.

14 R. À cette étape-là, on est encore au promoteur.

15 Q. **[472]** Vous êtes encore... O.K. Vous êtes au
16 promoteur.

17 R. Le promoteur, le propriétaire du terrain, en fin de
18 compte...

19 Q. **[473]** Oui. O.K. Parfait.

20 R. ... lui il est pris avec ça.

21 Q. **[474]** Parfait.

22 R. Donc, il ne peut même pas commencer à engager un
23 entrepreneur tant que son plan de réhabilitation
24 n'est pas approuvé. Quand il est approuvé, là on
25 tombe dans le... le monde des entrepreneurs, où

1 est-ce que là, bon, j'ai un problème, voici mon
2 plan de réhab, comment ça me coûte? Évidemment,
3 dans ce domaine-là, je vous dirais que jamais
4 personne ne fait des forfaits, ça fait que c'est
5 principalement... Ça va être tant la tonne. OK, je
6 te fais un prix, tant la tonne pour excaver et
7 disposer tes sols C+, tant la tonne d'excaver et
8 disposer tes sols B-C. Vous comprenez?

9 Q. **[475]** Puis est-ce qu'on s'entend également que
10 c'est avantageux pour... pour un promoteur
11 d'acheter ces terrains-là, qui sont hautement
12 contaminés, parce qu'il les paie un prix dérisoire?

13 R. Pas... Pas toujours.

14 Q. **[476]** Pas toujours?

15 R. Non non. La Ville a compris, là, je pense. Il y a
16 beaucoup de terrains qui se vendent quand... Mais,
17 il faut dire que la valeur a beaucoup monté,
18 surtout si on regarde Griffintown et tout, là. Je
19 ne suis pas un spécialiste, mais quelqu'un pourrait
20 vous répondre que les terrains contaminés ne sont
21 pas nécessairement donnés. Évidemment, ils sont
22 moins chers parce qu'il y a des coûts...

23 Q. **[477]** Tout à fait.

24 R. ... mais les... Je pense que les institutions ont
25 compris qu'il y avait une valeur à ces terrains-là,

1 même contaminés. Ils sont capables d'évaluer,
2 maintenant, les coûts de décontamination.

3 Q. **[478]** Parfait. Ce qui fait en sorte que là vous
4 êtes au niveau du promoteur, le promoteur qui veut
5 changer la destination de son terrain...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[479]** ... ou l'utilité de son terrain, doit
8 absolument...

9 R. Décontaminer.

10 Q. **[480]** ... décontaminer.

11 R. Bien, pour plusieurs raisons. La principale, c'est
12 qu'il y a des stationnements souterrains dans
13 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des cas à
14 Montréal. Ça fait que, de toute façon, les sols ne
15 peuvent pas rester là, même s'ils étaient propres.
16 Donc, il doit les décontami... Il doit enlever les
17 sols, mais il doit les gérer en conformité avec la
18 réglementation. Donc, il doit les envoyer dans des
19 sites autorisés.

20 Q. **[481]** Parfait. Et ce qui vous amène en scène, vous
21 étiez chez Dessau, vous aviez, à ce moment-là,
22 commencé à penser à développer cette expertise-là
23 de décontamination?

24 R. Ah, bien sûr. Je l'avais même proposée à Dessau. Il
25 y avait eu une première étape de... pour un site

1 qui était plus à Lachine, mais le zonage, il
2 fallait changer le zonage, et avec la complexité
3 d'avoir les autorisations, là ça a tombé à l'eau.
4 Donc, la prochaine étape, c'était de trouver un
5 site où le zonage était déjà permis, ce que j'ai
6 trouvé dans l'est de l'île, mais là Dessau ne
7 voulait plus embarquer. Ils avaient d'autres
8 problématiques ou d'autres choix. Donc, j'ai quitté
9 Dessau.

10 Q. **[482]** Et ça, on est quand à peu près? À quel... à
11 quel moment, à ce moment-là?

12 R. Je dirais deux mille quatre (2004). Deux mille
13 trois (2003), deux mille quatre (2004), où j'ai
14 commencé, puis je quittais en deux mille cinq
15 (2005), ça fait que... En deux mille cinq (2005)
16 j'ai quitté pour partir ECN, pour fonder ECN. Donc,
17 on avait déjà trouvé le terrain dans l'est, il
18 fallait faire l'étude, parce que pour avoir le
19 droit de mettre une plateforme, ça prend un permis.

20 Q. **[483]** O.K. Mais là vous allez un petit peu trop
21 vite, parce que...

22 R. Ah bon.

23 Q. **[484]** On va parler de plateforme, on va parler...

24 R. Allez-y.

25 Q. **[485]** ... de cuves, on va parler de plein de

1 choses.

2 R. O.K. Oui.

3 Q. **[486]** Alors, j'ai dû me familiariser pour vous
4 poser des questions, donc...

5 R. Oui oui oui, allez-y. Je vais y aller doucement.

6 Q. **[487]** ... je vais vous demander d'y répondre,
7 c'est-à-dire. Alors, à ce moment-là vous aviez une
8 première idée de peut-être partir à votre compte?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[488]** Exactement, dans la décontamination de
11 terrains.

12 R. Exact.

13 Q. **[489]** De sols contaminés.

14 R. Exact.

15 Q. **[490]** Parfait. Et peut-être juste terminer, vous
16 avez dit il y a plusieurs catégories, et plus on
17 avance, A, B, C, et peut-être D...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[491]** ... plus les... plus ces sols renferment des
20 contaminants.

21 R. Tout à fait. Bien, des concentrations différentes.

22 Q. **[492]** Parfait.

23 R. Il y a aussi une réglementation en vigueur au
24 Québec, qui est au-dessus d'un certain critère,
25 qu'on appelle l'annexe D ou l'autre annexe de la

1 loi, où on y dit qu'il y a une obligation de
2 traitement. Donc, ce qui est intéressant pour les
3 centres de traitement. Pour les sols qui sont au-
4 dessus de C, il n'y a pas vraiment d'obligation, on
5 peut les enfouir. Certains sites ont le droit de
6 les enfouir. B-C, on ne les traite pas, c'est trop
7 complexe. À moins dans l'essence. Dans l'essence,
8 oui, mais dans la contamination hydrocarbure, on ne
9 traite pas ça. On ne fait pas de ségrégation.

10 Q. **[493]** O.K. Et est-ce qu'on peut, quand on dit A, B,
11 C, vous avez parlé tantôt, vous avez été un peu
12 vite, là, je ne vous ai pas... je ne vous ai pas...
13 je vous ai... je vous ai laissé aller. Je vous
14 parlais de A, c'est qu'il n'y a à peu près pas de
15 polluants, ou il n'y en a pas, c'est peut-être
16 l'équivalent des terres... des terres agricoles?

17 R. Il n'y a pas d'obligation.

18 Q. **[494]** B-C peut servir à... à un usage industriel ou
19 commercial, si je ne me trompe pas?

20 R. B-C est toléré... Oui. B-C est toléré sur un usage
21 commercial. Exact.

22 Q. **[495]** C'est-à-dire... C'est-à-dire pour un commerce
23 qui décide de faire, je ne sais pas, moi, Les
24 Galeries d'Anjou...

25 R. Une usine, un commerce. Tout...

1 Q. **[496]** ... ou quoi que ce soit, décide de remettre
2 un commerce, va excaver, et va avoir besoin de
3 terre pour remblayer, pourra le faire.

4 R. Bien, pas nécessairement réutiliser du B-C, parce
5 qu'on ne peut pas remettre du B-C sur un site qui
6 n'est pas déjà B-C, ça c'est sûr. Mais il ne sera
7 pas obligé d'excaver ses sols.

8 Q. **[497]** O.K.

9 R. S'il a déjà des sols B-C, il va pouvoir construire.
10 Dans la mesure où ils sont géotechniquement
11 faisables, là. Qu'ils sont... Que la capacité
12 portante le permet.

13 Q. **[498]** O.K. Et vous avez évoqué plus que D. Plus que
14 D doit être... doit être enfoui.

15 R. Doit être décontaminé, selon la loi.

16 Q. **[499]** Selon la loi.

17 R. Plus de D, obligation de décontamination, sinon il
18 faut demander une dérogation pour enfouir.

19 Q. **[500]** Parfait. C'est ça, vous avez raison. Donc,
20 plus que D, c'est, il y a une obliga... la loi
21 prévoit une obligation de décontaminer...

22 R. Exact.

23 Q. **[501]** ... et si c'est impossible, le ministère va
24 donner...

25 R. Des dérogations.

1 Q. [502] ... des dérogations pour que ça soit enfoui
2 dans des sites qui sont très spécifiques, là. On ne
3 peut pas envoyer ça n'importe où, là.

4 R. Ou partiellement traités, ou... On s'entend.

5 Q. [503] Parfait. O.K. Alors va arriver, là, deux
6 mille cinq (2005). Vous voulez... Vous voulez
7 partir votre compagnie, vous soumettez vos plans à
8 Dessau. Dessau, ce n'est pas, à ce moment-là,
9 dans... dans leurs priorités, ce qu'on comprend?

10 R. C'est ça. Oui.

11 Q. [504] Bon, parfait. Et là, tantôt vous avez parlé
12 de plateformes, on va arriver aux cuves, et
13 caetera. C'était quoi votre idée initiale, quand
14 vous avez parti ECN, pour décontaminer des sols?

15 R. O.K. Bien, ça... L'idée est encore bonne, l'idée
16 est très originale. Le but, c'était de traiter les
17 sols dans un potentiel de réutilisation. Donc, le
18 traitement des sols devait permettre la
19 récupération des hydrocarbures présents. Au début,
20 on s'entend que le traitement visait uniquement les
21 sols contamination légers, semi-légers, donc les
22 hydrocarbures, mazout, diesel, essence.

23 Mais dans le cas du mazout et du diesel,
24 pourquoi que l'origine d'Énergie Carboneutre, c'est
25 que le traitement devait permettre de volatiliser

1 les hydrocarbures présents dans les sols, les
2 récupérer sous forme gazeuse, les condenser puis
3 les récupérer sous forme liquide.

4 Les liquides récupérés, selon les bilans de
5 masse qu'on avait théoriques, devaient nous
6 permettre d'alimenter les brûleurs qui chauffaient
7 l'air, qui permettaient de rehausser la température
8 des sols, toujours dans un cycle fermé. Donc, on se
9 retrouvait à avoir l'énergie, récupérer des huiles,
10 l'énergie nécessaire à faire chauffer l'air. Donc,
11 on se retrouvait neutre, d'où énergie carbone
12 neutre, d'où l'origine du nom.

13 C'était génial, parce que ça permettait en
14 fin de compte d'avoir aucune émission de CO2. On
15 était, l'énergie provenait principalement du
16 contaminant. Donc, c'était un assèchement par
17 volatilisation sous vide. Donc, c'est un procédé
18 qui existe aux États-Unis, mais qui est rare ici.
19 Donc, on procédait par extraction sous vide en
20 chauffant en même temps par la base des sols. Les
21 sols en se réchauffant, c'est comme lorsque vous
22 faites sécher votre linge, il y a une
23 volatilisation. L'eau n'est pas évaporée. On n'est
24 pas à cent degrés C dehors à l'extérieur. Donc, le
25 linge se sèche par le mouvement d'air. C'est la

1 même chose pour les sols.

2 Par contre, dans les hydrocarbures, il faut
3 être un petit peu plus agressif sur la température.
4 Il faut monter les sols à quarante (40), cinquante
5 (50) degrés C. Et tous les hydrocarbures dit semi-
6 légers (mazout, diesel) sont entraînés dans l'air.
7 En même temps, on assèche les sols. Donc, la beauté
8 est double. C'est qu'une fois qu'on a fini
9 d'assécher les sols, on a enlevé les hydrocarbures,
10 on les a récupérés, et on se retrouve avec une
11 matrice de sol sèche. Ce qui nous permet de
12 tamiser. Ce qui nous permet de recréer une deuxième
13 vie à ces sols.

14 Je m'explique. C'est-à-dire que les sols au
15 Québec, on a besoin de certains types de sols, de
16 la pierre, du zéro trois quarts, mettons un
17 exemple, du gravier concassé, du sable. Mais la
18 matrice qu'on reçoit, elle est impure pour une
19 utilisation commerciale. Mais le fait qu'ils sont
20 sèches nous permet de facilement les tamiser, de
21 recréer des matériaux de construction qui, au lieu
22 de payer pour les enfouir, même lorsqu'ils sont
23 propres, on doit payer pour les enfouir, on ne peut
24 pas les mettre n'importe où, mais, là, on nous
25 permet de se faire payer pour les disposer. Donc,

1 l'idée originale, c'était ça. Donc récupérer à tous
2 les niveaux. Fermer le cycle de vie du produit, de
3 ne plus avoir d'enfouissement. C'était ça le but
4 original.

5 Q. **[505]** Une fois qu'on a enlevé les hydrocarbures par
6 ce procédé-là, O.K., et une fois qu'on aura tamisé
7 les sols, en termes de masse, vous pouvez récupérer
8 combien à peu près? Je ne sais pas, moi, trois
9 quarts, un quart?

10 R. Bien, à l'origine, c'était cent pour cent.

11 Q. **[506]** Cent pour cent?

12 R. Oui, oui. Parce que si on parle de contamination
13 léger, semi-léger, on retirait jusqu'en bas du
14 critère A, donc au bruit de fond. On n'avait plus
15 de trace de contaminant. Dans les cas des légers et
16 semi-légers. Après, ça dépend de la matrice de sol.
17 Mais évidemment la pierre, c'est facile. On la
18 tamise, on la concasse. Le sable, il y a une
19 famille de sable utilisable, pour le sable à béton,
20 des choses comme ça, ou du remblai classe A.

21 Pour les particules fines, c'était plus
22 compliqué, le silt et l'argile. Mais on avait une
23 option possible de les utiliser dans la tourbe, la
24 pierre... pas la pierre, mais la matière organique
25 qu'on utilise sur les gazons, parce que c'est trop

1 humide. Donc, en les utilisant, en les mélangeant
2 avec ces sols, on se retrouvait avec une matrice
3 très très bonne pour... Donc, en théorie, on aurait
4 pu tout réutiliser. En pratique, non, parce que le
5 marché n'est pas là.

6 Puis on a un autre problème, que je vous
7 disais, le remblai hétérogène, il y a beaucoup de
8 déchets. Puis pas nécessairement des déchets qui
9 sont « ségrégables », c'est-à-dire qu'on pouvait
10 avoir des morceaux de brique, des morceaux de béton
11 qui, dès que les gens voient ça, n'en veulent pas.
12 Donc, on a une problématique associée à la nature
13 même des sols qu'on avait.

14 Q. [507] Donc, on part avec une bonne idée en deux
15 mille cinq (2005). On est salarié chez Dessau?

16 R. Hum, hum.

17 Q. [508] Ce que vous nous parlez de là nécessite, à
18 mon avis, un gros investissement. Est-ce que vous
19 avez les ressources pour partir une compagnie et de
20 vous équiper pour obtenir ce produit-là?

21 R. Ah, moi, non. C'est là qu'Yves Thériault entre en
22 ligne de compte, parce qu'Yves Thériault avait...
23 L'entente qu'on avait avec Yves, que j'avais avec
24 Yves, c'est que, moi, je m'occupais...

25 Q. [509] Vous allez trop vite. On va revenir.

1 R. O.K.

2 Q. **[510]** On va revenir. Vous êtes chez Dessau?

3 R. Oui.

4 Q. **[511]** Vous êtes chez Dessau. Vous voulez partir
5 votre compagnie. On est à, quoi, à la mi deux mille
6 cinq (2005)?

7 R. Oui, à peu près.

8 Q. **[512]** Mi deux mille cinq (2005). Et dans votre
9 tête, là, vous voulez partir votre entreprise?

10 R. Oui.

11 Q. **[513]** Ça commençait à germer?

12 R. Oui, oui, parce que je n'y arrivais pas chez
13 Dessau. Puis j'ai de la misère à mettre les choses
14 de côté. Il faut que je les fasse.

15 Q. **[514]** Donc, d'où ma prémisse, vous êtes salarié,
16 probablement pas les reins assez solides pour...

17 R. Bien non.

18 Q. **[515]** ... vous équiper de cette manière-là. Alors,
19 vous avez évoqué monsieur Yves Thériault. Vous
20 allez nous dire dans quel contexte vous avez
21 rencontré monsieur Yves Thériault?

22 R. Toujours chez Dessau, la restauration d'un terrain
23 à Lachine qui avait...

24 Q. **[516]** Quel terrain c'était?

25 R. L'ancienne Jenkins. C'est une usine qui faisait les

1 valves des bornes-fontaines en bronze ou en... Puis
2 c'est un terrain qui était considéré comme très
3 contaminé. Ça faisait presque vingt (20) ou vingt-
4 cinq (25) ans qu'il était abandonné. Il a été vendu
5 pour les taxes non payées. Et celui qui l'a acheté,
6 c'est monsieur Thériault, qui a récupéré le
7 terrain, mais pas pour les bonnes raisons, parce
8 qu'il l'avait récupéré pour l'acier, pensant faire
9 de l'argent avec l'acier des bâtiments.

10 Q. **[517]** Puis à ce moment-là, lui, son rôle... Vous
11 êtes chez Dessau. Votre rôle par rapport à la
12 Jenkins, c'était quoi, c'était quoi le mandat de
13 Dessau?

14 R. Ah, bien, c'est un terrain qu'on avait déjà
15 caractérisé à l'époque de filiale antérieure à
16 Dessau. Et, moi, j'avais remarqué que, pour... On
17 va dans le détail. J'avais remarqué que les
18 empilements qui étaient sur le terrain, qui étaient
19 considérés comme déchets dangereux, la loi avait
20 changé en deux mille quatre (2004), un des
21 paramètres, c'est souvent comme ça en
22 environnement, un des paramètres, le critère avait
23 monté. Donc, ce qui était considéré comme déchets
24 dangereux était devenu tout à coup déchets
25 domestiques. Donc, ce qui aurait coûté deux cents

1 dollars (200 \$) la tonne coûtait maintenant vingt
2 dollars (20 \$) la tonne, vingt-cinq dollars (25 \$)
3 la tonne. Donc, ce qui n'était pas rentable avant
4 est devenu intéressant. Et, ça, cet item-là, moi,
5 je l'avais vu juste parce que je connaissais les
6 terrains, l'historique des terrains.

7 Q. **[518]** Puis monsieur Thériault, lui, c'est
8 l'acquéreur, mais il faisait quoi dans la vie à ce
9 moment-là?

10 R. Bien, il était propriétaire d'un centre de
11 location.

12 Q. **[519]** Location de quoi?

13 R. D'outils. Dans le coin de Viau. Et il avait une
14 compagnie de containers. Il était... En tout cas,
15 il disait qu'il était très intéressé, qu'il avait
16 de l'argent, il voulait investir. En tout cas, tout
17 le bla-bla habituel.

18 Q. **[520]** Est-ce que c'est un monsieur qui avait une
19 certaine expérience en décontamination de sols?

20 R. Non, mais il avait une expérience, qu'il disait, en
21 compagnies. Il m'avait parlé des compagnies qu'il
22 avait créées, et tout ça, qu'il avait...

23 Q. **[521]** Comment il vous vend ça? Parce qu'il va
24 devenir un joueur important, monsieur Thériault,
25 pour vous, parce que vous allez lui faire confiance

1 à un moment donné?

2 R. Oui.

3 Q. **[522]** Il vous vend quoi, là, comme projet?

4 R. Bien, il me vend l'idée qu'il a les reins assez
5 solides pour les deux, trois premières années, et
6 qu'il peut trouver du financement rapide, qu'il
7 connaît du monde, qu'il est capable d'aller
8 chercher un bon financement pour implanter le
9 système.

10 Q. **[523]** À vue de nez, vous, est-ce que vous aviez
11 fait des projections? Est-ce que vous estimiez un
12 montant qui devrait être investi pour votre projet?

13 R. Oui, oui, on avait même... On s'est même rencontrés
14 avec un notaire pour une entente d'actionnaires.
15 Puis on parlait d'entre deux et cinq millions
16 (2-5 M\$) qu'il devait apporter pour s'assurer qu'on
17 parte en business.

18 Q. **[524]** Lui devait apporter deux et cinq millions
19 (2-5 M\$)?

20 R. Oui.

21 Q. **[525]** Et selon vos estimés, en termes
22 d'équipements, c'était correct ça ces montants-là
23 avancés?

24 R. Oui, oui, parce qu'on partait toujours avec l'idée
25 qu'on aurait reçu des sols. Donc, l'argent aurait

1 rentré en même temps qu'on commençait à construire.

2 Q. **[526]** L'amorce de ces discussions-là, la rencontre
3 avec le notaire, ça va se faire quand ça?

4 R. Ah, deux mille cinq (2005), je dirais vers la fin
5 deux mille cinq (2005), les premières discussions
6 avec le notaire, en même temps que la création de
7 la compagnie ou peut-être un peu après.

8 Q. **[527]** On va le prendre par étape. On va regarder
9 les registres d'entreprises donc, ça, ça va vous
10 donner des dates...

11 R. O.K.

12 Q. **[528]** ... puis à partir de là, j'aurai des
13 questions à vous poser.

14 R. Pas de problème.

15 Q. **[529]** Alors ce qui va être plus simple, je vais
16 commencer avec l'annexe 2, Madame Blanchette, qui
17 est la déclaration d'immatriculation initiale, donc
18 c'est, déjà vous avez donné le nom de la compagnie,
19 Énergie Carboneutre.

20 R. Oui.

21 Q. **[530]** Et est-ce que, des, et là, on est au 7811,
22 boulevard Louis-H. Lafontaine. Ça aussi ça va être
23 important parce qu'à un moment donné, on va parler
24 de trois adresses, là, dans le cours de votre
25 témoignage. Alors...

1 R. Oui.

2 Q. **[531]** ... il y a quoi, il y a déjà un petit bureau
3 qui est loué là?

4 R. C'est un petit bureau, deux, trois, deux bureaux
5 fermés et une aire ouverte. Quelque chose de
6 simple.

7 Q. **[532]** Louis-H. Lafontaine, là, c'est dans l'est de
8 la Ville...

9 R. Exact.

10 Q. **[533]** ... là, c'est, c'est la 25, là?

11 R. Oui, le long de l'autoroute.

12 Q. **[534]** Le long de l'autoroute 25. Parfait. Et, ce
13 qu'on comprend, c'est que ça va être déposé le
14 vingt (20) décembre deux mille cinq (2005) au
15 Registraire des entreprises?

16 R. Oui.

17 Q. **[535]** Donc, si je vous montre ça, peut-être, juste
18 nous dire quand est-ce les premières rencontres,
19 là. Donc, si vous dites, là, au mois de décembre
20 deux mille cinq (2005), déjà là, vous incorporez
21 une compagnie?

22 R. Oui.

23 Q. **[536]** Avec, avec Monsieur, Monsieur Thériault?

24 R. Oui.

25 Q. **[537]** Alors, à ma question maintenant, je vous

1 rafraîchis la mémoire, quand est-ce les premières,
2 les premières rencontres, les ententes
3 d'actionnariat avec Monsieur Thériault, les...?

4 R. Ah! ça a été fait après la création de la
5 compagnie.

6 Q. **[538]** Tout à fait?

7 R. Oui, oui, oui, après, parce que, bon, au début, on
8 avait pas vraiment de, de, d'actifs. On avait pas
9 encore le, de, le terrain était pas encore acheté.
10 On discutait pour ça pour le trouver. Mais, ça,
11 l'actionnariat s'est passé bien après, là. Je
12 dirais au cours du printemps deux mille six (2006),
13 là.

14 Q. **[539]** O.K. Je vais ensuite de ça à la deuxième
15 page. Alors, principales activités de la compagnie
16 va être la récupération et la décontamination,
17 exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[540]** C'est pour ça que vous l'aviez, vous vous
20 étiez incorporés, et je vais à la troisième page.
21 Alors les, les, les, les actionnaires, bon, ce sont
22 deux fi... deux fiducies familiales dont une qui
23 est Benoît Ringuette, j' imagine la vôtre...

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[541]** ... et celle de, de Monsieur Thériault et

1 Monsieur Thériault sera vice-président et Benoît
2 Ringuette, vous serez président.

3 R. Oui.

4 Q. **[542]** O.K.? Et, et, est-ce qu'on comprend que
5 l'entente initiale c'est que vous amenez la
6 technologie, vous étiez vraiment le, le, le
7 scientifique si on veut, là, dans, dans, dans
8 l'histoire et Monsieur Thériault, son seul et
9 unique rôle c'était d'obtenir du financement?

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[543]** Vous faites un signe avec les doigts, c'est-
12 à-dire du financement?

13 R. De l'argent.

14 Q. **[544]** Il n'a aucune autre utilité à ce moment-là,
15 Monsieur Thériault?

16 R. Bien, il, il se, il se portait volontaire
17 évidemment pour rapporter des sols, donc rencontrer
18 des, des entrepreneurs. Il était bon pour faire ça
19 aussi mais, sa principale utilité c'était le
20 financement.

21 Q. **[545]** Parfait. Je vais tout de suite la coter avant
22 de l'oublier. Alors...

23 LA GREFFIÈRE :

24 861

25 (14:58:26)

1 Q. **[546]** 97P-861, merci Madame. Alors ça c'est, dans
2 le fond, si on la regarde, parce que j'y viendrai,
3 il sera déposé, j'aurai des questions, là, plus
4 tard. Vous avez en liasse la déma... la déclaration
5 initiale de deux mille cinq (2005), vous pouvez
6 dérouler Madame Blanchette, qui a quatre pages.
7 Ensuite de ça, on a l'état des renseignements au
8 Registre des entreprises de deux mille sept (2007)
9 où est-ce qu'on voit toujours les deux fiducies
10 familiales comme actionnaires mijo... comme
11 actionnaires, et Benoît Ringuette et Yves Thériault
12 à titre de président et vice-président. Vous avez
13 ensuite de ça la déclaration annuelle de deux mille
14 huit (2008) où est-ce qu'il y a rien de changé dans
15 les livres, là, puis on en parlera, on en parlera
16 plus tard mais il va y avoir des changements
17 éventuellement. Vous allez quelques pages et vous
18 avez le dernier document qui est la déclaration
19 annuelle pour deux mille neuf (2009); également on
20 a toujours les mêmes fiducies familiales qui sont
21 actionnaires et les administrateurs sont toujours
22 Benoît Ringuette et Yves Thériault. Exact?

23

24 97P-861 : Déclaration d'immatriculation et
25 déclarations annuelles d'énergie

1 Q. [548] Je vais être un petit peu en avance, là, mais
2 on va y revenir, là. C'est quoi, peut-être juste
3 nous expliquer pourquoi il y a une différence, là.
4 Quand on regarde les déclarations annuelles dans
5 lesquelles vous êtes là aux livres jusqu'en deux
6 mille neuf (2009) et quand on, on sort vraiment
7 cette année un Registre des entreprises, vous êtes
8 plus là à partir de deux mille six (2006).

9 R. Oui.

10 Q. [549] Peut-être juste nous expliquer un peu ce qui
11 s'est passé.

12 R. C'est une longue histoire. Je vais essayer de faire
13 ça le plus...

14 Q. [550] Je reviendrai après, là, après ça.

15 R. Si j'oublie des choses. Après qu'on a commencé à
16 partir les travaux de, la mise en place de la
17 plate-forme, on est au début deux mille six (2006).
18 On a commencé le drainage avec un entrepreneur et
19 tout. Le financement était dur à arriver. En
20 d'autres mots, il arrivait pas, pour être simple.

21 Donc, Yves avait de la misère à apporter
22 l'argent qui était prévu. Ça fait que, on avait
23 aussi nos compétiteurs qui nous po... déposaient
24 des, des injonctions pour qu'on arrête de faire ce
25 qu'on faisait, parce qu'ils aimaient pas ce qu'on

1 faisait. Et à la fin novembre, j'ai décidé, quand
2 je voyais la lutte...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[551]** Ou parce qu'ils aimaient trop ce que vous
5 faisiez?

6 R. Pardon?

7 Q. **[552]** Ou parce qu'ils aimaient trop ce que vous
8 faisiez.

9 R. Oui, peut-être, je le sais pas. Je vous laisse le
10 soin de... La, donc, à la fin novembre, par contre
11 moi j'étais mal à l'aise avec la façon que Yves
12 abordait le, le financement de la compagnie puis
13 avec l'ensemble des choses, c'est pas ça que
14 j'avais vu, que je m'attendais. Ça fait que j'ai
15 dit à Yves, puis lui ça l'arrangeait aussi, j'ai
16 dit, Yves, garde la compagnie, tu sais, on se fait
17 une entente. Tu deviens actionnaire principal, tu
18 gères les choses pour le financement, parce que
19 c'... t'es, t'es dans ton monde, puis bon, si tu le
20 vends, tu me donnes cinquante pour cent (50 %) puis
21 par année, on aura un, une répartition des profits
22 si t'en as.

23 Donc, il dit, c'est super, c'est bien, ça
24 va être plus simple pour toi, t'inquiètes pas. Ça
25 fait que le vingt-huit (28) novembre, ça a été

1 rempli à l'amiable entre nous et en présence de
2 Roger Grégoire, le, le, la personne qui s'occupe,
3 financier de Yves. Ça a été rempli, j'ai rempli
4 comme quoi je démissionnais puis c'était Roger
5 Grégoire qui devait l'envoyer au Registre, ce que
6 j'ai appris qu'il avait jamais fait après.

7 Donc à partir du, fin novembre, j'étais
8 plus en charge de la compagnie. Par contre, il y
9 avait des clauses comme quoi que Yves Thériault
10 s'engageait à m'exonérer de toute signature
11 personnelle que j'avais fait. Parce que, un des
12 prêts, un prêt personnel pour l'achat, pardon,
13 l'achat de, du terrain, j'avais endossé parce que,
14 sinon on aurait pas pu avoir...

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[553]** Justement, puis je vais y aller là-dessus,
17 mais c'est vraiment pour expliquer les documents.
18 Donc, ce que je comprends...

19 R. Donc, c'est ce qui explique... Il y avait une
20 entente entre Yves Thériault et moi à partir du, du
21 vingt-huit (28) novembre qui cédait la compagnie à
22 Yves Thériault, la gestion de la compagnie à Yves
23 Thériault.

24 Q. **[554]** Et vous pensiez que les documents, les
25 documents allaient être envoyés et, et que au

1 Registraire des entreprises, que tout allait être
2 légitimé et que votre nom serait plus là, là?

3 R. Oui, il faut se mettre aussi dans le contexte à
4 l'époque, en fin novembre, on avait la CSN qui
5 était, qui était pratiquement assurée de rentrer et
6 de financer. Donc, on s'apprêtait à passer chez le
7 notaire pour transférer les titres en même temps
8 pour pas y aller trois fois. Donc, c'est pour cette
9 raison-là que, bon, j'ai dit, on va attendre, on va
10 les tran... on va faire quand on va arriver chez le
11 notaire. J'aurais dû y aller, je ne l'ai pas fait,
12 mais en tout cas. Ça a... Ce qui fait que ça a...
13 ça a tardé, on est... On s'est retrouvé, des années
14 plus tard, à... que c'est resté comme un flou
15 juridique, là. C'était écrit, mais ce n'était pas
16 dans leur registre.

17 Q. **[555]** O.K. Je vais... Je vais aller en avant, je
18 vais vous poser une question toute simple, parce
19 que celle-là, ça va être la fin de votre
20 témoignage, mais juste pour vraiment comprendre.

21 R. Oui.

22 Q. **[556]** Vous avez été exonéré, ça s'est réglé quand,
23 finalement, que vous avez dit, « Je n'ai plus rien
24 à faire avec cette compagnie-là? »

25 R. Le neuf (9) août deux mille douze (2012).

1 Q. [557] Donc, c'est assez récent. C'est la... C'est
2 l'an dernier, là.

3 R. Oui, bien, avec SICN aussi, là. Je veux dire, je me
4 suis débarrassé de tout ce bon... ce beau monde-là
5 après une année de... de frais d'avocats - sans
6 vouloir vous insulter, là - de frais d'avocats
7 assez lourds. Pour me libérer de ce monde-là, là.

8 Q. [558] Parfait.

9 R. Donc, j'ai signé le neuf (9) août mais je leur ai
10 laissé la compagnie.

11 Q. [559] Parfait. Donc, je vais revenir en arrière.
12 Alors, vous vous êtes débarrassé, vous vous êtes
13 débarrassé de tout ce monde-là, puis on va
14 commencer à en parler, de tout ce beau monde-là.

15 R. O.K.

16 Q. [560] Alors, vous incorporez la compagnie fin
17 décembre deux mille cinq (2005). À ce moment-là,
18 vous avez, comme vous avez dit, un local?

19 R. Hum, hum.

20 Q. [561] Sur... sur Louis-Hippolyte-Lafontaine. Mais
21 est-ce que je comprends qu'à ce moment-là il n'y a
22 pas d'usine, il n'y a rien, là?

23 R. On a ciblé le terrain mais il n'y a pas d'usine
24 encore.

25 Q. [562] O.K. Vous avez ciblé le terrain.

1 R. Oui.

2 Q. **[563]** Sur Louis-H.-Lafontaine, combien de personnes
3 travaillent là? Est-ce que... Est-ce que ECN a des
4 employés à ce moment-là?

5 R. À ce moment-là, pas encore, parce que la plateforme
6 n'est pas vraiment commencée. Il y a juste moi qui
7 est employé de ECN. C'était dans l'entente avec
8 Yves Thériault. Et Yves, il a sa... Non, il n'est
9 pas employé, puis il y avait Roger Grégoire dans
10 les bureaux.

11 Q. **[564]** O.K. Yves Thériault, lui, à ce que je
12 comprends, c'est que, il a quand même ses autres
13 entreprises?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[565]** C'est-à-dire que, ce n'est pas tellement lui
16 qui est là, sur Louis-H.-Lafontaine?

17 R. Ah non! Il était là tout le temps.

18 Q. **[566]** Il était là tout le temps, oui?

19 R. Ça, oui oui oui oui oui. Il gérait peut-être ses
20 autres entreprises à partir de ce...

21 Q. **[567]** À partir de Louis-H.-Lafontaine.

22 R. ... ce point de chute, là, mais il était là.

23 Q. **[568]** Vous avez parlé d'un monsieur Grégoire...

24 R. Oui.

25 Q. **[569]** ... qui travaillait pour monsieur Thériault?

1 R. Oui mais lui, je pense qu'il avait d'autre chose
2 aussi. C'était un de ses clients, je crois. Il
3 faisait la comptabilité pour lui. C'était un peu
4 son homme de confiance pour les chiffres, là.

5 Q. **[570]** O.K.

6 R. Roger.

7 Q. **[571]** Ministère de l'Environnement, maintenant.
8 C'est sûr qu'on a une belle compagnie, c'est
9 incorporé, tout est beau, et caetera, mais pour
10 faire ce que vous voulez faire, tantôt, dans mon
11 préambule, c'était, il faut dire que c'est une
12 activité qui est réglementée?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[572]** Il vous faut un certificat d'autorisation.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[573]** Qui va s'occuper des démarches pour obtenir,
17 auprès du ministère du Développement durable et des
18 Parcs, le certificat d'autorisation?

19 R. Ça a commencé chez Dessau. Donc, à l'époque qu'on
20 était chez Dessau, j'avais déjà commencé à
21 enclencher les démarches. La première étape,
22 c'était évidemment de faire une étude sur le
23 terrain, pour voir que le terrain était propre.
24 Donc, c'est demandé dans le certificat
25 d'autorisation. Vérifier qu'on ne déroge à aucun

1 règlement, toutes les séries d'annexes que...
2 Vérifier avec la Ville, tout ça, le... les rejets à
3 l'air, les rejets à l'eau de la Municipalité. Donc,
4 c'est toutes des étapes à faire qui sont longues.
5 Le zonage. Il faut s'assurer qu'on rencontre les
6 exigences du zonage. Donc, c'est pour ça qu'on
7 avait choisi le terrain, parce que c'est
8 principalement la... la plus grosse complication,
9 dans ce cas-ci.

10 Q. **[574]** Puis le terrain va être situé où?

11 R. Ah, il est dans l'est, sur Place Marien. Pas
12 tellement loin de notre compétiteur. Donc, c'est...
13 Je l'ai ciblé pour ça.

14 Q. **[575]** On va en parler, de votre compétiteur,
15 tantôt. Peut-être juste...

16 R. Je l'ai ciblé pour ça, parce que le zonage était
17 déjà toléré.

18 Q. **[576]** Quel...

19 R. Était permis.

20 Q. **[577]** Quel est le nom du compétiteur qui est à côté
21 ou en face?

22 R. Solution Eau Air Sol.

23 Q. **[578]** Parfait. Alors, qui fait également de la
24 décontamination de terrains?

25 R. Qui fait du biotraitement.

1 Q. **[579]** C'est quoi la différence entre du
2 biotraitement puis ce que vous vouliez faire?

3 R. Bien, ils décontaminent à l'aide de... d'activités
4 bactériennes, de bibittes. Donc, des bactéries dans
5 le sol mangent, présumément, la contamination, avec
6 un ajout d'air, et... Ils seraient mieux placés que
7 moi pour en parler, là, mais...

8 Q. **[580]** Non mais peut-être juste qu'on ait...

9 R. En d'autres mots, c'est une technologie qui existe
10 déjà depuis trente (30) ans au moins, et qui
11 prin... qui consiste à réduire la contamination par
12 donner de l'oxygène, de l'eau à l'activité
13 bactérienne, pour que l'activité bactérienne
14 dégrade la contamination. C'est un processus
15 efficace, mais relativement long. Et pas très
16 efficace en hiver, on s'entend, puis dans des
17 conditions très bien contrôlées. C'est vivant, là.
18 C'est une activité bactérienne.

19 Q. **[581]** Parfait. Vous dites vous êtes encore chez
20 Dessau, mais vous êtes chez Dessau, et déjà vous
21 commencez à plancher pour votre certificat
22 d'autorisation.

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[582]** Du ministère du Développement durable et des
25 Parcs.

1 R. On comprend que j'avais déjà commencé quand j'avais
2 fait une demande pour Lachine, le terrain avait...
3 Donc, j'avais déjà pas mal d'information. Tout le
4 dossier était pas mal monté, c'était juste
5 l'endroit qui changeait.

6 Q. **[583]** Parfait. Le terrain est déjà... Le terrain
7 est déjà localisé. Qui va... Qui va le trouver, le
8 terrain?

9 R. Moi.

10 Q. **[584]** Sur Place Marien, ça c'est à Pointe-aux-
11 Trembles, ça? Montréal-Est?

12 R. Montréal-Est. Oui

13 Q. **[585]** Montréal-Est. Alors, et peut-être juste nous
14 décrire ce terrain-là. Grand terrain, terrain
15 vague?

16 R. Terrain vague. Il n'y a jamais eu aucune activité
17 dans ce secteur-là. C'est un terrain qui était
18 situé près de d'autres usines, pas tellement loin
19 d'Henri-Bourassa. Comment dire? Oui, c'était un
20 terrain vague. C'était un des derniers...

21 Q. **[586]** Terrain contaminé?

22 R. ... non contaminés dans l'est.

23 Q. **[587]** Non contaminé?

24 R. Non, c'était encore génial. C'est rare. Il avait...
25 Il n'était pas contaminé, il était propre.

1 Q. **[588]** O.K. Et ces terrains-là appartenait à qui?
2 Le savez-vous?

3 R. À monsieur Hornstein. Hornstein.

4 Q. **[589]** O.K. Et monsieur Hornstein demandait combien
5 pour son terrain?

6 R. De mémoire, près de un million et demi (1,5 M), je
7 crois, un million quatre (1,4 M).

8 Q. **[590]** Et forcément, à ce moment-là, quand on se
9 parle, quand vous commencez à regarder ça, là, même
10 avant l'incorporation, il n'y a personne qui a ça,
11 un million quatre (1,4 M).

12 R. Bien, je pensais que Yves l'avait. Parce que
13 c'était dans... Quand on a commencé à négocier avec
14 Yves, on parlait toujours entre deux (2) et cinq
15 millions (5 M) d'investissement. Donc, je me suis
16 dit, bien, il va acheter le terrain, il va avoir
17 assez d'argent pour partir, puis après, les sols
18 vont nous faire... Et là la roue va partir. Donc,
19 je pensais que Yves avait le ter... avait l'argent,
20 là. Quand on parle, au printemps deux mille six
21 (2006), là, je pensais encore que Yves avait
22 l'argent.

23 Q. **[591]** O.K. Votre premier certificat d'autorisation,
24 Monsieur, va vous être... va être délivré le quinze
25 (15) mars deux mille six (2006).

1 C'est l'onglet 3, Madame Blanchette, Madame la
2 Présidente, Monsieur le Commissaire. Et on va le
3 regarder ensemble. Alors, quinze (15) mars deux
4 mille six (2006), Monsieur Ringuette. J'ai un livre
5 pour vous. Ça va être plus simple peut-être qu'à
6 l'écran.

7 R. Merci.

8 Q. **[592]** Alors, qui va faire les principales démarches
9 ou les démarches au complet pour obtenir le
10 certificat d'autorisation?

11 R. Le certificat de... à cette époque-là, c'est moi.

12 Q. **[593]** C'est vous?

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[594]** O.K. Et ce qu'on y indique, c'est
15 l'aménagement et l'exploitation d'un centre de
16 traitement de sols contaminés. On parle déjà, donc,
17 déjà le sept (7) décembre, il y a la demande de
18 certification, donc même avant l'incorporation...

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[595]** ... d'ECN. Et ce qu'on demande là-dedans,
21 c'est l'aménagement et l'exploitation d'un centre
22 de traitement de sols contaminés par des
23 hydrocarbures pétroliers jusqu'à un maximum de C24,
24 le procédé de traitement utilisé et la
25 volatilisation, capacité annuelle de traitement est

1 de cent quatre-vingts mètres cubes (180 m3)...

2 R. Cent quatre-vingt mille.

3 Q. **[596]** Cent quatre-vingt mille mètres cubes
4 (180 000 m3). Et l'endroit situé est le 8770, place
5 Marien.

6 R. Oui.

7 Q. **[597]** À ce moment-là, c'est exact de dire que le
8 quinze (15) mars deux mille six (2006), le terrain,
9 là, même si vous l'aviez situé, vous le vouliez,
10 vous n'en étiez pas encore le propriétaire?

11 R. Non, mais il y avait des ententes avec le
12 propriétaire. On lui avait déjà expliqué que
13 c'était conditionnel l'achat à l'obtention d'un
14 certificat. Donc, il était... on était déjà en
15 négociation avec le propriétaire. On n'a pas tout
16 investi. Parce que pour déposer ça, ça prenait
17 l'étude qui avait coûté, je pense, trois cent mille
18 (300 000 \$), deux cent quelques mille, pour faire
19 une étude détaillée. J'exagère peut-être sur le
20 montant. Mais qui fait en sorte qu'on avait déjà
21 des étapes de faites pour le dépôt de la demande.
22 Donc, on avait discuté avec le propriétaire qu'il
23 nous attende, puis il était d'accord. Parce que
24 j'imagine que son terrain, il dormait dessus, il
25 attendait de le vendre. Ce n'était pas... Donc, il

1 y avait une entente avec le propriétaire.

2 Q. **[598]** Est-ce que vous aviez déjà accès au terrain à
3 ce moment-là?

4 R. Bien oui. Bien, pas pour entreposer des sols. On
5 n'avait pas le droit tant que le certificat n'était
6 pas approuvé. On avait accès pour faire des études,
7 mais pas pour commencer à entreposer des sols ou
8 faire des travaux. Les travaux ont commencé après
9 que le certificat soit rentré. On a commencé les
10 travaux même avant d'être propriétaire définitif du
11 terrain.

12 Q. **[599]** En quoi ça consistait les travaux? J'imagine,
13 bâtir l'usine?

14 R. Non. Première étape...

15 Q. **[600]** C'était quoi?

16 R. ... c'était le drainage du terrain. Donc, le
17 drainage, ça sous-entend des regards d'égout pour
18 drainer les eaux superficielles. Donc, l'asphaltage
19 aussi. Donc, un bassin qui capte les eaux, parce
20 que la réglementation municipale nous oblige à
21 faire de la rétention d'eau. On ne peut pas la
22 faire sur le terrain parce qu'on a des sols
23 contaminés. Elles auraient baigné dans les sols.
24 Donc, il fallait faire un bassin souterrain pour
25 capter les eaux, puis avoir un contrôle du débit

1 d'eau qui va à l'égout. Puis ce bassin-là, moi, je
2 voulais l'utiliser d'un point de vue technique pour
3 refroidir mon gaz - c'est technique, hein - pour
4 refroidir mon gaz qui revient des sols pour
5 condenser les hydrocarbures. C'est de l'énergie
6 gratuite. C'était de l'eau froide qu'on
7 entreposait. Donc, il n'y avait rien au hasard. On
8 avait tout pensé à ça.

9 Q. **[601]** Donc, au mois de mars, on vous donne le
10 certificat. Les travaux vont commencer sur le
11 terrain. Si je ne m'abuse, le terrain va être
12 acquis uniquement le vingt-sept (27) juillet deux
13 mille six (2006). Est-ce que c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[602]** Parfait. On va le regarder ensemble. Je vais
16 dans un premier temps coter le certificat
17 d'autorisation du quinze (15) mars deux mille six
18 (2006). Je précise la date, Madame la Greffière,
19 parce qu'il va y avoir d'autres certificats
20 d'autorisation qui vont être déposés. Donc, sous
21 863.

22

23 97P-863 : Certificat d'autorisation du 15 mars
24 2006 d'Énergie Carboneutre

25

1 Et si je vais maintenant à l'onglet 5, qui est un
2 acte de vente devant notaire pour l'immeuble sur la
3 rue Marien, qui est l'immeuble, on s'entend,
4 terrain, il n'y a pas de dépendances encore, que je
5 vais déposer sous 864.

6

7 97P-864 : Vente de terrain à ECN Terrain inc. du
8 20 juillet 2006

9

10 Et si j'ai bien compris, les deux compagnies à
11 numéro qui sont 97834 Canada inc. et 97855 Canada
12 inc., ce sont des compagnies appartenant à monsieur
13 Hornstein dont vous avez parlé tantôt?

14 R. Oui.

15 Q. [603] Parfait. Si je regarde un petit peu plus
16 loin, je vais à la page... C'est un peu long comme
17 acte notarié. Je m'en vais à la page 6, qui est la
18 page de prix. Et ce que je peux voir, c'est que :

19 La présente est consentie pour en
20 considération d'une somme de neuf cent
21 quatre-vingt-treize mille quatre cents
22 (993 400 \$).

23 Dont l'acquéreur va donner tout de suite quatre
24 cent cinquante-neuf mille cent sept (459 107 \$). Et
25 on va sécuriser par hypothèque le montant de cinq

1 cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-
2 treize (534 293 \$), donc un peu plus que la moitié?

3 R. Une balance de vente, oui.

4 Q. **[604]** Une balance de vente. Je veux juste mettre ça
5 en parallèle avec un autre document. À un moment
6 donné, on va arrêter d'en déposer des documents, on
7 va se parler, mais on en a besoin de ces documents-
8 là. On va aller à l'onglet 15, qui est le registre
9 des immeubles de la Ville de Montréal. Donc, ce que
10 je vais déposer sous 865, pour ne pas l'oublier.

11

12 97P-865 : Index des immeubles d'ECN Terrain inc.
13 au 9 septembre 2013

14

15 Et je regarde les activités alentour de l'immeuble.
16 J'ai juste avant la vente des compagnies de
17 monsieur Hornstein à Énergie Carboneutre, j'ai une
18 hypothèque qui est consentie sur le terrain.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[605]** ... des compagnies 9110-0147 Québec inc.,
21 donc pas les mêmes compagnies de monsieur
22 Hornstein, et la compagnie 140852 Canada inc. et
23 qui est le créancier pour une hypothèque de un
24 million cinq cent mille (1,5 M\$) et le débiteur
25 sera ECN Terrain. Juste avant, ECN Terrain, Énergie

1 Carboneutre, c'est la même chose, là. Il y a deux
2 compagnies qui ont été créées...

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[606]** ... et notamment, Énergie Carboneutre, c'est
5 vraiment la compagnie qui va gérer tout ce qui est
6 traitement de sol...

7 R. Opérations.

8 Q. **[607]** Opérations, et la compagnie ECN Terrain,
9 c'est vraiment pour gérer la bâtisse, les
10 immeubles, et caetera.

11 R. Oui.

12 Q. **[608]** Je ne me trompe pas quand je dis ça?
13 Effectivement.

14 R. Non, non, non. C'est exact.

15 Q. **[609]** Alors, vous avez une hypothèque qui est
16 consentie d'une compagnie à numéro à votre
17 compagnie à l'époque, qui est ECN Terrain, avant la
18 vente officielle par monsieur Hornstein qui va
19 céder... qui va avoir lieu le vingt-sept (27), le
20 vingt-sept (27) juillet deux mille six (2006).

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[610]** Et ensuite de ça, vous avez, le vingt-huit
23 (28) juillet deux mille six (2006), vous avez la
24 vente en tant que telle dont on a vu tantôt, là.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[611]** C'est inscrit à l'Index des immeubles le
2 lendemain, pour neuf cent quatre-vingt-treize mille
3 quatre cents (993 400 \$). Dans un premier temps,
4 qui est derrière 9110-0147 Québec inc.?

5 R. C'est un prêteur privé que Yves Thériault avait
6 trouvé, qui s'appelle Jean-Louis St-Onge. C'est le
7 seul qu'il avait réussi à trouver qui était prêt à
8 passer cet argent-là pour l'achat du terrain.

9 Q. **[612]** Jean-Louis St-Onge prête un million cinq cent
10 mille (1,5 M\$) à Yves Thériault et Benoît
11 Ringuette?

12 R. Un million (1 M\$).

13 Q. **[613]** Un million (1 M\$)?

14 R. Oui. Il avait déposé une hypothèque de un million
15 cinq cent mille (1,5 M\$) mais il y avait un million
16 (1 M\$), je pense, de prêt.

17 Q. **[614]** O.K. Bon, donc, vous allez nous l'expliquer,
18 c'est-à-dire, première des choses, qui est monsieur
19 St-Onge? Qui est ce prêteur privé là, selon vous?

20 R. Bien, je l'avais jamais vu avant. C'est Yves
21 Thériault qui me l'a présenté. Il faut dire que ce
22 qu'on, ce qu'on sait pas c'est qu'il y a eu
23 plusieurs mois de recherche d'argent, de fonds, de
24 rencontres de toutes sortes, infructueuses, et Yves
25 est arrivé avec ce prêteur-là, parce qu'on était un

1 peu minuit moins une concernant le terrain. On
2 avait le permis, on avait tout. On était en fin de
3 compte prêt à opérer. On avait même commencé les
4 travaux de construction mais on n'avait pas encore
5 l'argent pour acheter le terrain. Ça fait que, je
6 pense que Yves Thériault a trouvé ce prêteur-là. Il
7 pensait pouvoir le rembourser rapidement, je sais
8 pas, il faudrait lui demander, mais c'est le seul
9 prêteur qu'il a trouvé. Je l'ai jamais vu avant.
10 C'est Yves Thériault qui me l'a présenté.

11 Q. **[615]** Vous l'avez rencontré à combien de reprises?

12 R. Ah! avant, et Jean-Louis il posait beaucoup de
13 questions. Au moins quatre, cinq fois au bureau
14 pour expliquer la technologie, le projet, tout. Au
15 moins quatre fois, là, quatre, cinq fois.

16 Q. **[616]** Puis avez-vous fait intervenir monsieur
17 Hornstein, là? Parce que ce que je comprends de
18 l'Index aux immeubles, c'est-à-dire c'est qu'il va
19 hypothéquer, il va... il va grever le terrain d'une
20 hypothèque dans lequel vous êtes pas propriétaire?

21 R. Honnêtement, la... comment ça a fonctionné, je sais
22 que ça s'est fait presque un en même temps que
23 l'autre ou un après l'autre mais pas... Tout, tout
24 était assez bien ficelé, là. Hornstein avait son
25 argent peut-être le lendemain. Je sais que ça a été

1 au même bureau que les papiers ont été signés entre
2 Hornstein et, et nous, et entre St-Onge et nous. Tu
3 sais, il y a eu plusieurs signatures dans les...
4 dans les mêmes journées, là.

5 Q. **[617]** O.K.

6 R. Ça fait qu'il était très certainement au courant
7 mais je vous avoue que ça fait un certain temps,
8 là, de ça.

9 Q. **[618]** Et là, à une dizaine de jours d'intervalle,
10 vous allez passer, vous allez passer chez le
11 notaire pour vraiment acquérir le terrain?

12 R. Exact.

13 Q. **[619]** Et il va y avoir une balance de prix de
14 vente. Il va y avoir une balance de prix de vente
15 sur le terrain effectivement. Donc, ce que je
16 comprends, c'est que monsieur Hornstein à ce
17 moment-là va recevoir effectivement cinq cent mille
18 dollars (500 000 \$)?

19 R. Oui, oui. Bien sûr. Oui. Oui.

20 Q. **[620]** De l'argent qui est prêté par monsieur
21 St-Onge?

22 R. Par monsieur St-Onge, oui, oui, tout à fait.

23 Q. **[621]** Le restant du... de l'autre cinq cent mille
24 (500 000 \$), là, qui... qui, parce que monsieur
25 St-Onge va prêter à Énergie Carboneutre un million

1 (1 M\$), vous allez faire quoi avec?

2 R. La balance...

3 Q. **[622]** Est-ce que vous allez... Oui, la balance de
4 l'argent. Est-ce que vous allez commencer à bâtir,
5 à faire de l'équipement, et caetera?

6 R. Bien, surtout l'entrepreneur pour le drainage.
7 Probablement qu'Yves a gardé de l'argent pour payer
8 les débuts de l'entrepreneur pour le drainage,
9 payer les opérations un peu, les salaires aussi. Il
10 y avait des salaires à payer. Ça fait qu'il s'est
11 gardé une partie. Mais dans les détails, ça serait
12 Yves, là, qui...

13 Q. **[623]** O.K. On va comprendre, on va comprendre de...
14 et j'irais en détail, là, mais vraiment, on va
15 comprendre que Énergie Carboneutre va, jusqu'à tant
16 qu'il y ait un sauveur à un moment donné, qui va
17 s'appeler Domenico Arcuri...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[624]** ... va être criblée de dettes.

20 R. Une descente aux enfers.

21 Q. **[625]** Une descente aux enfers. Puis je vais faire
22 un petit tour avec vous du registre aux immeubles,
23 puis on... on... on y reviendra après ça puis vous
24 allez nous situer ça de façon chronologique mais...
25 puis parallèlement, parallèlement à ça, vous avez à

1 négocier avec le ministère pour obtenir tous vos
2 certificats, puis de négocier également avec des
3 institutions comme en premier, Fondation, puis
4 après ça, le Fonds de solidarité du Québec pour
5 obtenir du financement. Mais je fais un petit tour
6 avec vous, là, on va... on va le dérouler l'Index
7 aux immeubles, là, O.K.? Déjà, là, vous avez, vous
8 avez l'hypothèque de un million cinq cent mille
9 (1,5 M\$) qui... qui va être grevée par les
10 compagnies de monsieur...

11 R. St-Onge.

12 Q. **[626]** ... St-Louis...

13 R. St-Onge.

14 Q. **[627]** St-Onge, je m'excuse. Ensuite de ça, vous
15 allez avoir une balance du prix de vente qui va
16 être due aux compagnies de monsieur Hornstein.
17 Ensuite de ça, vous allez déjà commencer, il va y
18 avoir des inscriptions qui vont être indiquées
19 comme le vingt-huit (28), je vais à la deuxième
20 page, plutôt le dix (10) novembre. Dorbec
21 Excavation...

22 R. Oui.

23 Q. **[628]** ... qui va enregistrer une hypothèque légale
24 sur... sur l'immeuble de cinq cent quatre-vingt-
25 trois mille neuf cent trente-deux (583 932 \$).

1 Dorbec, Dorbec Excavation avait fait quoi pour,
2 pour votre compagnie?

3 R. Le drainage. C'est tout.

4 Q. **[629]** Le drainage?

5 R. L'entrepreneur de drainage et de l'asphalte
6 initial.

7 Q. **[630]** Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'en octobre
8 deux mille six (2006), il y a déjà... cet
9 entrepreneur-là n'est pas payé.

10 R. Pas... bien, il a sûrement été payé en partie, mais
11 pas en totalité.

12 Q. **[631]** Peut-être une petite question. Est-ce que
13 pendant ce temps-là, vous avez eu votre certificat
14 depuis le mois de mars, est-ce qu'il y a des
15 contrats qui commencent à entrer, de l'argent?

16 R. Il y a un million... il y a un million de sols qui
17 est rentré en octobre deux mille six (2006), puis
18 il y a l'injonction de nos amis qui a débarqué en
19 novembre.

20 Q. **[632]** Eau Air Sol, là, qu'on va parler...

21 R. Solution Eau Air Sol.

22 Q. **[633]** Solution qu'on va parler...

23 R. Ça fait qu'à partir de ce moment-là, bien, ça a été
24 la visite chez les avocats.

25 Q. **[634]** Je continue ensuite de ça.

1 R. Pardon.

2 Q. **[635]** Là vous avez... vous avez déjà rendu, au mois
3 de... au mois de février deux mille sept (2007) ce
4 qui était dû de la balance de prix de vente par
5 monsieur Hornstein, il y a déjà un préavis de
6 résolution de la vente d'enregistré sur l'immeuble,
7 donc il n'a pas été payé.

8 R. Bien non. C'est pas compliqué...

9 Q. **[636]** Et...

10 R. ... personne a été payé.

11 Q. **[637]** Personne a été payé. Ensuite de ça, on en a
12 un au mois de mai deux mille sept (2007) qui est
13 Panexpert pour un montant de soixante-seize mille
14 neuf cent soixante-seize (76 976 \$).

15 R. Juste pour vous remettre un peu dans le contexte...

16 Q. **[638]** Oui, allez-y.

17 R. ... pour simplifier la compréhension. La CSN, à
18 l'époque, en décembre, était supposée de mettre de
19 l'argent, le financement. Ce que Yves m'avait
20 expliqué, c'est que : « O.K. la CSN a rencontré
21 tout le monde, ils vont payer tout le monde »,
22 c'est ce qu'il m'a dit. Moi, mon... il était autour
23 d'une table, puis la CSN dit : « O.K. On va tout
24 vous payer. » À partir de ce moment-là, on a
25 enclenché la construction de l'usine, donc c'est-à-

1 dire le centre de traitement, physiquement, la
2 vraie, le vrai traitement, c'est-à-dire une usine,
3 un bâtiment avec des pompes et... Bon. Donc,
4 Panexpert était celui qui a construit le bâtiment,
5 toujours dans l'optique où la CSN débourserait. Je
6 présume, c'est pour ça qu'il a enclenché les coûts
7 de construction.

8 Q. **[639]** Et ils vont faire... ils vont faire un
9 privilège du constructeur, ils vont faire une
10 hypothèque légale de construction...

11 R. La CSN n'a pas déboursé.

12 Q. **[640]** ... l'année d'après, au mois de mai.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[641]** Ensuite de ça, vous avez, au mois de juin,
15 Construction de... de Seingalt incorporée,
16 j'imagine pour les bâtiments également?

17 R. Oui. Mais, je l'avoue, je ne sais plus trop
18 pourquoi, mais ça doit être une des... un des items
19 de la construction, là.

20 Q. **[642]** Et vous avez ensuite le... au mois d'août
21 deux mille sept (2007), DJL.

22 R. Oui.

23 Q. **[643]** DJL. DJL va arriver dans le portrait quand,
24 puis il va faire quoi, DJL?

25 R. Pour vous remettre dans le contexte. Il faut

1 comprendre que là on a eu la chicane avec nos
2 compétiteurs, en cour, tout ça. On a perdu une
3 partie, c'est-à-dire qu'on ne pouvait plus recevoir
4 de sol. Pour récupérer notre droit, maître Meunier
5 de Fasken nous a aidés à négocier avec le ministère
6 de l'Environnement et, pour récupérer notre permis,
7 on avait trois exigences. La première, ils
8 n'aimaient pas l'asphalte qu'on avait mis sur le
9 terrain, il fallait remettre de l'asphalte chaude.
10 La deuxième, il fallait avoir une usine construite.
11 Et la troisième, il fallait avoir une capacité de
12 traitement suffisante, trois choses.

13 Donc, à l'été deux mille sept (2007), il y
14 a eu comme un règlement avec nos... nos
15 compétiteurs qui nous poursuivaient et ces trois
16 choses-là sont ressorties. Donc, DJL faisait partie
17 de la solution d'une de ces trois choses-là,
18 l'asphalte. Donc, DJL était... avait été engagée
19 pour repaver le site, malgré le fait qu'on avait
20 fait des essais puis qu'on avait démontré qu'on
21 était aussi étanche que de l'asphalte... l'asphalte
22 recyclé était aussi étanche que l'asphalte neuf.
23 Mais ça c'est une autre histoire.

24 Q. **[644]** O.K. Mais, ils ne sont toujours pas payés.

25 R. DJL?

1 Q. **[645]** Oui.

2 R. Non. Mais non. Bien, c'est parce que là c'est
3 toujours dans le contexte où est-ce que... en tout
4 cas. Il y avait du financement qui était pour
5 arriver, là.

6 Q. **[646]** Qui arrivait (inaudible).

7 R. Ça fait que DJL commence les travaux et, à un
8 moment donné, DJL sort du site. Je ne sais pas
9 pourquoi, mais il sort du site. Après, j'ai appris
10 que c'était Mirabeau qui est rentrée sur le site.

11 Q. **[647]** O.K. Mais quand... quand je vous dis, vous ne
12 savez pas, il sort... il sort du site. Quand je
13 regarde le neuf (9) octobre deux mille sept (2007),
14 Construction DJL : « Préavis d'exercice de vente
15 sous contrôle de justice »...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[648]** ... c'est que... ce qu'on peut présumer,
18 c'est qu'ils n'ont jamais été payés?

19 R. Bien, probablement. C'est ça. Non, non, nothing.
20 Puis eux, ils ont fait les travaux probablement en
21 août. Ils avaient commencé en août puis ça a
22 arrêté.

23 Q. **[649]** O.K. Ensuite de ça, on va aller à l'autre
24 page, au quatorze (14) novembre deux mille sept
25 (2007). Alors, Dorbec toujours qui va faire son

1 action, qui va... qui va poursuivre. Et ensuite de
2 ça va arriver Mirabeau, Construction Mirabeau,
3 six... six (6) décembre deux mille sept (2007), qui
4 va enregistrer une hypothèque légale au montant de
5 cinq cent soixante et un mille six cent cinquante-
6 cinq et trente-deux (561 655,32 \$). On verra plus
7 tard, je continuerai plus tard quand on va être
8 rendu pour les... les autres créanciers, mais ça,
9 là, c'est un moment charnière. Mirabeau...

10 R. Oui.

11 Q. **[650]** ... vous êtes au courant que l'entreprise
12 Construction Mirabeau est dirigée par Domenico
13 Arcuri.

14 R. À l'automne, non, je l'apprends en décembre.

15 Q. **[651]** Vous l'apprenez en décembre.

16 R. Oui.

17 Q. **[652]** Parfait. Alors, on va parler de monsieur
18 Arcuri en revenant de la pause, il est trois heures
19 trente (15 h 30), puis on va commencer avec
20 monsieur Arcuri, quand est-ce qu'il va apparaître
21 pour la première fois dans votre entreprise.

22 R. O.K.

23 Q. **[653]** Ça va.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Ringuette, vous êtes sous le même serment.

4 R. Oui, je n'ai pas oublié. Merci.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[654]** Alors, Monsieur Ringuette, juste avant de
7 parler de monsieur Arcuri, je voudrais juste
8 revenir... je voudrais juste revenir au début, là,
9 quand vous avez... monsieur St-Onge vous prête un
10 million... un million de dollars (1 M\$) et
11 enregistre une hypothèque de un million point...
12 point cinq (1,5 M\$). Peut-être juste parce que je
13 n'ai pas ce contrat-là, malheureusement, peut-être
14 juste nous parler des termes de ce contrat-là.
15 C'était quoi que vous deviez rembourser à monsieur
16 St-Onge? À quel taux d'intérêt? Et est-ce que vous
17 avez donné des garanties personnelles?

18 R. Ah oui. Oui, oui, c'est sûr.

19 Q. **[655]** Allez-y. Expliquez ça aux Commissaires.

20 R. À l'origine, ça devait être Yves qui signe seul,
21 mais St-Onge refusait, il voulait que j'endosse
22 personnel, donc j'ai endossé personnel, donc il a
23 pris la maison en garantie.

24 Q. **[656]** Votre maison personnelle?

25 R. Oui, oui, ma maison personnelle. Non, non, j'en ai

1 juste une. Et... puis les taux, c'était assez
2 faramineux, on parlait, de mémoire, de vingt pour
3 cent (20 %). Donc, c'était... non, non, non,
4 c'était pas un bon deal, là, c'était... c'était
5 juste qu'on n'avait pas le choix, de la façon que
6 je comprenais. Et qu'en parallèle, on travaillait
7 toujours sur la CSN, rapidement, trouver du
8 financement pour se débarrasser de ce prêteur privé
9 là le plus vite possible.

10 Q. **[657]** O.K. Donc, si je comprends bien, monsieur St-
11 Onge est un prêteur privé trouvé par monsieur
12 Thériault.

13 R. Thériault.

14 Q. **[658]** Monsieur Thériault, monsieur St-Onge va vous
15 faire un prêt privé de un million (1 M\$) pour
16 lequel il va enregistrer une hypothèque sur un
17 terrain à venir, que ECN Terrain va être
18 propriétaire pour un million virgule cinq (1,5 M\$).
19 Et il vous demande...

20 R. De cautionner.

21 Q. **[659]** ... de cautionner.

22 R. Moi et Yves Thériault aussi.

23 Q. **[660]** De cautionner...

24 R. Pardon.

25 Q. **[661]** ... personnellement. Donc, le contrat

1 était... les personnes morales et... Monsieur
2 Thériault également a cautionné...

3 R. Oui.

4 Q. **[662]** ... de façon individuelle?

5 R. Oui.

6 Q. **[663]** Parfait. Dans l'aventure, est-ce que vous
7 avez perdu de l'argent? Est-ce que vous avez dû...
8 vous avez eu besoin d'hypothéquer votre maison
9 justement pour repayer ces montants-là?

10 R. Ah! Bien, à la négociation finale en deux mille
11 douze (2012), ça m'a coûté cent quarante mille
12 (140 000 \$) pour me débarrasser de St-Onge, à part
13 du quatre-vingt mille (80 000 \$) d'avocats, à part
14 de l'année de salaire pas payée, les dépenses pas
15 payées, je suis rendu à quatre cent mille
16 (400 000 \$), là, je pense, pour... pour perdre la
17 compagnie.

18 Q. **[664]** Donc, ça vous a coûté quatre cent mille
19 dollars (400 000 \$).

20 R. En moyenne, trois cent quatre-vingts, quatre cents
21 (380-400 000 \$), à part des nuits pas de sommeil,
22 là.

23 Q. **[665]** Parfait. Donc, je reviens. Et c'était quoi
24 les termes de ce contrat-là? Parce que, comme je
25 vous dis, je ne l'ai pas. Vous deviez rembourser ce

1 montant-là, c'était quoi le temps? C'était quoi le
2 terme?

3 R. On a remboursé beaucoup au début. Je me rappelle
4 que jusqu'en... lorsque les sols ont commencé à
5 rentrer, on a donné plusieurs dizaines de milliers
6 de dollars tout de suite au début pour se
7 débarrasser de St-Onge, des intérêts et du capital.
8 Donc, je ne sais plus combien, mais on a remboursé
9 au début... Les termes, bien, il n'y avait pas
10 vraiment de date limite. Lui, il était mort de rire
11 avec vingt pour cent (20 %) d'intérêt de toute
12 façon. Ça fait qu'on payait les intérêts. Puis à un
13 moment donné, on n'a plus été capable de payer.
14 Puis là je ne sais pas, c'est Yves qui a négocié
15 avec Jean-Louis, là. J'étais plus... comme je dis,
16 à partir de novembre, j'étais plus là, j'étais
17 toujours responsable, mais à un moment donné les
18 intérêts ont arrêté parce qu'il a bien vu qu'on
19 n'était plus capable de payer.

20 Q. **[666]** Ça servait à rien. Et si je reprends, je vais
21 aller à la pièce... parce que je regarde également
22 des montants, là, comme à la pièce 864, donc qui
23 est l'onglet 5, à la page 6. Bon. Là on voit quand
24 même un taux de... un taux de... de sept pour cent
25 (7 %) qui est un peu moins pire que vingt pour cent

1 (20 %), mais... un peu, pas mal. Mais, ce qui... ce
2 qui me rend perplexe, moi, c'est le montant de sept
3 cent trente-quatre mille (734 000 \$) que vous devez
4 payer le ou avant le vingt-sept (27) janvier deux
5 mille sept (2007). Ce n'est pas beaucoup si vous
6 tenez compte que vous avez passé chez le notaire au
7 mois de juillet, là. Moi, j'appelle ça six mois
8 pour rembourser...

9 R. La balance.

10 Q. **[667]** Cinq cent trente-quatre mille dollars
11 (534 000 \$).

12 R. Oui. Bien, c'est ça. C'était toujours dans
13 l'optique d'avoir le financement qui était en...
14 mais ça n'a pas été fait. Il n'y a pas eu de
15 remboursement tout de suite. Ça fait que je sais...
16 de mémoire, je me rappelle que Yves donnait un
17 montant mensuel pour les intérêts, de l'ordre de
18 quatre ou cinq mille (4-5 000 \$), je crois.

19 Q. **[668]** Parfait. Donc, on a vu qu'il y a un paquet
20 de... d'entrepreneurs qui ont travaillé, qui n'ont
21 pas été payés, et caetera, je vais revenir un peu
22 en arrière. Vous avez parlé de... de Fonds
23 d'actions de la CSN.

24 R. Oui.

25 Q. **[669]** Peut-être juste nous parler, là, comment ça

1 s'est fait ces demandes de financement là à la CSN
2 puis si ça a abouti, là.

3 R. À la fin de l'été deux mille six (2006), Yves s'est
4 entouré de personnes pour l'aider à aller chercher
5 du financement, dont une compagnie qui s'appelle
6 Connexion Plus.

7 Q. **[670]** Qui fait quoi? Ça fait quoi, ça, Connexion
8 Plus?

9 R. C'est une compagnie qui était spécialisée pour
10 aller chercher du financement. En tout cas, ils se
11 présentaient comme ça, c'est Yves qui les a
12 trouvés, je ne sais pas comment. Il y avait
13 monsieur Schedler là-dedans, c'est lui qui a bâti
14 le plan d'affaires. Il y avait aussi Marlène Girard
15 qui était un peu le talkybull de la compagnie, là,
16 celle qui faisait les démarches auprès de la CSN,
17 tandis que celui qui travaillait sur les chiffres,
18 c'était monsieur Schedler. Eux, c'est eux qui ont
19 initié la rencontre avec la CSN, de ce que je sais,
20 et c'est eux qui faisaient les conversations et les
21 communications avec la CSN. Donc, il y a eu
22 beaucoup de discussions, de visites, de pourparlers
23 avec le représentant de la CSN tout l'automne,
24 toute l'année de deux mille six (2006), même
25 jusqu'en deux mille sept (2007), jusqu'à l'été deux

1 mille sept (2007), où là la CSN a décidé qu'ils
2 n'embarquaient pas. Qu'ils se retiraient du projet.

3 Q. **[671]** Ils se retiraient, ou ils n'ont jamais
4 embarqué?

5 R. Ou ils n'ont jamais embarqué, parce que... Bien,
6 moi je marche... Je dis tout le temps par rapport à
7 ce que Yves me disait, il disait qu'autour d'une
8 table, ils avaient accepté de fi... de payer. C'est
9 ça qui avait entraîné que Yves a décidé de
10 construire l'usine en décembre. De commencer à
11 construire l'usine de... vous avez vu tantôt
12 Panexpert et compagnie, c'est des entrepreneurs.
13 Donc, moi, à ma connaissance, c'est que la CSN a
14 complètement débarqué en juin ou juillet deux mille
15 sept (2007). Que là on a eu... j'ai su
16 officiellement que la CSN n'était plus dans le
17 décor.

18 Q. **[672]** O.K. Déjà, en deux mille six (2006), vous
19 avez parlé tantôt que vous étiez... vous n'étiez
20 déjà pas conformes, c'est-à-dire, au certificat qui
21 vous a été donné par le ministère du Développement
22 durable. Je vais vous faire... Je vais... Je vais
23 déposer, c'est l'onglet 4, qui est un avis... un
24 avis d'infraction du ministère.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 866?

3 Me DENIS GALLANT :

4 66?

5 LA GREFFIÈRE :

6 6.

7

8 97P-866 : Avis d'infraction d'Énergie
9 Carboneutre du 11 juillet 2006 -
10 Exploitation de votre centre de
11 traitement de sols contaminés, situé
12 au 8770, Place Marien à Montréal

13

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[673]** Qui est un avis d'infraction daté du onze
16 (11) juillet deux mille six (2006). Alors, et à
17 cette date-là, là, vous n'êtes même pas encore
18 légitimement propriétaire du terrain. Et ce qu'on
19 va dire, si vous pouvez défiler, Madame... Ce qu'on
20 vous reproche, c'est non-respect des conditions du
21 certificat d'autorisation délivré le quinze (15)
22 mars, entreposage de sols contaminés sur une
23 surface partiellement asphaltée, non étanche,
24 recouvrement de piles de sols contaminés inadéquat,
25 absence de système de captage des eaux de

1 ruissellement, et on vous demande de cesser
2 l'entreposage de sols contaminés et de procéder
3 immédiatement aux correctifs qui s'imposent. Alors,
4 peut-être juste nous parler de cet épisode-là, puis
5 également, vous l'avez déjà mentionné également,
6 votre compétiteur va vous faire également une
7 injonction.

8 R. Oui.

9 Q. **[674]** O.K. Peut-être nous parler de ces... qu'est-
10 ce qui est arrivé, puis... Puis comme on a vu
11 tantôt que le certificat, l'Index aux immeubles,
12 c'est-à-dire qu'il y a des choses qui vont se faire
13 parallèlement, mais personne va être payé.

14 R. Oui. Par rapport à cette problématique-là, c'est
15 principalement relié au recouvrement d'asphalte. On
16 avait utilisé de l'asphalte froide. C'est de
17 l'asphalte recyclée.

18 Q. **[675]** O.K.

19 R. Compactée de façon intense, puis une bonne
20 épaisseur. On était... En tout cas. J'étais
21 assez... assez à l'aise pour l'étanchéité par
22 rapport à ça. Par contre, eux ils ont prétendu -
23 bien, le ministère - eux ont prétendu que non, ça
24 nous prenait de l'asphalte chaude. J'ai dit,
25 « O.K., qu'est-ce que vous désirez? Qu'on prenne un

1 expert indépendant et qu'on fasse des essais
2 comparatifs entre l'asphalte chaude et l'asphalte
3 froide, des essais d'infiltration? » Ce qu'on a
4 fait. On a utilisé, je pense que c'est Qualitas à
5 l'époque, qui est Marcel Martineau. On a utilisé,
6 on a fait des essais, et on a démontré que c'était
7 aussi étanche, l'asphalte froide compactée - bien,
8 l'asphalte recyclée - que de l'asphalte chaude.
9 Tout ça étant, quand on est une firme en
10 environnement, nous on voulait favoriser la
11 réutilisation de l'asphalte, pas inutilement
12 utiliser de l'asphalte neuve, mais utiliser de
13 l'asphalte recyclée, qui est... qui est un matériau
14 qui fait l'ouvrage, là. Là, eux ils n'étaient pas
15 d'accord avec ça.

16 On a fait les essais, on leur a envoyés, ça
17 a traîné un certain temps, jusqu'à tant qu'ils nous
18 disent, « Non. Oui, les résultats sont O.K., mais
19 on n'est pas d'accord, on veut de l'asphalte
20 neuve. » Donc, ça a été une des conditions, refaire
21 le pavage sur le terrain.

22 Le système de drainage était déjà en place,
23 donc, je ne sais pas pourquoi que c'est sorti là.
24 Il y avait probablement une pile ou deux qu'il
25 manquait une toile. Ça, ça arrivait quelquefois que

1 la toile levait, ça fait que ça a été corrigé. Mais
2 le principal problème, c'était l'asphalte.

3 Q. **[676]** Oui. Puis le principal problème, également,
4 c'est-à-dire que votre certificat d'autorisation
5 vous disait que vous alliez avoir un système pour
6 décontaminer les sols...

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[677]** ... et on comprend qu'en juillet il n'y a
9 rien, là. Vous entreposez des sols et c'est tout,
10 là.

11 R. Vous avez raison. Bien, la façon qu'on avait... que
12 j'avais négocié avec les gens du ministère, c'est
13 qu'on commençait tranquillement à entreposer, mais
14 qu'on devait commencer assez tôt à l'automne à
15 construire. Mais comme l'argent n'était pas là, on
16 n'a pas pu construire. Donc, lorsqu'on a eu
17 l'injonction de Solution Eau Air Sol, le
18 ministère...

19 Q. **[678]** On a parlé déjà de l'injonction. Ça va être à
20 peu près dans le même... dans le même temps?

21 R. Oui, c'est ça. L'injonction arrive à peu près au
22 même moment. Puis en cours, bien, le ministère a
23 dit, « Écoutez, on n'est pas d'accord avec ECN, je
24 pense qu'effectivement ils ne respectent pas leur
25 certificat. » Ça fait que là on s'est retrouvé

1 seul, face aux compétiteurs puis au ministère. Ça
2 fait que c'était une partie perdue d'avance, là.
3 C'est pour ça que maître Meunier est rentré dans le
4 décor, pour nous aider à ramener...

5 Q. [679] Mais... Mais ma question, là...

6 R. Oui.

7 Q. [680] Pas que je veux vous couper, mais...

8 R. Allez-y.

9 Q. [681] ... ma question, c'est qu'à ce moment-là, à
10 l'été deux mille six (2006) jusqu'à l'automne, vous
11 ne respectiez pas. Parce que, faute de pouvoir
12 investir dans l'équipement puis dans l'usine en
13 question, là. Est-ce que c'est ça?

14 R. Oui oui, bien, on ne respectait pas. On en...

15 Q. [682] Vous receviez des sols...

16 R. Puis à un moment donné...

17 Q. [683] Vous ne les traitiez pas.

18 R. Bien non. On ne pouvait pas, on n'avait pas l'usine
19 encore.

20 Q. [684] Eh voilà.

21 R. Voilà.

22 Q. [685] Parfait. O.K. Et, mais... Mais quand cet
23 argent-là, parce que j'imagine, quand un
24 entrepreneur, un promoteur, et caetera, c'est à
25 coups de camion benne qu'on amène ça, généralement,

1 là...

2 R. Oui, tout à fait. Hum, hum.

3 Q. **[686]** C'est... C'est... C'est beaucoup de quantités
4 de terre contaminée qui est amenée sur le terrain.
5 Le terrain, il a une superficie de combien?

6 R. Ah, une bonne question, là, je... Je pense que
7 c'est deux cent mille pieds carrés (200 000 pi²),
8 si ma mémoire est bonne.

9 Q. **[687]** O.K. Donc, c'est assez...

10 R. Pas sûr, mais...

11 Q. **[688]** C'est... C'est assez grand. Donc, vous
12 pouviez recevoir, là, des... des...

13 R. Bien, si vous vous en rappelez, dans le certificat
14 d'autorisation on parlait de cent quatre-vingt
15 mille mètres cubes (180 000 m³), donc il y avait
16 une capacité d'entreposage et de traitement. Il y
17 avait les deux.

18 Q. **[689]** O.K. Donc, si je comprends bien, qu'à l'été
19 jusqu'à l'automne deux mille six (2006), c'est que
20 vous étiez comme dans un - ce qu'on dit en anglais
21 - un catch 22. C'est-à-dire, vous aviez besoin que
22 la terre contaminée entre pour avoir des entrées
23 d'argent, mais en même temps vous n'aviez pas les
24 facilités pour traiter le sol. Donc, vous étiez en
25 contravention de votre... de votre certificat.

1 R. C'est ça. J'étais un peu entre l'arbre et l'écorce.
2 J'attendais l'argent pour commencer à construire,
3 et en même temps, bien, (inaudible)...

4 Q. [690] Puis qu'est-ce que Thériault vous dit, là?
5 Parce qu'à un moment donné, j'imagine... « Moi je
6 m'appelle Ringuette, puis j'ai investi mes billes,
7 j'ai hypothéqué ma maison... Dire, hey, il arrive-
8 tu, cet argent-là, là? »

9 R. C'est ça. C'est ça que j'ai dit, oui.

10 Q. [691] Je vous pose la question, là.

11 R. J'ai dit, « Ça arrive-tu, cet argent-là? »

12 Q. [692] Et il vous dit quoi?

13 R. Bien, là j'ai fini par comprendre, tu sais - pas
14 trop niaiseux, là - j'ai fini par comprendre qu'il
15 n'avait pas l'argent. Puis que là, donc, il fallait
16 que j'enlève mon chapeau technique puis qu'on aille
17 chercher l'argent. Puis en même temps, Connexion
18 est arrivée, il y avait... Bon. Avec la CSN,
19 c'était un petit peu un vent de fraîcheur. Moi, ça
20 m'a un peu... Enfin, là, on va...

21 Q. [693] Est-ce qu'il y a eu à un moment donné, peut-
22 être pas un gros prêt, mais un prêt d'une caisse
23 populaire, ou de la Fédération des caisses
24 populaires Desjardins?

25 R. Oui, oui, la caisse a passé, pas un gros montant,

1 je pense trois cent mille (300 000 \$), si ma
2 mémoire est bonne. Qui a été remboursé assez
3 rapidement, là, après. Oui, la Caisse populaire a
4 passé de l'argent.

5 Q. **[694]** Parfait. Donc, ce qu'on comprend, c'est que,
6 pour vous conformer à vos obligations légales, vous
7 allez engager des entrepreneurs justement pour
8 faire l'asphalte puis commencer à bâtir?

9 R. Bien, l'asphalte, ça a été bien après. Parce que
10 là, on avait d'autres problèmes. Quand est arrivé
11 le mois de... l'injonction.

12 Q. **[695]** Bon. Allez-y avec les problèmes.

13 R. Ah, bien là, on peut faire une liste pendant trois
14 jours. Mais quand l'injonction est arrivée de nos
15 compétiteurs, bien là l'asphalte n'était plus
16 urgente, là, parce qu'on se battait en cour pour
17 avoir le droit de, oui ou non, d'avoir encore le
18 droit de recevoir des sols. Ce qu'on a perdu, je
19 pense, en décembre. Donc, à partir de ce moment-là,
20 on n'avait plus le droit. On n'avait plus de
21 revenus. Donc, c'était clair qu'on n'était plus au
22 moment de dire, est-ce qu'on peut recevoir ou pas.

23 Q. **[696]** Puis les sols qui étaient déjà emmagasinés
24 qu'est-ce qui arrivait?

25 R. Bien, ils étaient entreposés puis on attendait.

1 Q. **[697]** Vous attendiez?

2 R. On attendait d'avoir de l'argent pour construire
3 l'usine, rencontrer les exigences du... les trois
4 exigences que je vous ai précitées tantôt :
5 asphalter, construire une usine et avoir une
6 capacité de traitement suffisante. Ces trois
7 exigences-là étaient nécessaires pour récupérer le
8 certificat d'autorisation qui nous avait été émis
9 en deux mille six (2006).

10 Q. **[698]** Donc, je comprends qu'il y a des travaux qui
11 vont être faits?

12 R. Bien là, on est en...

13 Q. **[699]** Moi, je vous dis que le...

14 R. Deux mille sept (2007)...

15 Q. **[700]** ... jugement va, l'interlocutoire, je tente
16 de mémoire, là, je ne l'ai pas devant moi, mais je
17 pense que c'est le dix-sept (17) novembre. Ça se
18 peut?

19 R. Oui, oui, c'est ça. Oui, oui. Puis juste après,
20 j'ai laissé la compagnie aller. Donc, en deux mille
21 sept (2007), étant donné que la CSN devait mettre
22 des billes, alors on a construit l'usine en hiver.
23 Donc, de décembre à mars, on a construit l'usine.
24 J'ai désigné l'usine. On a rentré les pompes, le
25 système. On a construit une première cellule pour

1 démontrer que ça fonctionnait, avant de construire
2 « at large ». Donc, tout ça, ça a été fait jusqu'à
3 la fin du printemps, les essais, tout marchait
4 bien, le traitement fonctionnait bien. Donc, on
5 avait réglé un problème. C'est-à-dire qu'on avait
6 une usine. Il restait maintenant asphalter puis
7 d'avoir la capacité. Bien là, je pense qu'on
8 n'avait plus d'argent.

9 Q. **[701]** O.K. L'usine, ça a coûté combien environ
10 faire bâtir ça? On verra plus tard qu'ils n'ont
11 jamais été payés mais...

12 R. Oui, il y a bien des joueurs. Il y avait la pompe,
13 tout ça. Je dirais, je ne sais pas, peut-être un
14 million (1 M), je dirais, pour construire l'usine.
15 Yves serait plus en meilleur...

16 Q. **[702]** Oui.

17 R. Mais je dirais à peu près un million (1 M). Ah,
18 parce qu'il y a beaucoup de joueurs là-dedans. Il y
19 a des ingénieurs pour les brûleurs; le design. Il y
20 a beaucoup d'intervenants, là. Il y a les pompes,
21 il y a le système de traitement d'eau, le brûleur,
22 l'injection. Il y a beaucoup de recherche qui s'est
23 faite aussi en même temps qu'on construisait, au
24 niveau de la cellule. La cellule, elle a changé
25 beaucoup par rapport à ce qui était prévu

1 initialement. En fin de compte, ça a été de... pas
2 des essais erreurs, mais disons on s'est ajusté en
3 fonction des besoins qu'on a...

4 Q. **[703]** Quel ministère va vous donner le droit de
5 récupérer vos droits, à savoir de recevoir des...

6 R. Boy! Ça a pris du temps. Je pense que c'est après
7 qu'Arcuri est rentré dans le décor. Parce que, en
8 deux mille sept (2007), donc la CSN est arrêtée.
9 Après il y a un... Je ne sais pas si... En tout
10 cas, je vais l'expliquer... Il y a un nouveau
11 joueur qui est rentré pour avoir, pour nous
12 proposer de monter un financement, qui s'appelait
13 Jean-Claude Artonne de Trust & Sight. Donc un autre
14 sang neuf, un autre qui avait un c.o. très
15 intéressant, un monsieur Beauchemin, très brillant,
16 qui a fait un plan d'affaires, qui allait
17 chercher... il allait chercher du financement. Et
18 ça, on parle de deux mille sept (2007), début d'été
19 jusqu'à l'automne avancé, jusqu'en janvier deux
20 mille huit (2008). Fin janvier deux mille huit
21 (2008), c'était lui qui était dans le décor. Il
22 avait, lui, des idées. Il voulait exporter la
23 technologie. Il avait plein d'idées. En tout cas,
24 c'était très, c'était très très enthousiaste, très
25 intéressant. Puis une de ces personnes, des

1 financiers qu'il avait approchés, je ne sais pas si
2 c'est lui ou quelqu'un d'autre, c'était Arcuri que
3 lui voulait investir dans la compagnie de Trust &
4 Sight de Jean-Claude Artonne. Mais comme Jean-
5 Claude n'est pas arrivé à aboutir d'un financement
6 suffisant pour pouvoir récupérer tout, payer tout
7 le monde, puis partir à neuf, bien, c'est Arcuri
8 qui a dit : « O.K. Moi, je récupère, à telle date
9 je récupère, si vous voulez. » Ça fait que, nous,
10 on a dit : « Bien oui, si tu veux récupérer,
11 récupérer, on va avoir... »

12 Donc, à partir de février deux mille huit
13 (2008), Arcuri a mis l'argent pour terminer les
14 deux choses qu'on parlait. Donc, il avait déjà
15 commencé à l'automne deux mille sept (2007) à faire
16 l'asphalte. Il avait remplacé DJL, vous vous en
17 rappelez?

18 Q. **[704]** Oui.

19 R. Il a fait l'asphalte. En décembre, il avait
20 commencé à construire des nouvelles cellules de
21 béton pour avoir la capacité de traitement. On
22 avait l'usine, on a l'asphalte, il y a la capacité
23 de traitement. On répondait aux trois critères, là.
24 Puis on a reparti l'usine avec les injections
25 d'argent d'Arcuri. On a débogué toute l'usine. Je

1 dirais qu'en mai, je faisais mes premiers essais.
2 Mai deux mille huit (2008), on était opérationnel à
3 cent pour cent. Et là, je pense que c'est dans ces
4 eaux-là qu'on a récupéré, si ma mémoire est bonne,
5 le certificat d'autorisation, ou un peu après.

6 Q. **[705]** Parfait. Donc, je vais revenir plus dans le
7 détail, parce que je vous demandais au niveau des
8 dates, c'est-à-dire donc l'hiver deux mille sept
9 (2007), vous allez vous affairer à construire et à
10 optimiser votre industrie, si vous voulez?

11 R. En deux étapes. La première étape, c'était de
12 construire l'usine qui permettait d'extraire. Non
13 pas les cellules. Ça se divise en deux. Il y a les
14 cellules de traitement, puis il y a l'usine où on a
15 les pompes qui font l'extraction, qui injectent
16 l'air chaud. Tout le système de traitement
17 d'extraction de condensation, ça, on le fait en
18 deux mille sept (2007).

19 Q. **[706]** Je voulais vous... je vous pose la question,
20 parce que je... je vais... je vais déposer des
21 documents, ça va vous aider dans les dates peut-
22 être de... d'avoir un fil conducteur. On va aller à
23 l'onglet 6. Je vais déposer, en liasse, c'est
24 quatre modifications...

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[707]** ... à votre certificat d'autorisation
2 original qui a été délivré par le ministère du
3 Développement durable le quinze (15) mars deux
4 mille six (2006). Et le premier, on va les déposer
5 en liasse, c'est... ça va être 867, Madame la
6 Greffière?

7 LA GREFFIÈRE :

8 Oui, c'est ça.

9

10 97P-867 : Modifications au certificat
11 d'autorisation d'Énergie Carboneutre -
12 Aménagement et exploitation d'un
13 centre de traitement de sols
14 contaminés le 15 mai, 24 août et 9
15 novembre 2007 et le 8 octobre 2008, en
16 liasse

17

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[708]** Le premier, en date du quinze (15) mai deux
20 mille sept (2007). Donc, la date est importante.
21 Aménagement et exploitation d'un centre de
22 traitement de sols contaminés. Et si vous regardez
23 dans le premier paragraphe, on donne le libellé du
24 premier certificat d'autorisation...

25 R. Hum, hum.

1 Q. [709] ... puis après ça, on va parler des aires de
2 traitement de sols contaminés, on va parler de
3 construction d'un maximum de huit cellules de
4 traitement, aires d'entreposage contaminées, et
5 caetera, puis j'élaborerai pas, là, parce que c'est
6 très technique. Mais quand je lis, moi, cette
7 première modification-là au certificat
8 d'autorisation, c'est-à-dire, c'est que vous avez
9 de l'air équipés pour... pour bien travailler à ce
10 moment-là, là.

11 R. Bien, c'est pas encore construit.

12 Q. [710] Mais c'est pas encore construit?

13 R. Non, non, ça c'est... un certificat en fin de
14 compte c'est, voici ce qu'on veut faire, êtes-vous
15 d'accord, oui on vous met le certificat puis là il
16 faut le construire. En mai deux mille sept (2007),
17 on n'avait pas les cellules de construites.

18 Q. [711] Mais, peut-être que je suis naïf, là, mais...

19 R. Vous êtes pas naïf, c'est... c'est...

20 Q. [712] Le ministère vous... se joint à une
21 injonction, vous envoie un avis d'infraction pour
22 vous dire que vous êtes pas conformes, vous oblige
23 à... vous oblige! vous empêche de recevoir des
24 nouveaux sols contaminés, mais en même temps vous
25 délivre une modification de votre certificat

1 d'autorisation. C'est...

2 R. Oui mais on n'a pas encore le droit de recevoir des
3 sols. À ce moment-là où ils délivrent ça, là, on
4 n'a aucun sol qui rentre sur le site. Ça, en fin de
5 compte, c'est une modification par rapport au
6 premier certificat qui, là, ils précisent
7 exactement les quantités qu'on a le droit de
8 recevoir par rapport à la capacité de traitement.
9 Ils précisent la technologie plus en détail avec
10 les cellules. Tout est précisé mais dans les faits,
11 les cellules sont pas construites encore, là.

12 Q. **[713]** Parfait. Je vais aller au prochain. Si vous
13 allez, dé... vous pouvez défiler, il y a quatre
14 pages au premier, à la première modification. À la
15 deuxième modification, va être le vingt-quatre (24)
16 août...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[714]** ... deux mille sept (2007). Encore là, je
19 vais faire grâce, là, c'est très technique mais ce
20 que moi, en le lisant, c'est qu'on s'aperçoit qu'on
21 vous donne encore... encore certaines
22 modifications, là...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[715]** ... pour justement optimiser votre...
25 optimiser, plutôt, votre... votre usine. Est-ce

1 qu'au mois d'août deux mille sept (2007), vous êtes
2 prêts?

3 R. Non.

4 Q. **[716]** Pas du tout encore?

5 R. Non, non, non.

6 Q. **[717]** Pourquoi il y a un deuxième? Vous vous
7 prépariez?

8 R. Bien, les modifications sont faites par rapport au
9 design qu'on avait fait à la petite cellule. On
10 avait déjà une petite cellule de construite puis on
11 faisait des modifications puis on s'ajustait. Là il
12 y a des modifications qui ont été demandées pour
13 vraiment rencontrer qu'est-ce qui serait construit,
14 serait parfaitement, correspondrait en tous points
15 à ce que le certificat serait émis. Donc, on
16 prenait de l'avance pour pas se retrouver encore en
17 défaut avec un certificat différent de ce qu'on
18 aurait construit.

19 Q. **[718]** Je m'en vais au neuf (9) novembre deux mille
20 sept (2007). Donc, on continue. On peut y aller,
21 quelques pages encore. Prochaine modification va
22 être le neuf (9) novembre deux mille sept (2007) et
23 je vois qu'il y a modifications, c'est ça, on
24 descend un petit peu plus et... et on voit, là,
25 exploitation d'un minimum... Vous pouvez y aller...

1 R. Hum, hum.

2 Q. [719] ... de sept cellules de traitement d'un
3 maximum de vingt et une (21) cellules de
4 traitement. Ajout d'équipement pour l'exploitation
5 de vingt et une (21) cellules. Alors est-ce que
6 c'est encore la même, vous vous préparez à... à...
7 j'ai bien compris, là?

8 R. (Inaudible).

9 Q. [720] Vous vous préparez, là.

10 R. On se prépare.

11 Q. [721] Mois de... mois de décembre deux mille sept
12 (2007), on est...

13 R. Bien, décembre...

14 Q. [722] C'est quelque chose de construit, là? Est-ce
15 qu'on est...

16 R. C'est en train de se faire, de mémoire, là,
17 décembre deux mille sept (2007), Mirabeau construit
18 les cellules en béton. On commence les cellules qui
19 permettent, parce que c'est toujours la même chose.
20 Le ministère avait peur qu'on entrepose ad vitam
21 aeternam puis qu'on traite pas. Ça fait que dans
22 ces modifications-là, ils disaient, O.K., vous
23 allez avoir le droit d'entreposer mais au prorata
24 de votre capacité de traitement. Tout ça, c'est ça,
25 là.

1 Q. **[723]** Toujours?

2 R. Toujours dans l'optique, O.K., vous avez le droit,
3 vous allez avoir le droit d'entreposer mais pas
4 plus qu'un pourcentage, mettons trois fois votre
5 capacité de traitement, ou deux fois par mois votre
6 capacité de traitement. Tout était axé là-dessus.
7 En fin de compte le ministère se protégeait. Il
8 voulait pas avoir un site orphelin avec cent
9 cinquante mille (150 000) tonnes puis rien pour
10 traiter.

11 Q. **[724]** O.K.

12 R. Donc, c'était correct. C'était une façon de se
13 protéger puis c'était de bonne guerre, là.

14 Q. **[725]** Une fois que je vous mets ces dates-là, est-ce
15 ce que vous êtes en mesure de me dire quand est-ce
16 vous avez pu commencer à opérer, là, de façon
17 efficace, recevoir des sols et de les traiter?
18 Toujours pour les hydrocarbures, là, parce qu'on
19 n'est même pas encore au deuxième certificat, là,
20 d'autorisation?

21 R. Bien, de mémoire... de mémoire, on a pu recevoir
22 les sols, de mémoire, je pense, à partir de deux
23 mille huit (2008), au printemps deux mille huit
24 (2008), si ma mémoire est bonne, qu'on a pu ré...
25 recommencer à recevoir des sols, mais sous toutes

1 réserves, de mémoire, là. Après qu'on ait parti
2 l'usine, fait le débogage, les opérations, tout ça,
3 puis que l'usine, que les cellules étaient
4 construites, là on respectait tous les critères.
5 L'asphalte, on avait la capacité de traitement, on
6 avait nos certificats. Donc, on respectait les
7 trois critères de l'injonction qui disait que vous
8 avez le droit de recevoir des sols après qu'on
9 respecte ça. Et là il y avait des tracasseries au
10 niveau légal avec le... dans les détails, je me
11 rappelle plus...

12 Q. [726] Hum, hum.

13 R. ... mais de mémoire, je pense qu'on a recommencé à
14 la... au fin du printemps deux mille huit (2008) ou
15 été deux mille huit (2008) à recevoir des sols.
16 Sous toutes réserves, si je me trompe pas.

17 Q. [727] Aviez-vous une question, Madame la
18 Présidente? Fin... fin... fin deux mille six
19 (2006), vous dites à monsieur... fin deux mille six
20 (2006), vous dites à monsieur Thériault, vous
21 dites, regarde, moi, là, je te redonne ça, occupe-
22 toi de ça, je veux plus que mon nom soit là, et
23 caetera. Vous, vous allez faire quoi pendant
24 tout... pendant ce temps-là, dans l'entreprise,
25 puis comment vous... Allez-vous être payé?

1 Comment... Comment ça fonctionne?

2 R. Ah oui oui oui. Il faut... Il ne faut pas... Je ne
3 suis pas parti en courant, là. Je veux dire, à
4 l'époque, Yves, je l'aimais bien, là, c'était...

5 Q. **[728]** Oui oui.

6 R. C'était... Je lui en voulais de m'avoir trompé,
7 mais pas au point de dire, « Débrouille-toi. »
8 C'était quand même mon bébé, là. Ça fait que j'ai
9 resté. Je me suis occupé du technique, je me suis
10 même impliqué pour essayer de trouver du
11 financement, mais ce n'est pas mon truc.

12 Q. **[729]** Vous, c'était les démarches avec le
13 ministère...

14 R. Bien, techniques. C'est... L'enthousiasme était
15 plus au niveau technique, puis les démarches au
16 niveau du ministère, j'aimais ça fighter avec eux.
17 Mais pas le financement, je ne connais rien là-
18 dedans.

19 Q. **[730]** Vous viviez de quoi, à ce moment-là?

20 R. Ah, j'avais un salaire. Yves m'a... Yves a garanti
21 un salaire jusqu'à l'été deux mille sept (2007). À
22 partir de l'été deux mille sept (2007), j'ai vécu
23 sur mes REER jusqu'à l'été deux mille huit (2008).

24 Q. **[731]** Parfait. Donc, une fois que vous dites, « Moi
25 je ne suis plus... Je ne suis plus là-dedans, je ne

1 suis plus administrateur, je ne suis plus... je ne
2 suis plus président, je ne suis plus président, je
3 ne suis plus actionnaire, j'enlève ma fiducie
4 familiale, et caetera, maintenant tu me paies un
5 salaire. » Il vous payait un salaire de combien?

6 R. Ah, j'étais payé avant aussi, là, depuis le jour
7 1...

8 Q. **[732]** La compagnie vous payait un salaire, là.

9 R. Oui oui oui.

10 Q. **[733]** Mais lui...

11 R. Ah, cent mille (100 000).

12 Q. **[734]** Yves Thériault a commencé à vous pa...

13 R. Cent mille (100 000) par année.

14 Q. **[735]** Cent mille (100 000) par année.

15 R. Oui.

16 Q. **[736]** Et vous dites c'est allé jusqu'en juillet.
17 Deux mille sept (2007)?

18 R. Juillet deux mille sept (2007), après Yves n'avait
19 plus d'argent. Physiquement, il n'avait vraiment
20 plus d'argent.

21 Q. **[737]** O.K.

22 R. Ça fait que là il a arrêté de payer. J'ai dit,
23 « O.K. » On était toujours dans le... Là c'était
24 Artonne qui était là, on avait toujours l'espoir.
25 L'espoir fait vivre.

1 Q. **[738]** Suite à l'injonction, il n'y a plus d'argent
2 qui rentrait...

3 R. Bien, non.

4 Q. **[739]** ... parce qu'il n'y a plus de terrains qui
5 rentraient.

6 R. Plus d'argent, puis, bon, il y avait les huissiers
7 qui rentraient avec tous les... ce qu'on a lu
8 tantôt. Ça fait que là on se retrouvait, il y avait
9 Artonne qui travaillait, puis il travaillait fort.
10 Il y avait du monde, ça bougeait. Puis là, après,
11 Arcuri est rentré. Donc, l'argent est revenu quand
12 Arcuri a rentré, parce qu'il a payé pour pouvoir
13 débayer puis qu'on parte. On a récupéré notre
14 certificat pas longtemps après. Là, après, les sols
15 pouvaient revenir, on avait des entrées d'argent,
16 mais là c'était sous SICN. Plus ECN, là.

17 Q. **[740]** O.K. Dominic Arcuri, ce que vous dites, c'est
18 que vous le voyez, il fait partie du groupe
19 d'investisseurs avec monsieur Artonne en premier?

20 R. Exact.

21 Q. **[741]** Puis ce qu'il va vous... ce qu'il va venir
22 vous dire, à un moment donné, « Bien, regarde, si
23 ça ne fonctionne pas, moi je vais m'en occuper. »
24 Qu'est-ce qu'il va faire, tangiblement, monsieur
25 Arcuri, puis à partir de quelle date?

1 R. À partir du premier (1er) février. Il devient
2 officiellement...

3 Q. **[742]** Deux mille huit (2008)?

4 R. Deux mille huit (2008). Premier (1er) février deux
5 mille huit (2008), il devient officiellement... Il
6 veut récupérer la compagnie, donc...

7 Q. **[743]** Mais avant, avant deux mille huit (2008),
8 avant deux mille huit (2008). Alors moi j'ai un
9 document, ici, que je vais déposer, et c'est sous
10 l'onglet 7. On en... On l'a vu tantôt, mais je vais
11 vous déposer le document. C'est...

12 LA GREFFIÈRE :

13 Sous la cote 868.

14 Me DENIS GALLANT :

15 868. Merci.

16

17 97P-868 : Avis d'hypothèque légale du 6 décembre
18 2007 pour Énergie Carboneutre inc.

19

20 Q. **[744]** C'est un avis d'hypothèque légale d'une
21 personne ayant participé à la construction et la
22 rénovation d'un immeuble. Alors, et pour... Et ça,
23 ça va être... ça va être enregistré le six (6)
24 décembre deux mille sept (2007), pour un montant,
25 qu'ils disent que le...

1 Le créancier a fourni des travaux et
2 rendu des services relativement, entre
3 autres, à des travaux d'excavation, de
4 fondations de pierres, de pavage et de
5 construction de murs, de bassins de
6 béton sur la bâtisse érigée sur
7 l'immeuble ci-dessous décrite pour un
8 solde dû à ce jour de 561 155,32.

9 Ce n'est pas un peu paradoxal, ça? C'est le gars
10 qui est supposé de venir vous sauver, qui est avec
11 le groupe d'investisseurs de Artonne, là on est en
12 décembre deux mille sept (2007)...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[745]** ... et qui enregistre sur l'immeuble une
15 hypothèque légale.

16 R. Bien, à l'époque... Oui, je vais vous avouer que je
17 ne le sais pas trop, là, mais à l'époque, je pense
18 qu'il devait vouloir se protéger, pour mettre de la
19 pression.

20 Q. **[746]** O.K.

21 R. Je ne sais pas lequel terme devrait être utilisé.

22 Q. **[747]** Est-ce qu'il a effectivement fait des
23 travaux, monsieur Arcuri, sur l'immeuble en
24 question?

25 R. Bien sûr. Quand je vous parle...

1 Q. [748] Est-ce qu'il a remplacé DJL?

2 R. Oui. C'est lui qui a fait l'asphalte. Que... Que
3 DJL est sorti. C'est Mirabeau qui est arrivé. Et
4 après, c'est Mirabeau qui a construit les cellules
5 de béton qu'il nous manquait pour obtenir la
6 deuxième partie du certificat, c'est-à-dire
7 capacité de traitement.

8 Q. [749] Et ça, vous connaissez mieux ça que nous,
9 est-ce que cinq cent soixante et un mille (561 000)
10 est un prix juste et réaliste?

11 R. Oui, parce que le... C'est l'ensemble du terrain
12 qui était asphalté. C'est beaucoup de pieds carrés,
13 là. Déjà, en asphalte, on devait avoir deux cent
14 cinquante (250), trois cent mille (300 000). De
15 mémoire.

16 Q. [750] O.K.

17 R. La balance en béton. Non, ça m'apparaît un prix
18 réaliste.

19 Q. [751] O.K. Alors, va enregistrer ça...

20 (16:16:59)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [752] Dites-moi...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui, oui, oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [753] Je voudrais juste savoir, est-ce qu'il y a
3 une raison particulière pourquoi DJL a été remplacé
4 par Mirabeau?

5 R. Je ne sais pas. Mais je présume que lorsque... Je
6 ne sais pas les termes exacts. Mais j'imagine que
7 Yves Thériault avait... avait probablement de
8 l'argent, quelque part, qu'il devait. Puis je
9 présume que Mirabeau a dû arrêter ses paiements,
10 ou... Je ne sais pas trop. Que... Mais en
11 contrepartie, il devait... Lui il dit, « O.K., je
12 t'aide, mais c'est moi qui fais les travaux. » Mais
13 ça, je n'ai pas l'information. Yves pourrait plus
14 vous répondre là-dessus, c'est lui qui a rentré
15 Mirabeau dans le dossier. Mais c'est ma déduction.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [754] O.K. Monsieur Arcuri, la première fois que
18 vous le rencontrez, c'est avec le groupe
19 d'investisseurs. Par rapport aux travaux, vous
20 l'aviez rencontré avant, j'imagine?

21 R. Non.

22 Q. [755] Non? Jamais?

23 R. Non. Non, bien, c'est Mirabeau qui faisait les
24 travaux, c'était ses gars de terrain. Moi je ne me
25 rappelle pas l'avoir rencontré pour l'asphalte.

1 Pour le béton, bien ça, on l'a rencontré en même
2 temps que les investisseurs, donc c'est en
3 décembre, peut-être. Il a commencé les cellules.

4 Q. [756] O.K. Et lui, ce qu'il dit, c'est que dans son
5 avis d'hypothèque légale, c'est que... et la date,
6 je l'ai ici, là... Alors, le six (6) décembre deux
7 mille sept (2007), c'est qu'il dit qu'il les a
8 faites, les cellules, là.

9 R. Bien... En tout cas. Je marche avec ma mémoire,
10 mais peut-être qu'il les aurait faites en novembre,
11 mais c'est à peu près à la même période. Il n'y a
12 pas beaucoup de délai entre l'avis d'hypothèque
13 et...

14 Q. [757] Puis à ce moment-là, il en avait construit
15 combien?

16 R. Bien, la totalité qu'ils ont actuellement, là. De
17 mémoire, je pense qu'on en avait dix-huit (18). Si
18 ma mémoire est bonne. On avait trois mille quelques
19 mètres cubes à cent (100) mètres cubes la cellule,
20 donc dix-huit (18) doubles, je pense. De mémoire.

21 Q. [758] Domenico Arcuri quand vous le rencontrez la
22 première fois, est-ce que, de réputation, vous
23 saviez qui il était?

24 R. Non. Non. Ça me semblait être un homme d'affaires
25 très occupé, qui avait beaucoup de « chats », il

1 parlait beaucoup, très occupé. Puis il avait
2 surtout l'argent, qui déposait de l'argent pour
3 continuer qu'on aille libérer notre certificat
4 d'autorisation. Puis il était référé par Artonne et
5 son groupe. Moi, je pensais que c'était correct. Je
6 n'avais pas de... Je n'avais aucune idée qui
7 s'était.

8 (16:19:35)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[759]** Mais vous avez laissé entendre tout à l'heure
11 que monsieur Thériault le connaissait, monsieur
12 Arcuri?

13 R. Bien, c'est lui qui l'a fait rentrer à travers
14 Mirabeau. Donc, je présume qu'il le connaissait. On
15 n'appelle pas un entrepreneur sans le connaître. Je
16 présume qu'il le connaissait.

17 Q. **[760]** Donc, on pourrait dire que la porte d'entrée
18 a été d'abord monsieur Thériault?

19 R. Oui.

20 Q. **[761]** Puis après ça monsieur Artonne parce que
21 monsieur Artonne connaissait monsieur Arcuri?

22 R. Je ne sais pas qui a présenté qui à qui. Je ne sais
23 pas si c'est Artonne qui a présenté Arcuri à
24 Thériault ou Thériault qui a présenté Arcuri à
25 Artonne.

1 Q. **[762]** Vous n'avez pas été impliqué dans cette
2 discussion-là?

3 R. Non.

4 Q. **[763]** Non?

5 R. Non.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[764]** Je vais vous montrer un document qui est à
8 l'onglet 8, et que je vais coter sous 869.

9

10 97P-869 : Convention d'exploitation d'ECN
11 Terrain inc. le 1er février 2008

12

13 Et ça vaut la peine d'en lire certains extraits. On
14 appelle ça « Convention d'exploitation d'une
15 entreprise ».

16 Ce mémoire de convention intervenu en
17 la cité de Montréal, province de
18 Québec, le premier (1er) février deux
19 mille huit (2008).

20 Ce que vous parliez tantôt.

21 Entre la Société internationale
22 Carboneutre...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[765]**

25 ... qui a son siège social à 7272,

1 Maurice-Duplessis, suite 102, et...
2 qui va s'appeler « l'exploitant »,
3 ... ECN Terrain et Énergie
4 Carboneutre...
5 donc les deux compagnies,
6 ... et monsieur Yves Thériault,
7 fiduciaire de la fiducie familiale
8 Maxan et monsieur Benoît Ringuette,
9 fiducie familiale Benoît Ringuette,
10 monsieur Yves Thériault, monsieur
11 Ringuette, les vendeurs.

12 Et ce n'est pas long, on dit que :

13 En date du premier (1er) février,
14 l'exploitant a soumis une lettre
15 d'intention (la lettre) concernant
16 l'acquisition des actifs tels que
17 décrits dans ladite lettre d'ECN et de
18 ECN-T aux vendeurs, à l'entreprise et
19 aux garants, laquelle lettre a été
20 dûment acceptée par les parties le
21 premier (1er) février deux mille huit
22 (2008), pour bonne et valable
23 considération, laquelle les vendeurs,
24 les garants et l'entreprise
25 reconnaissent avoir reçu, et

1 nonobstant de ce qui est contenu dans
2 la lettre et tous documents qui
3 peuvent être contraires, les parties
4 acceptent que l'exploitant et tout
5 autre compagnie contrôlée par Dominic
6 Arcuri ont le contrôle total sur la
7 gestion des opérations de l'entreprise
8 des vendeurs et sur l'utilisation de
9 la technologie nécessaire pour les
10 opérations d'entreprise et
11 l'exploitant continuera à avoir le
12 droit de gérer les affaires de la
13 compagnie, ainsi que le droit exclusif
14 d'utiliser la technologie nécessaire
15 pour les opérations de la compagnie
16 même dans l'éventualité où l'offre
17 n'est pas acceptée jusqu'à ce jour,
18 jusqu'à ce que l'exploitant ait été
19 compensé et remboursé de tout montant
20 que l'exploitant va investir dans
21 l'entreprise du vendeur, y compris
22 tout montant. Signé le premier (1er)
23 février.

24 Vous l'avez signée?

25 R. Oui.

1 Q. **[766]** D'accord. Or, ce que je comprends de cette
2 lettre-là, c'est que vous abandonniez la gestion
3 complète de votre entreprise aux entreprises, à
4 toutes les entreprises contrôlées par monsieur
5 Arcuri, y compris ce qu'on appelle Société
6 internationale Carboneutre? Est-ce que c'est exact
7 ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[767]** On n'a pas la lettre. Mais c'était quoi la
10 contrepartie? Là, je pense qu'il fait une bonne
11 affaire. C'est-à-dire que vous dites, regardez, là,
12 on n'a pas droit de regard, là, partez et
13 administrez, exploitez notre entreprise et notre
14 technologie? Pourquoi avoir fait ça dans un premier
15 temps?

16 R. Bien, Arcuri s'engageait à ce moment-là à respecter
17 en tout point l'entente qu'on avait avec Artonne.
18 C'est-à-dire payer tout le monde.

19 Q. **[768]** Là, à ce moment-là, on est en...

20 R. Février deux mille huit (2008).

21 Q. **[769]** Février deux mille huit (2008). Vous avez à
22 peu près combien de dettes? L'entreprise, là,
23 Énergie Carboneutre a combien de dettes à vue de
24 nez?

25 R. Plus de quatre millions (4 M\$) je dirais.

1 Q. [770] Plus de quatre millions (4 M\$)?

2 R. Oui. Oui.

3 Q. [771] Dont une partie qui est due à monsieur Arcuri
4 lui-même?

5 R. Oui.

6 Q. [772] À tout le moins cinq cent mille dollars
7 (500 000 \$)?

8 R. Au moins cinq cent mille (500 000 \$).

9 Q. [773] O.K.

10 R. Au minimum quatre millions (4 M\$), quatre à cinq
11 millions.

12 Q. [774] O.K. Mais outre prendre charge des dettes,
13 est-ce qu'il y avait, c'était quoi le restant de la
14 contrepartie?

15 R. Bien, il rachetait ma partie à moi. Parce que, moi,
16 avec Artonne, j'avais une entente qu'il rachetait
17 pour un million et demi (1,5 M\$) ma partie. Je
18 cédaï tout. Donc, il récupérait les termes exacts.
19 Thériault, j'ignore sa contrepartie. Puis il payait
20 toutes les dettes. Donc, il réglait toutes les
21 dettes. Il nous libérait de toutes les dettes.
22 C'était ça l'entente.

23 Q. [775] C'était ça l'entente?

24 R. Oui. Puis c'était une forme de « due diligence »,
25 il y avait une période environ de, il nous disait

1 maximum trois mois, ça va être réglé.

2 Q. [776] C'est-à-dire, moi, je, je prends ça en, je,
3 je prends ça en charge, et cetera...

4 R. Exact.

5 Q. [777] ... Je regarde ça. Si ça va bien, je t'achète
6 ta compagnie...

7 R. Exact.

8 Q. [778] ... je paie les dettes puis on est parti sur
9 des nouvelles bases.

10 R. C'est ça.

11 Q. [779] C'est ça l'entente?

12 R. Oui. Puis cette entente-là était importante parce
13 qu'on était toujours en négociation pour récupérer
14 notre certificat. Donc il fallait continuer à
15 opérer le site.

16 Q. [780] Parfait. On, on, on sait, et parce que je
17 fais déposer, on sait, on va déposer, je vais
18 déposer un autre document tout de suite après...

19 R. Hum, hum.

20 Q. [781] ... que Société Internationale Carboneutre va
21 être incorporée la même journée que cette entente-
22 là...

23 R. Hum, hum.

24 Q. [782] O.K.? Alors, c'est quoi au juste Société
25 Internationale Carboneutre par rapport à

1 Carboneutre?

2 R. Ah! c'est une entité complètement à part, nouvelle,
3 créée uniquement, bien probablement qu'ils ont
4 copié le nom, là, puis qu'ils ont voulu créer une
5 entité complètement à part pour racheter les
6 actions de Carboneutre. Ça a été créé de toutes
7 pièces, là. C'est une entreprise créée par Domenico
8 Arcuri et ses associés.

9 (16:24:40)

10 Q. **[783]** O.K. Parlant de ses associés, je vais déposer
11 à l'onglet 9, sous 870. C'est une déclaration
12 d'immatriculation, déclaration initiale o.k.? Et la
13 compagnie c'est une cana... une compagnie à numéro
14 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions
15 fédérales, qui porte le 4459156 et on verra plus
16 tard, cette, cette compagnie à numéro-là est
17 Société Internationale Carboneutre. Vous pouvez
18 nous le confirmer ça?

19 R. Oui.

20

21 97P-870 : Déclaration d'immatriculation Société
22 Internationale Carboneutre inc. (SICN)
23 le 30 janvier 2008

24

25 Q. **[784]** O.K. Ça c'est Société Internationale

1 Carboneutre. Et ça va être déposé au, au Registre
2 des entreprises le premier (1^{er}) février deux mille
3 huit (2008), ce que je vous disais au niveau de
4 l'entente...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[785]** ... que vous avez eue, l'entente de, de, la
7 convention d'exploitation. Alors, cette compagnie-
8 là va avoir son siège social au 7272, Maurice-
9 Duplessis, bureau 102, alors, et, si nous allons à
10 la troisième page, les actionnaires vont être trois
11 compagnies à numéro qui sont les compagnies 4279212
12 Canada inc., 6882811 Canada inc. et 6982820 Canada
13 inc. Je vous dirai tantôt qui sont les actionnaires
14 mais à ce moment-là, les deux a... les deux
15 administrateurs inscrits au Registre des
16 entreprises seront Domenico Arcuri, qui va être le
17 président, et Raynald Desjardins qui va être
18 administrateur, secrétaire-trésorier. Exact?

19 R. Bien je l'apprends.

20 Q. **[786]** Vous l'apprenez?

21 R. Je le savais pas. Je le savais pas.

22 Q. **[787]** Bien, Monsieur Desjardins, je vous apprends
23 rien qu'il était dans la S...

24 R. Non, non, non mais il disait tout le temps qu'il
25 était caché, qu'il était pas là. Il, il se vantait

1 de dire qu'il était...

2 Q. [788] Qui se vantait de dire? Monsieur Desjardins
3 ça?

4 R. Non, Domenico Arcuri, Domenico Arcuri a toujours
5 dit que Raynald Desjardins était pas dans la
6 compagnie officiellement.

7 Q. [789] O.K. Alors, si je vous disais, alors je vais
8 déposer ce document-là, que il va se dépêcher à
9 plus être dans la compagnie.

10 R. O.K.

11 Q. [790] Si nous allons au prochain onglet, que je
12 vais déposer sous 871...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [791] Je m'excuse, si vous ne connaissiez pas
15 Monsieur Arcuri, connaissiez-vous Monsieur
16 Desjardins?

17 R. L'inverse. J'ai connu Monsieur Arcuri en premier et
18 Monsieur Desjar... Desjardins je l'ai connu en mars
19 seulement. Donc, quand on a signé le papier le
20 premier (1^{er}) février, là, je savais pas que
21 Desjardins était là.

22 Q. [792] Mais est-ce que vous saviez qui était
23 Monsieur Desjardins?

24 R. Bien non, sur internet. Internet c'est merveilleux.
25 Là j'ai découvert que, il avait été, il avait un

1 historique lourd.

2 Q. [793] O.K.

3 R. Mais j'avais jamais entendu son nom avant d'aller
4 voir sur internet.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. [794] Bien c'est pas mal une question de Madame
7 Charbonneau, c'est-à-dire que vous allez le savoir
8 assez vite.

9 R. Ah! oui.

10 Q. [795] Pour Arcuri, je vous ai posé la question. On
11 en parlera un peu plus demain matin, là, sur
12 monsieur Arcuri, mais monsieur Desjardins, quand il
13 arrive dans le décor...

14 R. Ah là, ça frappe.

15 Q. [796] ...vous faites une recherche sur internet et
16 ça a frappé?

17 R. C'est une tonne de briques. C'est une tonne de
18 briques.

19 Q. [797] C'est une tonne de briques. Parfait. Je vais
20 déposer sous 871 la déclaration de modification qui
21 elle va être datée du vingt-cinq (25) août deux
22 mille huit (2008) donc...

23 LA GREFFIÈRE :

24 Et l'onglet c'est 10?

25 Q. [798] Ah! c'est l'onglet 10, Madame la Greffière,

1 sous 871.

2

3 97P-871 : Déclaration modificative du 1^{er} août
4 2008 et Registre des entreprises du
5 Québec pour la Société International
6 Carboneutre inc. (SICN)

7

8 Q. **[799]** Les actionnaires qui sont les compagnies à
9 numéro, vous pouvez défiler, sont les mêmes, mais
10 on va changer maintenant les noms des
11 administrateurs, c'est-à-dire qu'on va ajouter, si
12 on va à la deuxième page, Giuseppe Bertolo, colonne
13 de gauche et Gaétan Goch... Gosselin, également
14 colonne de gauche, et on va retirer le nom de
15 Raynald Desjardins et ce qu'on peut voir à la
16 section 6 de la colonne de droite. Vous me suivez?

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[800]** Parfait. Monsieur Desjardins, donc dans le
19 fond, c'est... vous avez appris là dernièrement là
20 qu'au début de tout, son nom apparaissait au
21 Registre des entreprises.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[801]** Mais, effectivement, monsieur Arcuri vous a
24 toujours dit que c'était son... son... on appelle
25 ça en anglais un « silent partner ».

1 R. Oui.

2 Q. **[802]** Il ne devait pas apparaître nulle part.

3 R. Non, il ne devait pas apparaître nulle part.

4 Q. **[803]** Et surtout il ne devait pas apparaître dans
5 les demandes de financement.

6 R. Bien, ça ne me regardait pas sur le financement de
7 SICN, mais ce qu'il disait là.

8 Q. **[804]** O.K. Et il ne devait pas non plus apparaître
9 au ministère de l'Environnement non plus.

10 R. Non, il n'est jamais apparu au ministère.

11 Q. **[805]** Ça, c'était entendu ça.

12 R. Bien, ça n'a jamais été une question au ministère
13 de l'Environnement.

14 Q. **[806]** Ça n'a jamais été une question. Dominic
15 Arcuri, vous le connaissiez. On voit que Antonio ou
16 Anthony Arcuri apparaît. Monsieur Arcuri, Anthony,
17 c'est son frère?

18 R. Oui.

19 Q. **[807]** Est-ce que monsieur Anthony Arcuri a
20 travaillé pour Carboneutre?

21 R. Non. On l'a vu une semaine lorsque Dominico a été
22 en vacances, il venait faire un tour, mais c'est la
23 seule fois où je l'ai vu sur le chantier.

24 Q. **[808]** Et monsieur Giuseppe Bertello, lui?

25 R. Je l'ai vu une ou deux fois, il a été présenté par

1 Raynald Desjardins. Il me l'avait présenté comme
2 étant son homme de confiance, que si... très
3 gentil, un monsieur discret, réservé. C'était lui
4 qui, en théorie, s'occupait des choses de Raynald
5 Desjardins.

6 Q. **[809]** O.K.

7 R. Mais, je l'ai vu deux fois, peut-être trois fois.

8 Q. **[810]** Parfait. Monsieur Desjardins... monsieur
9 Desjardins, une fois que la compagnie Société
10 Internationale Carboneutre va prendre les rênes...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[811]** ... de votre compagnie, vous allez le voir
13 plus souvent?

14 R. Au début, en mars, avril, on se voit assez souvent,
15 très présent, très public aussi. Je me rappelle
16 qu'on avait été à Americana, c'est un gros show sur
17 l'environnement et on avait un kiosque et Raynald
18 était là. Il venait s'asseoir au... il venait
19 s'asseoir au kiosque, ce n'était pas... il n'était
20 pas caché là, il était présent. Au début là, en
21 mars et avril, il était présent tout le temps là.
22 Bien, pas sur le chantier tous les jours, mais je
23 l'ai vu quelques fois là, il se cachait pas.

24 Q. **[812]** Et est-ce que monsieur Arcuri, lui par
25 exemple, a mis la main à la pâte et a travaillé

1 dans la... dans la compagnie?

2 R. Arcuri était là tous les jours. Tous les matins, il
3 était sur le chantier, tous les matins.

4 Q. **[813]** O.K. Il y a un monsieur qui va apparaître
5 plus tard, c'est... ce monsieur-là s'appelle
6 Jocelyn Dupuis.

7 R. Oui.

8 Q. **[814]** Si vous l'avez... vous le connaissiez
9 également.

10 R. Je le connaissais pas, je l'ai connu par
11 l'intermédiaire de monsieur Desjardins.

12 Q. **[815]** O.K. Et est-ce que vous connaissiez les liens
13 entre Jocelyn Dupuis et monsieur Desjardins?

14 R. Non. Bien, pas...

15 Q. **[816]** Monsieur Desjardins, est-ce qu'il vous
16 parlait de monsieur Dupuis?

17 R. Bien...

18 Q. **[817]** Et dans quels termes?

19 R. Ah! Élogieux. Ils se considéraient comme amis, je
20 crois, parce que quand il est venu sur le terrain,
21 j'ai vu la première fois Jocelyn Dupuis sur le...
22 une fois au printemps deux mille huit (2008), c'est
23 Raynald qui me l'a présenté. Ils rigolaient
24 ensemble, ils parlaient... J'ai expliqué la
25 technologie à Jocelyn Dupuis, comment ça

1 fonctionnait. Puis entre les deux, bien, ils
2 avaient l'air à avoir une bonne amitié là, ils
3 avaient l'air à bien se connaître là, c'était
4 pas... c'était pas des... Même que Raynald m'a
5 parlé d'une petite anecdote de voyage qu'ils
6 avaient fait ensemble là, que Jocelyn Dupuis avait
7 été à la Cote-Nord, je pense, en véhicule motorisé,
8 lui puis sa femme, puis Raynald puis sa femme, donc
9 ils avaient fait des vacances ensemble. Donc,
10 c'était pas une simple connaissance là, c'était...
11 En tout cas, ils m'ont toujours eu l'air bons amis
12 là, ils se connaissaient bien.

13 Q. **[818]** La première fois que vous avez vu monsieur
14 Dupuis, ça remonte à quand?

15 R. La dernière fois ou la première fois?

16 Q. **[819]** Première fois.

17 R. La première fois, c'est au printemps deux mille
18 huit (2008), je dirais mars ou avril là, qu'il est
19 venu une petite visite rapide sur le terrain là
20 pour présenter à peu près ce qu'on faisait. Puis
21 après, je l'ai pas revu avant... après on a été
22 voir... après qu'il a quitté, je pense, son poste à
23 la FTQ, il avait été engagé par Raynald et il avait
24 fait... il était venu sur un site voir un client.
25 Je sais plus quelle période exactement, mais il y

1 avait déjà eu un dépôt de... de sa poursuite parce
2 qu'il m'avait parlé un peu de cette poursuite-là.
3 On avait été voir un client sur l'Autoroute 30 pour
4 les...

5 Q. **[820]** Je vais y revenir demain, mais je veux juste
6 savoir. Quand on vous le présente en avril ou...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[821]** ... au printemps deux mille huit (2008), est-
9 ce qu'on vous le présente comme directeur général
10 de la FTQ Construction?

11 R. Bonne question. Bien, je pense que oui parce qu'il
12 travaillait encore là à l'époque.

13 Q. **[822]** O.K. Et est-ce qu'on vous a... on a commencé,
14 à partir de ce moment-là, à parler de possible...
15 possiblement un investissement du Fonds de
16 solidarité du Québec?

17 R. Ah! Bien oui. Bien oui.

18 Q. **[823]** À partir de ce moment-là.

19 R. Bien oui. Je me rappelle, j'en ai déduit que
20 c'était le lien là.

21 Q. **[824]** Alors, sur cette question-là, je vais
22 poursuivre demain matin, si vous me le permettez.

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Alors, à demain.

1 R. À demain.

2

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5

6 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
7 sténographes officiels, certifions que les pages
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription
9 fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
10 tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
11 qualité dudit enregistrement.

12

13 Le tout conformément à la loi.

14

15 Et nous avons signé,

16

17

18

19 _____
Claude Morin (Tableau #200569-7)

20 Sténographe officiel

21

22

23

24 _____
Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

25 Sténographe officielle